

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**LA CRÉATION COMMUNAUTAIRE DES NOUVEAUX ESPACES VERTS
MONTRÉALAIS :
UN PROCESSUS VERS LE « VIVRE ENSEMBLE »**

Par

Andréanne CHEVALIER

Mémoire présenté(e) pour obtenir le grade de

M.Sc.

Études Urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Octobre 2009

© Andréanne CHEVALIER, 2009

Ce mémoire intitulé

**LA CRÉATION COMMUNAUTAIRE DES NOUVEAUX ESPACES VERTS
MONTRÉALAIS :
UN PROCESSUS VERS LE « VIVRE ENSEMBLE »**

et présenté(e) par

Andréanne CHEVALIER

a été évalué par un jury composé de

M. Gilles SÉNÉCAL, directeur de thèse

Mme Winnie FROHN, examinateur interne

Mme Manon BOULIANNE, examinateur externe

RÉSUMÉ

Un œil averti s'aperçoit facilement qu'apparaissent à Montréal de nouveaux espaces verts, sur les toits, dans les ruelles, dans les cours d'école ou sur des terrains abandonnés. Ces initiatives ne sont pas nées d'opérations issues de la Ville. Elles sont plutôt le fruit de citoyens, parfois regroupés en groupes communautaires, qui ont le désir de changer leur cadre de vie et l'image de la ville telle qu'on la connaît.

Les espaces ainsi créés ne sont pas des espaces verts « traditionnels » auxquels nous sommes habitués, tels les parcs conçus pour le loisir et la détente. Ils prennent la forme d'un jardin potager ou d'un aménagement plus ou moins élaboré d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces. On les retrouve sur un terrain privé ou qui appartient à la Ville. Ils nécessitent généralement l'implication directe des citoyens lors des diverses étapes de la planification, de l'aménagement et de l'entretien. Ultimement, il arrive qu'ils soient réservés aux citoyens qui les ont aménagés, mais sont aussi parfois ouverts au public. Ils sont imaginés dans des perspectives très diverses, par exemple (et à titre non limitatif) dans les buts de diminuer le phénomène des îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de l'air, d'accroître la sécurité alimentaire et la qualité de vie.

Nous nous interrogeons sur les types de processus en jeu lors de la création de ces espaces (contextes d'émergence, motivations, négociations, etc.), sur les questions que ces processus cherchent à résoudre, sur le type d'effet ou de résultat que ces initiatives ont sur la dynamique urbaine, de même que sur les rôles des acteurs impliqués dans ces processus.

Nous constatons que les nouveaux espaces verts montréalais sont issus d'une délégation vers le local, et procèdent d'un changement dans les objectifs, les justifications et les formes produites, qui sont dorénavant plus informelles et « opportunistes ». Nous relevons en outre que ces processus « informels » du verdissement sont portés par la participation citoyenne et trouvent écho chez certains organismes communautaires. Nous cherchons donc à savoir si ces processus sont conflictuels, s'ils sont soumis à des négociations constantes, et comment ils s'ajustent aux différents rôles des différents acteurs impliqués. Finalement, nous nous demandons si les motivations derrière ces projets ne sont pas davantage reliées au « vivre ensemble » qu'aux raisons officiellement données, en sécurité alimentaire ou en environnement.

Grâce à l'étude de deux cas situés dans les arrondissements montréalais de Verdun et Ville-Marie en 2008, nous apprenons, entre autres, que ce type d'initiatives cherche avant tout à impliquer directement les citoyens et les aider à s'approprier leur milieu, à devenir des *acteurs de changement*. En effet, les prétextes invoqués pour la création de ces nouveaux espaces verts urbains participent tous d'une volonté commune de s'approprier le milieu et d'éduquer à une citoyenneté responsable. Créer un espace vert urbain est alors, quelle que soit la raison « officielle », un prétexte afin de se rassembler et de créer des liens en produisant du concret; c'est-à-dire en travaillant avec ses mains, en plantant et en observant des résultats visuellement tangibles.

AVANT-PROPOS

Toutes les références aux « jeunes marginalisés », aux « jeunes problématiques », « quartier problématique » ou à d'autres appellations du genre ne portent aucun jugement, mais ne font que reprendre les propos des intervenants interrogés.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Gilles Sénécal, pour sa patience, et ses encouragements constants. Je le remercie aussi grandement de m'avoir permis de travailler à ses côtés sur ses recherches et travaux, connexes à mon travail; ce qui m'a fourni expérience et m'a permis de gagner ma croûte.

Je remercie aussi Dany Fougères, pour m'avoir fait confiance dès la première rencontre et pour m'avoir permis de travailler sur le projet de recherche Histoire de Montréal, des Chantiers des histoires régionales. Merci Dany pour ton support, ta disponibilité et tes conseils.

Merci à mes parents et amis qui, même s'ils ne comprennent pas toujours ce que je fais, croient en moi – souvent plus que moi-même.

Un grand merci à Francine L., Geneviève L. et Jonathan F. qui m'ont ouvert de nombreuses portes, sans lesquelles cette recherche n'aurait pu se faire.

Merci à Laurence, ma « relectrice », qui, malgré son emploi du temps chargé, voit même les doubles espaces superflus avec ses yeux bioniques...

Merci à tous les intervenants qui ont accepté généreusement de donner de leur temps pour répondre à mes questions.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES.....	XIV
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE PARAMÈTRES DE RECHERCHE.....	5
1. 1 Les espaces verts et le verdissement urbain : définitions	5
1. 2 Les espaces verts urbains classiques	6
1. 2. 1 Révolution industrielle et hygiénisme	6
1. 2. 2 Populations et appartenances	7
1. 3 Les espaces verts urbains aujourd’hui	8
1. 3. 1 Bénéfices des espaces verts urbains	8
1. 3. 2. La situation montréalaise concernant la nature en ville	10
1. 3. 3. L’utilisation de l’espace urbain : Les espaces non-conventionnels	14
CHAPITRE 2 : CADRE D’ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE.....	17
2. 1 La transaction sociale.....	17
2. 1. 1. Négociation – Échange – Consensus et Imposition	18
2. 1. 2. Coopération conflictuelle – Compromis de coexistence	18
2. 1. 3. Contexte	19
2. 1. 4. Pourquoi la transaction sociale?	19
2. 2. La méthode par contextualisation situationnelle panoramique	20
2. 3. Territoires et cas visés	21
2. 4. Période couverte	22
2. 5. Description des données	22
2. 5. 1. Entrevues semi-dirigées	23
2. 5. 2. Observation directe	24
2. 5. 3. Analyse documentaire	24
2. 6. Description de la population étudiée.....	25
2. 7. Dimensions explorées	26
2. 7. 1. Variables choisies.....	26
2. 8. Opérations réalisées.....	28

2. 9. Contribution de la recherche	28
--	----

CHAPITRE 3: LES CAS À L'ÉTUDE 30

Culture Élémentaire Verdun : « Des jardins collectifs pour les gens du quartier! »	30
--	----

Le Sentier Urbain : « Susciter la prise en charge de l'environnement par le citoyen »	38
---	----

CHAPITRE 4 : ANALYSE : CULTURE ÉLÉMENTAIRE VERDUN 45

Culture élémentaire Verdun : Jeune et bien entouré.....	45
---	----

4. 1. Situation initiale – Portrait - Contexte	45
--	----

4. 2. Interprétation Valeurs, intérêts, visions.....	47
--	----

4. 2. 1. Valeur 1 : Prise en charge et création de liens sociaux	47
--	----

4. 2. 2. Valeur 2 : Sensibilisation	48
---	----

4. 2. 3. Valeur 3 : Sécurité alimentaire	48
--	----

4. 2. 4. Valeur 4 : Ouverture sur le milieu	49
---	----

4. 3. Interprétation Acteurs & Rôles.....	50
---	----

4. 4. Interprétation Enjeux	53
-------------------------------------	----

4. 4. 1. Enjeu 1 : L'espace	53
-----------------------------------	----

4. 4. 2. Enjeu 2 : L'environnement	54
--	----

4. 4. 3. Enjeu 3 : Mobilisation et rétention des participants.....	55
--	----

4. 4. 4. Enjeu 4 : Échec de partenariats	56
--	----

4. 4. 5. Enjeu 5 : Financement	57
--------------------------------------	----

4. 5. Image du quartier	57
-------------------------------	----

4. 6. Interprétation Résultats & Dénouements	58
--	----

4. 7. Transaction Dynamiques par types de projets	62
---	----

4. 8. Conclusion	66
------------------------	----

CHAPITRE 5 : ANALYSE : SENTIER URBAIN..... 67

Le Sentier Urbain : Un acteur bien ancré, en évolution constante mais précaire	67
--	----

5. 1. Situation initiale – Portrait - Contexte	67
--	----

5. 2. Interprétation Valeurs, intérêts, visions.....	69
--	----

5. 2. 1. Valeur 1 : Social / Réinsertion	69
--	----

5. 2. 2. Valeur 2 : Écologie	69
------------------------------------	----

5. 2. 3. Valeur 3 : Action sur le milieu pour une qualité de vie accrue.....	70
--	----

5. 2. 4. Valeur 4 : Sensibilisation et Éducation	71
--	----

5. 3. Interprétation Acteurs & Rôles.....	72
---	----

5. 4. Interprétation Enjeux	73
-------------------------------------	----

5. 4. 1. Enjeu 1 : Le financement	74
5. 4. 2. Enjeu 2 : L'implication des citoyens.....	75
5. 4. 3. Enjeu 3 : L'entretien.....	75
5. 5. Image du quartier	76
5. 6. Interprétation Résultats & Dénouements.....	76
5. 7. Transaction Dynamiques par types de projets.....	82
5. 7. 1. L'action personnelle facilitée? Intervention « clé en main ».....	82
5. 7. 2. La rue appropiée – Intervention « générique »	83
5. 7. 3. L'école communautaire – Intervention adaptée	83
5. 7. 4. Le jardin refuge – Intervention thématique	84
5. 8. Conclusion.....	90
CHAPITRE 6 : ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	91
6. 1. Implications au niveau des façons de faire, de l'espace et des espaces verts :.....	91
6. 2. Relations avec « la communauté » et les partenaires :	96
6. 2. 1. Clientèle ciblée.....	96
6. 2. 2. L'importance du travail pour le « vivre ensemble ».....	97
6. 2. 3. Écart entre justifications et impacts.....	98
6. 2. 4. Échanges	98
6. 3. Partenariats : Gains & Convergence des visions et de l'action	99
6. 4. De nouveaux réflexes pour les acteurs?	101
6. 5. Les entraves à la collaboration	105
6. 6. La transaction	109
CONCLUSION	117
ANNEXE 1 : CANEVAS D'ENTREVUE 1.....	120
ANNEXE 2 : CANEVAS D'ENTREVUE 2.....	122
BIBLIOGRAPHIE.....	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Grille inspirée de Mucchielli (2004).....	21
Tableau 2 : Exemple de tableau synthèse ou tableau panoramique	27
Tableau 3 : CEV – Tableau panoramique des éléments de la narration de la situation	64
Tableau 4 : Synthèse des types d’actions du SU	86
Tableau 5 : SU – Tableau panoramique des éléments de la narration de la situation	88
Tableau 6 : Buts et façons de faire des organismes.....	93
Tableau 7 : Situations	102
Tableau 8 : La transaction	110

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Bac de jardinage – École Notre-Dame-de-la-Garde – Photo prise en août 2008.....	35
Figure 2 : Bac de jardinage – Serres municipales de Verdun – Photo prise en août 2008.....	36
Figure 3 : Bac de jardinage – École secondaire Monseigneur-Richard (édifice Galt) – Photo prise en août 2008 .	37
Figure 4 : Jardin Panet (Usine GBS) – Photo prise en juin 2008	42
Figure 5 : Bacs à fleurs sur rue Ontario – Photo prise en juin 2008	43
Figure 6 : Jardin des plantes médicinales – Photo prise en juin 2008.....	44

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CEV	Culture Élémentaire Verdun
CDSV	Concertation en développement social de Verdun
COSAV	Comité en sécurité alimentaire de Verdun
CRÉ	Conseil régional des élus
CREMTL	Conseil régional en environnement de Montréal
CSDM	Commission scolaire de Montréal
DSP	Direction de la santé publique
ERE	Éducation relative à l'environnement
RJCQ	Regroupement des jardins collectifs du Québec
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SU	Sentier Urbain

INTRODUCTION

« *Let's fight the filth with forks and flowers!* »

(Reynolds, 2008)

D'une part, les défenseurs des espaces *naturels* urbains évoquent souvent des préoccupations environnementales afin de justifier leurs actions pour la conservation ou l'aménagement de telles aires dans la trame urbaine. En effet, l'habitat et la survie des espèces animales et végétales, la pollution de l'air, l'effet de serre (Séguin, Maheu et Vaillancourt, 1996), de même que les îlots de chaleur, sont quelques exemples de dossiers environnementaux qui trouvent écho en milieu urbain et sur lesquels il est possible d'agir en intervenant sur les espaces verts et naturels.

D'autre part, il existe certaines préoccupations qui, elles, concernent l'aspect social de l'aménagement de ces espaces urbains. On parle alors de l'appropriation par le citoyen de son espace et de son environnement, de même que des bienfaits sur la santé physique et psychologique obtenus en fréquentant des espaces verts (Gies, 2006; Townsend, 2006; voir aussi les idéaux de F.L. Olmsted au 19^e siècle). À cet égard, les sujets de la sécurité alimentaire et de l'augmentation du capital social (Reyburn, 2006) sont de plus en plus évoqués comme des éléments reliés à la fréquentation des espaces verts urbains. Dans cette lignée, le sujet précis de l'agriculture urbaine en territoire montréalais a été abordé à de nombreuses reprises (Ayalon, 2006, Daclon-Bouvier, 2001, Reyburn, 2006) en soulevant justement les thèmes énumérés précédemment de la sécurité alimentaire et de l'augmentation du capital social comme des éléments reliés à la fréquentation des espaces verts urbains. L'*empowerment* (Westphal, 2003), le développement social (Boulianne, 2001; Duchemin, Wegmuller et Legault, 2009) et l'augmentation des interactions sociales (Lawlor et al., 2006) sont aussi des thèmes souvent associés à la fréquentation des espaces verts urbains.

En conséquence, il apparaît que l'étude des processus de création des espaces verts urbains peut apporter un éclairage intéressant sur les dynamiques entourant les acteurs qui permettent ou entravent la création de ces espaces. Car, même si les espaces verts urbains contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution de la température ambiante et comportent des avantages « humains » certains, la situation des espaces verts à Montréal est ambiguë. En effet, peu de nouveaux espaces

verts sont créés par la Ville de Montréal, même si celle-ci évoque un support aux initiatives citoyennes de verdissement (Ville de Montréal, s.d.a) et est active dans la *conservation* des milieux naturels. Assisté-t-on à une délégation vers le local plus ou moins officielle au sujet de la création des espaces verts? Comment expliquer que ces espaces soient dorénavant souvent élaborés par des groupes de citoyens ou des groupes communautaires (par exemple, les Éco-quartiers et leurs ruelles vertes), sous des formes qui contrastent avec celles traditionnellement développées par la Ville?

Ainsi, nous remarquons que l'étude des espaces verts urbains ne s'est que très peu penchée sur la question de l'émergence des « nouveaux » espaces verts urbains, telle qu'on l'observe actuellement. En effet, que savons-nous de ces espaces? Qui les fabrique? Comment? Sous quels motifs? En réponse à quelle demande? De quelle façon décrire le lien avec la Ville ou les arrondissements, de même qu'avec les autres acteurs institutionnels et communautaires? Quels sont les rôles de ces différents acteurs?

Nous souhaitons donc examiner les dynamiques et les interactions qui prennent place dans la mise en œuvre de ce type particulier d'aménagements urbains et dans leur concrétisation. Nous souhaitons analyser les différentes visions des acteurs qui initient de tels projets et/ou qui sont impliqués concrètement dans leur réalisation. Nous cherchons à mettre en contexte certains exemples actuels afin de mieux comprendre les rôles des acteurs et voir quels sont les valeurs et enjeux qui façonnent les projets.

Nous évoquerons d'abord des notions essentielles de l'aménagement des espaces verts urbains (définitions, historique, bénéfices), puis nous effectuerons un survol de la situation montréalaise concernant les espaces verts urbains.

Notre approche méthodologique sera qualitative et interactionniste. Nous utiliserons à ces fins le paradigme d'analyse transactionnelle, développée par Rémy et traitée de façon approfondie notamment dans les ouvrages de Blanc (1992) et Voyé (1996); ainsi que la méthode de la contextualisation situationnelle panoramique (Mucchielli, 2004). Ces méthodes nous permettront de saisir les contextes et d'avoir une vision globale de la situation, issue de la mise en commun des différents récits des vingt intervenants interviewés (dix pour chacun des cas). D'autre part, elles permettront de mettre l'accent sur les effets des rapports entre les différents acteurs.

Une fois ces éléments bien établis, nous introduirons l'un après l'autre nos deux cas à l'étude. Il s'agit en premier lieu de l'organisme Culture Élémentaire Verdun, jeune organisme verdunois qui a développé un volet de *jardins collectifs* en sécurité alimentaire. En second lieu, nous présenterons l'organisme Sentier Urbain, situé dans le quartier Centre-Sud de l'arrondissement Ville-Marie, qui œuvre en « verdissement social ». Pour chacun de ces cas, nous avons procédé en quatre temps : documentation du cas, présentation des processus à l'aide du récit commun, mise en évidence des enjeux, arguments et motifs; puis démonstration des interactions, rôles et dynamiques.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE | PARAMÈTRES DE RECHERCHE

Avant de s'intéresser aux processus menant à la création des espaces verts urbains, il convient d'établir ce qu'on entend par « espace vert urbain » et par « verdissement ». Nous allons donc situer ce type d'initiatives dans ses attributs, ses formes et ses contextes. Ensuite, nous nous questionnerons sur les enjeux actuels concernant les espaces verts urbains, en passant par les bénéfices qui leur sont attribués et qui font de ces espaces des lieux recherchés dans la ville. Finalement, nous aborderons la situation montréalaise de ces espaces urbains.

1. 1 Les espaces verts et le verdissement urbain : définitions

Les espaces verts, depuis longtemps associés à la réalité urbaine, sont de natures multiples. Ainsi, leur définition est parfois vague et peu exclusive. En effet, une grande variété d'espaces sont considérés comme des « parcs », terme souvent utilisé comme synonyme « d'espace vert urbain ».

Plusieurs auteurs se sont penchés sur ces questions sémantiques, tel Peter Harnik de l'Urban Land Institute. Selon cet auteur, les « play lots, landscaped median strips, bucolic walking grounds, ballfields, forests, beaches, downtown sitting squares, golf courses, trafic circles, community gardens, wetlands, lakes, lagoons, linear trails and flood control impoundments (Harnik, 2000, p. 202) » sont souvent tous considérés par les municipalités comme des parcs, et ce, malgré la grande diversité des formes énumérées. Ainsi, un parc n'est pas nécessairement un espace « de nature ». Souvent, les parcs urbains ne possèdent pas de caractéristiques écologiques à proprement parler. D'ailleurs, selon Mark Roseland, les « conventional parks are designed and managed by parks departments or professionals who often lack experience in ecological landscaping (Roseland, 2005, p. 45) ».

Cette définition très ouverte ne fait pas l'unanimité. Ainsi, certains ne considèrent comme « parcs » que les surfaces « molles », soient les « unsealed, permeable, 'soft' surfaces such as soil, grass, shrubs and trees (Dunnett, Swanwick et Wooley, 2002, p. 8) ». Ainsi, le terme « espace vert urbain » devient synonyme de tout parc, aire de jeux et espace vert, qui n'est pas construit en dur. Nous adhérons

d'avantage à cette définition, car comme nous le verrons, les initiatives de verdissement tentent expressément de réduire les surfaces minéralisées.

Par ailleurs, les parcs et espaces verts montréalais sont divisés en trois grandes catégories, qui sont les Grands parcs (« lieux de détente et de loisirs multiples et diversifiés »), les parcs d'arrondissement (parcs, mini-parcs, espaces verts, jardins communautaires¹) et les jardins (Jardin botanique et Jardin du gouverneur) (Ville de Montréal, 2009). Ces parcs sont considérés comme des espaces récréatifs, de détente, voire même de méditation et certains possèdent des aires de jeu et des terrains de sport. Les parcs montréalais ont donc une fonction de loisirs très marquée.

On remarque tout de suite que ces définitions, bien que vastes, n'incluent pas plusieurs aménagements de verdure urbaine « hors sol ». Ainsi, les cultures et plantations surélevées, en bacs ou en pots (voire même les murs végétaux) que l'on peut retrouver en ville ne sont pas considérés comme des espaces verts. D'autre part, certains aménagements de ce type occupent une superficie restreinte qui ne permet pas nécessairement de s'y promener ou d'y effectuer des activités de loisirs. Ce sont ces aménagements qu'il convient alors plutôt d'inclure sous l'appellation « d'initiatives de verdissement ».

1. 2 Les espaces verts urbains classiques

1. 2. 1 Révolution industrielle et hygiénisme

Les débuts de l'aménagement des espaces verts urbains coïncident avec la naissance de l'urbanisme, au 19^e siècle. Cette discipline voit alors le jour suite à la révolution industrielle et doit faire face aux nouveaux enjeux urbains, notamment inspirés par cette révolution. L'industrialisation contamine l'eau et les sols; la production de déchets s'accroît et plusieurs espaces naturels tels les milieux humides sont détruits (Krinke, 2001). Les conditions de vie urbaine sont jugées misérables et ont des « effets pervers sur la santé et la morale (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2005, p. 287) ». Les espaces verts urbains sont alors des espaces naturels fabriqués par l'homme (Van Rooijen, 2000), teintés par les idéologies positivistes et romantiques (Migliorini, 1998). Ainsi, l'époque de la Révolution industrielle est aussi celle de la création de quelques-uns des plus célèbres grands parcs urbains. Les parcs sont alors perçus comme des espaces

¹ Les 97 jardins communautaires de la Ville de Montréal sont issus d'un programme municipal ayant débuté en 1975. Depuis 2002, les jardins communautaires sont gérés par les arrondissements.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,39689563&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté en septembre 2009.

d'évasion, où il est possible de se rapprocher de la campagne et se divertir. On veut aussi échapper aux aspects « malsains » de la ville, s'éloigner des maux urbains. Les espaces verts sont alors considérés comme nécessaires à l'équilibre, dans une optique peut-être nostalgique de « campagne à la ville » (Cranz, 1982 dans Van Rooijen, 2000; Migliorini, 1998). Ces conceptions forment en outre ce que Lyotard appelle les « utopies urbanistiques »; soit des éléments qui font défaut au milieu urbain, et qui sont « le verdissement, l'accès au loisir, l'hygiène, la qualité de l'environnement et la proximité de la nature (Lyotard, 1999, p. 34) ».

La notion d'espace vert urbain était alors déjà indissociable des notions de qualité de vie et de santé en milieu urbain. Ces considérations se sont trouvées très tôt incluses dans les visions d'aménagement urbain, par des objectifs sciemment destinés à promouvoir la santé, comme ceux visés par Frederic Law Olmsted avec son aménagement de Back Bay Fens à Boston, en 1879 (Krinke, 2001) ou encore, dans des visions comme celles de Le Corbusier illustrées à l'intérieur de *La Charte d'Athènes*².

1. 2. 2 Populations et appartenances

Par ailleurs, ces parcs étaient souvent destinés à des populations spécifiques (Migliorini, 1998), notamment à l'usage des plus riches habitants des villes (De Laplante, 1990; Krinke, 2001). On peut supposer que les seuls citoyens qui pouvaient bénéficier de loisirs et d'évasion étaient ceux qui avaient peu de raisons de se préoccuper de leurs finances. On retrouve aussi l'idée du « bourgeois park », où les citoyens plus nantis « would actually create such public parks and similar spaces for themselves. Behind the creation of such parks was the idea that those who pay for the provision are basically their owners (Van Rooijen, 2000, p. 216) ». Ainsi pourrait-on dire que les parcs contribuent à cette époque à une certaine « division sociale » entre les classes (Germain, 1998). De Laplante en est un qui soutient cette thèse (1990) et affirme que, par exemple, à Montréal, cette division était très claire, alors que les principaux bénéficiaires du parc du Mont-Royal ont été, dès sa création en 1874, les riches bourgeois anglophones de l'ouest de la ville; tandis que les classes populaires francophones de l'est ont, elles, surtout occupé le parc de l'île Ste-Hélène.

Finalement, il ne faut pas négliger que les parcs urbains étaient aussi déjà à cette époque considérés comme des atouts économiques pour la ville. En effet, « the creation of green space was perceived by

2 « L'individu qui perd contact avec la nature en est diminué et paie cher, par la maladie et la déchéance, une rupture qui affaiblit son corps (Le Corbusier, 1957, p. 36) »

many as an effective initiative to stimulate the local economy, real estate market, and employment (Van Rooijen, 2000, p. 218) ».

1. 3 Les espaces verts urbains aujourd'hui

La nature en ville a encore aujourd'hui belle image. En effet, l'idée d'une ville verte est à nouveau sur toutes les lèvres et les municipalités rivalisent pour savoir laquelle est la plus verte. Les incarnations de la nature en ville (les espaces verts) se placent encore aujourd'hui en opposition avec le « construit » qui définit l'urbain, mais elles doivent en plus porter de nouveaux enjeux. Nous tenterons alors de cerner les défis actuels qui concernent les espaces verts urbains, puis nous dresserons un portrait de la situation de la Ville de Montréal concernant les espaces verts.

1. 3. 1 Bénéfices des espaces verts urbains

La littérature au sujet des espaces verts urbains actuels est très prompte à rendre compte des bénéfices rapportés par ces derniers. En effet, les espaces verts urbains et leurs composantes offriraient, par leur seule présence, certains bénéfices économiques, mais surtout des bénéfices environnementaux et sociaux. Il s'avère que les arguments en faveur de ce type d'espace s'apparentent aux éléments constitutifs du développement durable; cependant, nous n'allons pas pousser plus loin l'association.

1. 3. 1. 1. Économie

Les arbres urbains font croître la valeur des résidences (Gaumont, 2007; Leinberger et Berens, dans Garvin et Berens, 1997), de même que les valeurs commerciales et touristiques des alentours (Harnik, 2000). Inversement, les espaces verts et les arbres urbains diminuent certains coûts liés à l'habitation, notamment en climatisation et chauffage (Ayalon, 2006; Gaumont, 2007).

1. 3. 1. 2. Environnement

Du côté environnemental, le verdissement en milieu urbain contribue, entre autres, à :

- Rafraichir l'environnement;
- Améliorer la qualité de l'air et fixer les polluants (métaux lourds, poussières, CO₂) grâce aux feuilles et aux racines;
- Accroître l'absorption des eaux de pluie afin d'éviter les débordements des égouts lors des pluies

(CREMTL, 2005; Dwyer et al, 1992; Gaumont, 2007)

Ces bénéfices environnementaux ne seraient d'ailleurs pas seulement perceptibles à travers de grands aménagements constitués d'arbres et d'arbustes, mais se manifesteraient aussi dans le cas des jardins urbains. De plus, ces derniers contribueraient aussi à la réduction de la pollution de l'air en réduisant les distances de camionnage des aliments, ce qui diminuerait le volume des gaz à effet de serre (Chapeau, 2001; City of Toronto, 2000).

Malgré cela, l'apport environnemental des espaces verts urbains existants, tels qu'aménagés à l'époque du parc comme espace récréatif, est parfois contesté. En effet, certains chercheurs, comme Diane Saint-Laurent (2000)³, mentionnent que « les parcs urbains de Montréal s'apparentent davantage à des « déserts verts » (p. 155) ». Ainsi, la vision classique des parcs urbains nous aurait habitués aux plaines gazonnées, vides de végétaux (autres que l'herbe et quelques arbres) et vides d'individus. Or, nous venons de voir certains des impacts environnementaux des espaces de nature en ville, auxquels on peut ajouter la réduction des îlots de chaleur⁴, la lutte aux changements climatiques, la réduction de la pollution atmosphérique (Ayalon, 2006) et le maintien de la biodiversité (Lawlor et al., 2006; Saint-Laurent, 2000).

1. 3. 1. 3. Social

Les nombreuses études en sciences sociales que l'on retrouve sur les espaces verts urbains traitent des impacts sociaux, psychologiques et physiques de ces lieux. Par exemple, une étude réalisée par Townsend (2006) révèle que les effets bénéfiques, tels que de la nature sur les individus qui contribuent à la préservation d'un espace naturel sont tangibles et elle note même un effet thérapeutique chez ceux qui sont atteints de dépression. D'autres impacts positifs des espaces verts

³ Qui reprend alors une expression de Hough (1989).

⁴ Un îlot de chaleur est : «une zone où la température estivale est plus élevée de 5 à 10 degrés que l'environnement proche, atteignant au moins 33 degrés la journée, sans descendre au-dessous de 20 degrés la nuit, pendant trois jours consécutifs (Chorlay, 2008, p.1) ».

urbains sur les personnes seraient la réduction du stress, l'augmentation des interactions sociales, la hausse de la productivité au travail, la diminution de l'agressivité et de l'hyperactivité, etc. (Gaumont, 2007; Gies, 2006).

Dans la même veine, Lawlor (2006) insiste sur l'attrait de ces lieux aux niveaux de l'interaction sociale, des activités récréatives et de la détente. D'autre part, la pratique de l'agriculture en milieu urbain et le jardinage social favorisent, entre autres, l'*empowerment* (Westphal, 2003), les nouvelles solidarités, l'implication politique et l'engagement citoyen (Chapeau, 2001), de même que le développement social (Boulianne, 2001; Duchemin, Wegmuller et Legault, 2009), le capital social (Reyburn, 2006) et la sécurité alimentaire (Ayalon, 2006).

1. 3. 2. La situation montréalaise concernant la nature en ville

Ainsi, les espaces verts urbains et le verdissement font toujours partie des préoccupations urbaines et comblent un grand nombre de besoins économiques, environnementaux et sociaux. Toutefois, se présentent-ils toujours sous les mêmes formes? Quels sont leurs défis actuels?

Une vision d'ensemble de la situation montréalaise est nécessaire pour comprendre les enjeux reliés aux espaces verts. En effet, l'aménagement des espaces verts publics relève principalement du domaine municipal. Nous effectuerons donc un bref portrait de l'évolution de la situation des parcs et espaces verts à Montréal, puis nous dresserons un tableau sommaire de certaines politiques ou programmes de la Ville qui traitent de la nature urbaine.

1. 3. 2. 1. L'évolution de la situation des parcs et espaces verts à Montréal

« Montréal étant largement construite, *la rareté des sites disponibles pour le développement crée une pression* [nous soulignons] quant à la préservation et à la mise en valeur des milieux naturels existants et à la pérennité des écosystèmes. Dans ce contexte, *la Ville entend préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt* [nous soulignons] et favoriser leur intégration au développement urbain (Objectif 16, règlement 2.6 du plan d'urbanisme : Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé) (Ville de Montréal, 2004a, p. 165) ».

Il est difficile de se prononcer sur l'évolution de la situation des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal. En effet, les informations à ce sujet se récoltent au compte-goutte. Il est cependant possible de faire quelques constats sur la situation des parcs et espaces verts, notamment grâce à la publication récente par le Conseil Régional en Environnement de Montréal (CREMTL), en collaboration avec la Ville de Montréal, des *Indicateurs de l'état de l'environnement. Bilan pour la période 2003-2006* (2008).

Malgré l'existence de données sur l'augmentation des superficies consacrées aux aires protégées en milieu terrestre⁵, il est impossible de savoir comment évolue la superficie des espaces consacrés aux parcs. Ces données n'existent simplement pas pour les années antérieures à aujourd'hui (CREMTL, 2008). Ainsi, nous savons que l'agglomération montréalaise compte 4 399 ha de parcs en 2006, dont 2 274 ha de « parcs locaux » et 2 125 ha de « grands parcs » (CREMTL, 2008), mais les données sur les parcs proviennent des arrondissements et des villes reconstituées. Aucun inventaire de la superficie des parcs publics n'est mis à jour, ni par la Ville, ni par les arrondissements, et « il n'existe souvent pas de méthodologie commune qui permette de compiler ces données (CREMTL, 2008, p. 49) ». Qui plus est, « les informations sont disparates d'un arrondissement à un autre, et la définition d'un « parc » varie selon les arrondissements (CREMTL, 2008, p. 58-59) ». Cette situation ne serait cependant pas unique à Montréal et démontrerait une tendance commune à plusieurs villes américaines, tel que le rapporte Peter Harnik (2000)., de l'Urban Land Institute.

1. 3. 2. 2. Les politiques de la nature en ville de la Ville de Montréal – Milieux exceptionnels ou qualité de vie pour tous?

À la Ville de Montréal, les parcs et les incarnations de la nature en ville sont regroupés sous la coupe du *Service du développement culturel, de la qualité de vie et de la diversité ethnoculturelle – direction des sports, parcs et espaces verts*. Même si les données sur les superficies des parcs sont difficiles à obtenir ou inexistantes, la Ville s'est dotée de politiques et de façons de faire concernant sa nature en ville. À cet égard, on souligne notamment la *Politique de l'arbre* (Ville de Montréal, 2005), la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (Ville de Montréal, 2004b) ainsi que le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (Ville de Montréal, S.D. a).

⁵ 133 hectares depuis 2004 (CREMTL, 2008, p. 12).

Avec la *Politique de l'arbre*, la Ville de Montréal souhaite « place[r] l'arbre au cœur de l'urbanité montréalaise dans le but d'assurer à la métropole un avenir viable et durable, de soutenir le caractère identitaire de son paysage ainsi que d'améliorer la qualité des milieux de vie (Ville de Montréal, 2005, p. 10) ». Cette politique reconnaît que les arbres urbains offrent de nombreux avantages, tant au niveau du paysage que de l'environnement, de l'économie ou encore directement sur la vie de quartier et le patrimoine. Elle admet toutefois que la Ville ne possède pas de vue d'ensemble de son patrimoine arboricole. Cependant, elle identifie les pressions exercées sur les arbres urbains, notamment la diminution du rythme de plantation, les maladies et blessures, de même que l'envahissement par les structures publiques. Elle vise justement à définir une vision à long terme à propos des arbres urbains, d'établir des pratiques de protection et d'intervention, d'accroître les plantations et d'améliorer l'information et la sensibilisation des montréalais à ce sujet. Ainsi, dans une perspective de structuration des interventions concernant les arbres urbains, la politique développe un outil : le « plan arboricole » à établir dans les arrondissements.

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, quant à elle, vise à ce que la Ville de Montréal souscrive à l'objectif de conservation de 8% de son territoire (dont 6% en milieu terrestre). Déjà, au cours de la première année d'application de la politique, 110 hectares se sont ajoutés aux aires protégées de la Ville (Ville de Montréal, 2006). Cette politique s'intéresse plus particulièrement à la préservation et à l'augmentation de la biodiversité des *écoterritoires*, des *parcs existants* et des *milieux riverains*, en « reconnaissant tout autant la valeur économique que sociale et écologique des milieux naturels, dans un esprit de collaboration entre les citoyens et les promoteurs, et en conciliant les politiques et autres nécessités (CREMTL, 2008, p. 54) ».

Il s'agit cependant d'une politique de conservation au sens strict, qui s'attarde principalement aux milieux naturels d'intérêt. De cette façon, certains espaces verts qui ne sont pas qualifiés de « milieux naturels d'intérêt »⁶ pourraient être exclus de cette volonté de préservation. À cet effet, la politique stipule clairement que « bien qu'un terrain gazonné avec de nombreux arbres soit considéré comme un espace vert, celui-ci ne constitue pas en soi un site visé par cette Politique (Ville de Montréal, 2004b, p. 7) ».

D'autre part, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007-2009* prévoit mettre en œuvre ou faciliter des actions de verdissement plus concrètes.

⁶ Alors que cette notion de « milieux naturels d'intérêt » n'est par ailleurs pas définie explicitement.

Ainsi, ce Plan propose explicitement deux actions, sous la rubrique « assurer la qualité de vie des milieux résidentiels », qui encouragent le verdissement urbain⁷. Il s'agit de l'action 2.12 du Plan : « Réduire la présence des îlots de chaleur urbains par l'élaboration d'une stratégie de verdissement et la réalisation d'au moins un projet de verdissement dans le centre-ville (Ville de Montréal, s.d., p. 6) », qui fait l'objet d'une opération de mobilisation à la lutte aux îlots de chaleur, et de l'action 2.15 : « Stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal, par *l'aide aux citoyens* [nous soulignons] désirant pratiquer cette approche et l'utilisation des espaces résiduels sous-utilisés en concluant des ententes auprès des grands propriétaires (Ville de Montréal, s.d., p. 6) ». Par ce soutien des initiatives d'agriculture urbaine, la Ville vise explicitement des retombées qui vont de la réduction des îlots de chaleur et de l'émission des polluants atmosphériques au développement de l'entraide communautaire et la production à faible coût de nourriture fraîche (Ville de Montréal, s.d., p. 47).

En outre, le *Plan d'urbanisme* propose deux actions concernant l'aménagement et la mise en valeur des espaces verts montréalais (actions 1.2 et 11.3)⁸. Ces actions renforcent l'idée des espaces verts urbains comme des espaces de loisir et de détente. Finalement, l'action 1.17 du *Plan d'urbanisme de Montréal* vise à assurer le verdissement des milieux de vie par un accroissement de la plantation d'arbres sur les domaines publics et privés, particulièrement dans les secteurs qui en sont dépourvus et dans ceux présentant un caractère fortement minéralisé.

Finalement, d'autres plans et politiques de la Ville de Montréal traitent du verdissement, tels :

- « • Le *Plan particulier d'intervention chaleur accablante ou chaleur extrême de l'agglomération de Montréal* [qui] propose différentes actions à poser en situation d'urgence;
- *Montréal 2025 : Axe d'intervention Montréal, milieu de vie exceptionnel* : [qui vise à] Réintroduire la nature dans les quartiers centraux par le reboisement et le verdissement (plantation sur rues et ruelles, toits et murs verts, réhabilitation de secteurs contaminés et de friches urbaines);
- Le Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) (Ville de Montréal, S.D. a, p. 42) ».

En résumé, les actions et politiques de la Ville de Montréal au sujet de la nature urbaine participent de deux conceptions de la nature en milieu urbain. Lorsqu'elles traitent des « espaces verts », elles sont concernées la plupart du temps par la conservation des milieux naturels exceptionnels et sont

⁷ En plus d'une action concernant les milieux naturels protégés (action 2.31).

⁸ Action 1.2 : « aménager des espaces verts publics ou privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie » et action 11.3 : « préserver et mettre en valeur la trame verte de Montréal » (Ville de Montréal, [http:// www.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme](http://www.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme))

généralement très détaillées. D'autre part, des actions concernant le verdissement existent bel et bien, mais sont davantage considérées comme liées au concept de « qualité de vie » relativement aux lieux communs du quotidien. Par ailleurs, le rôle de la Ville dans ce cas ne semble être qu'un rôle de soutien, qui n'est pas explicité, et donc, laisse place à l'interprétation.

1. 3. 3. L'utilisation de l'espace urbain : Les espaces non-conventionnels

« Montréal abrite une faune et une flore abondantes et diversifiées. Les parcs répondent ainsi à plusieurs impératifs : préserver la biodiversité de l'île et hausser la qualité de vie de ses résidents en rendant possibles les contacts avec la nature. De plus, la présence d'arbres dans la métropole permet d'absorber une partie des gaz à effet de serre et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. *Toutefois, le territoire montréalais est fortement asphalté, et les pressions en faveur du développement industriel et résidentiel sont importantes. Ainsi, il devient de plus en plus difficile de créer de nouveaux parcs-nature ou de nouveaux parcs locaux sur le territoire montréalais* (nous soulignons) (CREMTL, 2008, p. 58-59) ».

L'espace urbain est une denrée limitée et recherchée. La grande majorité des espaces est déjà construite. Il s'agit d'un obstacle majeur dans la création de nouveaux espaces verts urbains. Certains réussissent toutefois à pallier cet obstacle.

Les friches (industrielles, ferroviaires, espaces vacants, etc.) et les surfaces minéralisées (rues, ruelles, cours d'école, toits, etc.) constituent autant d'espaces « libres » qui peuvent être et qui sont investis par des projets de verdissement urbain. Ces espaces sont en effet de nos jours considérés comme des espaces privilégiés lors d'opérations diverses de verdissement urbain, à Montréal et ailleurs (De Sousa, 2003). Cependant, dans les cas de verdissement, ces espaces nécessitent une attention spéciale qui complexifie les démarches pour leur développement. Voici brièvement quelques concepts à leur effet.

1. 3. 3. 1. Friches

On décrit les friches comme des espaces vacants, terrains vagues, emprises ferroviaires. Par définition, il s'agit d'espaces laissés à l'abandon. Écologiquement parlant, selon la durée de leur abandon et l'intensité de l'activité humaine aux alentours, ce sont des espaces qui ont une diversité végétale et/ou faunique souvent plus importante qu'un parc urbain « classique » et gazonné (Hough,

1989). Sans entrer dans les caractéristiques biologiques de ces espaces⁹, il est important de souligner que les friches sont des éléments-clés en nature urbaine, car elles « participent aux phases pionnières et transitoires menant vers des peuplements matures [et] peuvent donc jouer un rôle ou une fonction écologique dans la renaturalisation des sites urbains (Saint-Laurent, 2000, p. 154) ».

D'un autre côté, « la friche n'est donc que rarement le siège d'usages informels ou spontanés [...] En fait, la friche urbaine apparaît plus souvent qu'autrement comme un désert social (Sénécal et Saint-Laurent, 1999, p. 41) ». Pourtant, des exemples de reconversion de friches industrielles (« brownfields¹⁰ ») à Toronto font dire à Christopher de Sousa (2003) que ces sites présentent de nombreux avantages. Bien que les friches soient problématiques au niveau de la contamination des sols et du zonage, on note parmi les bienfaits obtenus la création de nouveaux habitats écologiques, l'émergence d'un contexte de collaboration entre les groupes actifs dans la démarche (groupes communautaires et agences gouvernementales), l'établissement d'infrastructures de récréation et l'éducation populaire aux enjeux de la restauration de l'habitat (De Sousa, 2003). Cette étude confirme en outre la nécessité de l'implication des communautés touchées et de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, autant dans le financement que dans la planification. Finalement, les obstacles majeurs à la reconversion verte des friches urbaines sont le financement et la perception discutable des bénéfices économiques.

1. 3. 3. 2. Surfaces minéralisées (ex. : toits, cours d'école et ruelles)

Les surfaces minéralisées constituent, avec les surfaces construites, 80% du territoire montréalais (CREMTL, 2005). Ces surfaces imperméables font ruisseler les eaux pluviales, ce qui a un impact important sur la gestion municipale des eaux. De plus, elles absorbent la chaleur, ce qui a pour effet d'hausser la température ambiante et de contribuer au phénomène des îlots de chaleur (Lawlor et al., 2006). Le verdissement de ces surfaces est un moyen efficace de contrer ces effets négatifs. Il peut se faire de deux façons : par la « déminéralisation » de l'espace, ou par la culture en bac à même la surface minéralisée.

⁹ Bien que les caractéristiques écologiques des espaces verts urbains soient très importantes et guident à un certain niveau nos propos, il n'est pas question ici de dresser un tableau précis de celles-ci, mais plutôt de considérer les raisons de l'attrait des espaces verts, qu'ils soient ou non riches écologiquement parlant.

¹⁰ La filière des « brownfields » est une avenue de choix dans la création de nouveaux espaces verts urbains. Ces lieux se définissent, selon l'Environmental Protection Agency américaine, comme des « abandoned, idled or underused industrial or commercial facilities where expansion or redevelopment is complicated by real or perceived environmental contamination (McNeil et Lange, dans Kirkwood, 2001, p. 61; U.S. EPA, 2009 : ». Pourtant, ils offrent un potentiel incroyable si l'on se fie à l'exemple de la Ville de Toronto amené par Christopher A. De Sousa et au fait que plus de 19% des friches en Angleterre ont été converties en espaces verts entre 1988 et 1993; soit le type de conversion le plus commun (UK DETR, 1998, dans De Sousa, 2003).

À Montréal, certains acteurs misent sur l'agriculture urbaine¹¹ par le jardinage en bacs. Cette méthode constitue une façon relativement simple et abordable pour les citoyens. On retrouve ces jardins sur des sites tels des cours d'école, ou encore sur les toits (*rooftop gardens*)¹². Ils doivent nécessairement permettre l'accès à une source d'eau et aux individus, afin d'effectuer les tâches d'arrosage et de récolte. Selon Cliff Tandy (1972) (et ses qualités de visionnaire), « roof gardens are becoming more important for several reasons: full use of roofs in crowded city centres can create extra space for recreation and this is increasingly becoming commercially viable [...] roof gardens [...] can also reduce isolation feelings of people in high buildings (p. 259) ».

Suite à ce tour d'horizon concernant les espaces verts urbains, nous sommes en mesure de constater que, bien qu'une définition sans équivoque ou qui fait consensus soit difficile à obtenir, nombreux sont les auteurs qui accordent à la présence de ces espaces dans la ville divers bénéfices. Ainsi, les espaces verts urbains aujourd'hui sont autant des parcs aux caractéristiques naturelles exceptionnelles que des superficies plus restreintes où l'on cultive en bacs dans un but de loisir ou pour s'alimenter, par exemple. À cause de la rareté des espaces libres en milieu urbain, ils sont de plus en plus souvent associés aux espaces « non-conventionnels » tels les friches et les surfaces minéralisées. Aussi, nous remarquons que de nombreuses politiques ou programmes affirment soutenir les initiatives de ce genre sur le territoire de la Ville de Montréal. Toutefois, nous avons remarqué que peu d'études ont pris en compte l'apport des groupes communautaires ou de citoyens dans la mise en place des « nouveaux espaces verts ».

¹¹ Concept qui recouvre presque toute initiative de jardinage urbain, collective ou non, en sol ou en bacs.

¹² Voir notamment à cet effet les initiatives de l'ONG Alternatives (www.lesjardins.ca) et de la firme Biotop (<http://www.biotopcanada.com/fr.htm>) qui ont développé des technologies particulières au jardinage urbain en bacs.

CHAPITRE 2 : CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

La stratégie privilégiée pour traiter des processus de création des espaces verts et des initiatives de verdissement à Montréal dans une perspective communautaire correspond à une méthode qualitative à design flexible. L'utilisation d'une démarche qualitative nous semble la plus justifiée compte-tenu de notre sujet, car elle permet de comprendre les phénomènes, plutôt que de les prédire ou les mesurer comme le feraient les méthodes quantitatives. En outre, une démarche qualitative nous informe sur le sens donné par les acteurs au phénomène étudié, de même qu'il permet de rendre compte des contextes spécifiques (Rose et Radice, 2006).

Nous construirons deux études de cas. Ces cas seront basés sur les actions de deux groupes communautaires qui œuvrent à des projets de verdissement urbain. Par ailleurs, nous nous inspirerons des concepts de la transaction sociale (Bourdin, 1996; Rémy, 1996 & 1992; Voyé, 1992) et de l'approche par contextualisation panoramique (Mucchielli, 2004). Le matériel pour l'analyse a été recueilli par entretien, mais nous avons aussi tiré des informations par observation et par documentation.

2. 1 La transaction sociale

Le paradigme de la transaction sociale, développé par Jean Rémy, Liliane Voyé et Émile Servais, dans *Produire ou Reproduire?* (1978) est fortement ancré dans l'analyse de la vie quotidienne. Selon Rémy (1996), la transaction émerge d'une trilogie de base, composée de la négociation, de l'échange et de l'imposition et elle doit être comprise en fonction de son contexte (Bourdin, 1996; Rémy, 1996 & 1992; Voyé, 1992). Le conflit est inhérent à toute négociation, puisque le consensus est inatteignable entre des 'valeurs' que chacun des acteurs croit toutes aussi légitimes. On peut ainsi parler de *coopération conflictuelle* dans une situation d'échanges entre acteurs. La transaction sociale est donc un processus qui permet la création d'un *compromis de coexistence*. Ce compromis n'est pas nécessairement satisfaisant en tous points pour tous les acteurs, mais il mène à un renouvellement du sens de l'action (Rémy, 1992). D'un autre côté, l'imposition est une façon de trancher, dans l'impossibilité d'un compromis. Voici un bref survol de ces concepts et notions.

2. 1. 1. Négociation – Échange – Consensus et Imposition

La négociation est à la base de la transaction. Elle est encadrée par un espace-temps précis; contrairement à la transaction dont elle fait partie (Blanc, 1992; Rémy, 1998). Les deux ne sont en effet pas synonymes :

« Si le concept de négociation centre l'analyse sur la pratique des acteurs, celui de transaction présente l'avantage de prendre en compte la constitution des positions des acteurs, avec leurs limites et leurs possibilités. Les acteurs occupent des positions inégalitaires et le rapport fondamental est un rapport de domination [...] Un acteur habile est celui qui pousse au maximum son avantage sans pour autant dépasser la limite [...] au-delà de laquelle son avantage serait remis en cause (Blanc, 1992, p. 274) »

La négociation sous-entend le désaccord (Rémy, 1992), qui, lui, nécessite l'échange dans le but d'atteindre un consensus. Elle est donc une façon de résoudre un conflit. Elle suppose en outre une situation semi-structurée et un jeu social semi-transparent (on ne révèle pas toutes les informations que l'on possède, dans le but de conserver son pouvoir) (Rémy, 1996). Elle aboutit à un accord (Rémy, 1998) et/ou à un contrat obtenu par une série d'ajustements successifs (Blanc, 1992). Rémy ajoute que si la négociation est centrale dans la conception de la société, le social se résumerait, vu ainsi, à un jeu de pouvoir et de contre-pouvoir (Rémy, 1996). La transaction correspond donc davantage à la situation globale, alors que la négociation est le moyen d'atteindre un consensus.

2. 1. 2. Coopération conflictuelle – Compromis de coexistence

Toujours selon Jean Rémy, la coopération conflictuelle est « [c]ette coopération autour d'un projet commun [qui] permet de sortir de l'utilitarisme et [qui] engendre les liens sociaux. La coopération est pourtant compatible avec le conflit. Une coopération peut se développer malgré ou à cause des conflits (Rémy, 1996, p. 25) ». La coopération est conflictuelle parce que les divers intervenants en place en retirent des avantages inégaux et les critères d'évaluation de ceux-ci diffèrent (Rémy, 1998). La tension est donc toujours présente.

« La transaction sociale est ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est *a priori* pas négociable et d'élaborer des compromis qui généralement ne débouchent pas sur un accord complet ou sur un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle...C'est donc un processus de production et d'apprentissage du vivre ensemble (Blanc, dans Germain, 2007) ».

2. 1. 3. Contexte

La notion de contexte est indissociable du paradigme de la transaction. Bourdin a d'ailleurs défini, dans un texte sur la transaction et l'action organisée, ce qu'il entend par « facteurs contextuels ». Ceux-ci structurent les situations (ex.: définition des rôles, orientation de l'action), et sont constitués des références communes aux acteurs (Bourdin, 1996).

2. 1. 4. Pourquoi la transaction sociale?

La transaction sociale sera ici pertinente pour l'analyse des interactions entre les participants aux projets et les diverses instances extérieures avec lesquelles ils ont à interagir et dans lesquelles ils s'insèrent. Ainsi, comme le mentionne Maurice Blanc (1992), la transaction sociale est un concept fécond pour « analyser les relations complexes entre acteurs aux intérêts opposés, surtout lorsqu'elles font intervenir à la fois la société civile et l'État (p. 273) », ce qui s'apparente aux situations choisies ici.

De ce fait, l'accord entre la notion de transaction sociale et les questionnements de nature « démocratique » et de développement local est tout à fait justifié, et fait partie du « vivre ensemble » mentionné plus tôt. Le recours à ce « vivre ensemble » nous apparaît d'autant plus judicieux dans la perspective où les initiatives qui seront étudiées relèvent justement du développement local et sont instaurées par des citoyens, dans un contexte de concertation. Cela rejoint en outre l'idée du « projet de l'acteur » et de son caractère intentionnel (Rémy, 1996; Voyé, 1992). Finalement, nous avons vu plus tôt que la transaction découle de l'action (Rémy, 1998).

Aussi, les relations entre les différentes catégories de valeurs sous-tendues par ces actions s'inscrivent dans le champ d'analyse de la transaction sociale. Cette dernière se prête en effet judicieusement, comme on l'a vu, à l'analyse de conflits entre des acteurs défendant des valeurs différentes, mais tout aussi légitimes les unes que les autres (Blanc, 1995; Germain, 2007).

« Au lieu de faire de la régulation le nœud à démêler, la notion de transaction est centrée sur la genèse de la relation ou sur les effets du compromis, sur les étapes de l'évolution du rapport social, sur la transformation des termes d'échanges et sur la modification des priorités. La transaction s'intéresse surtout au processus de métissage résultant de l'interférence entre pouvoir et contre pouvoir (Rémy, 1992, p. 92) ».

Finalement, « la transaction présente l'avantage de prendre en compte la constitution des positions des acteurs, avec leurs limites et leurs possibilités (Blanc, 1992, p. 274) ». Ces positions d'acteurs peuvent très bien s'illustrer à l'aide de la méthode par contextualisation situationnelle panoramique, développée par Mucchielli (2004). Cette méthode, que nous joignons à la transaction sociale, permettra de synthétiser les positions et les visions des acteurs à l'aide de tableaux.

2. 2. La méthode par contextualisation situationnelle panoramique

La méthode par contextualisation situationnelle panoramique est une méthode *compréhensive* d'analyse, développée par Alex Mucchielli (2004). Cette méthode part du principe selon lequel les différents acteurs dans une situation donnée ont chacun leur propre interprétation de cette situation. Selon ce principe, l'acteur n'a donc qu'une vision partielle de la situation dans laquelle il est plongé, car il fait d'abord référence à son monde vécu. Selon cette prémisse, il devient alors nécessaire, afin de comprendre la situation, de connaître et de mettre en perspective les différentes visions des différents acteurs. Le but est donc d'avoir une « multi perception de la situation en la comprenant des points de vue successifs des différents acteurs (Mucchielli, 2004, p. 47) ».

Pour ce faire, le chercheur doit d'abord construire les « récits premiers » des situations pour chacun des acteurs impliqués. Le « récit premier » est constitué de la vision et du contexte de l'acteur par rapport à la situation dans laquelle il est plongé. Il constitue le « cas ». L'outil qui permet d'opérationnaliser le traitement des informations recueillies, suite à la construction des « récits premiers », est le tableau, où l'on regroupe et classe les différentes définitions de la situation, afin d'avoir un regard comparatif d'ensemble (voir tableau 1). Le tableau, une fois tous les récits superposés, permet alors la multi-perception des normes, valeurs, enjeux et positionnements de tous les acteurs.

Tableau 1 : Grille inspirée de Mucchielli (2004)

		Valeurs	Enjeux	Normes	Positions	Relations
CEV	Organisateurs					
	Partenaires					
SU	Organisateurs					
	Partenaires					

Nous avons distingué les récits des organisateurs des organismes consultés de ceux des partenaires du milieu, puisque les premiers ont été soumis à un questionnaire différent (voir annexes), plus complet, afin d'avoir un portrait du fonctionnement de l'organisation et de ses origines.

2. 3. Territoires et cas visés

Plusieurs cas de verdissement urbain citoyen, qui se présentent sous des formes diverses (jardins, plantations et aménagements divers, embellissement) ont actuellement cours sur le territoire montréalais. Il nous est bien sûr impossible de couvrir et même de recenser toutes ces initiatives. Par ailleurs, un tour d'horizon de ces projets nous a permis d'en approcher quelques-uns, avec comme résultat la participation de deux cas spécifiques, situés chacun dans un espace géographique distinct de l'île de Montréal.

L'étude de deux exemples montréalais se justifie en prenant en considération la durée allouée pour l'étude, le nombre d'acteurs interviewés pour chacun des cas (une dizaine par cas), de même que le souhait de dresser un portrait des réalités multiples des initiatives de verdissement communautaire qui existent.

Ainsi, nous avons basé notre étude, d'une part, sur l'organisme Culture Élémentaire Verdun, qui œuvre à Verdun, sur un projet de jardins collectifs en sécurité alimentaire et, d'autre part, sur l'organisme Sentier Urbain, situé dans le quartier Centre-Sud (arrondissement Ville-Marie) qui agit entre autres en

« verdissement social ». L'étude de ces cas ne vise pas à analyser de façon exhaustive la situation montréalaise, mais plutôt à donner un aperçu de différentes initiatives, dans différents secteurs de l'île de Montréal. Chacun des cas sera décrit plus en profondeur au chapitre suivant.

2. 4. Période couverte

Nous avons couvert la période Printemps-Été-Automne 2008, mais les contacts avec les intervenants choisis se sont étalés de l'hiver 2008 jusqu'à l'automne 2008. Le choix de cette période temporelle s'impose de lui-même, puisque nous souhaitions être témoins de l'action directe des situations choisies, ou du moins être présents alors que les groupes étudiés étaient en activité. Les activités de verdissement se sont déroulées entre avril et septembre/octobre, les conditions climatiques québécoises étant déterminantes à ce sujet.

2. 5. Description des données

Les données utilisées pour cette étude sont de nature qualitative. Tel que spécifié par Strauss et Corbin (2003) relativement à la théorie ancrée, l'enquêteur doit rendre compte des événements, des activités, des conditions facilitatrices ou limitatrices d'un phénomène, des actions et interactions, des conséquences vécues. La théorie ancrée est à cet effet similaire aux processus de la transaction sociale, car elle considère les phénomènes comme étant en transformation continue (similaire aux « ajustements successifs ») et vise une explication des phénomènes à partir des éléments qui leur donnent naissance. Pour ce faire, nous avons eu recours à un type principal de données, issu des entrevues semi-dirigées. Accessoirement, nous avons utilisé l'observation directe et l'analyse documentaire.

2. 5. 1. Entrevues semi-dirigées

Afin de recueillir les données nécessaires à l'analyse des processus de création des espaces verts et des initiatives de verdissement, nous avons procédé par entrevues semi-dirigées. Elles visent à mesurer quels sont les processus qui mènent à des projets de verdissement urbain, et quelles sont les dynamiques, interactions, visions et interprétations de ces projets. Elles servent aussi à établir le contexte des cas à l'étude. Ces entrevues ont eu lieu avec des intervenants des organismes concernés et avec certains intervenants extérieurs aux organismes ou aux groupes étudiés. Ceux-ci, issus des arrondissements (élus et fonctionnaires), d'organismes locaux, du milieu scolaire et d'une instance consultative régionale ont permis d'élargir le contexte de compréhension. Le choix des entretiens semi-directifs nous a permis d'établir les bases contextuelles des cas à l'étude. En outre, ce type d'entretien donne à chaque interviewé la liberté de spécifier sa propre expérience. Le nombre d'entretiens a été déterminé par le point de saturation.

Les questions portent sur les acteurs eux-mêmes, sur l'organisation dont ils font partie, sur les projets précis de verdissement, et sur les enjeux soulevés par ces projets. On peut résumer les questions posées par :

- Qui? : Quels groupes s'occupent de projets de verdissement? Quels acteurs? Qui sont les porteurs?;
- Quoi? : Quels projets précis et de quel type de projet s'agit-il?
- Où? : Quel quartier / arrondissement? Quel terrain?
- Comment? : Quelle est l'histoire (la genèse) des projets? Quels sont les partenaires? Quelles sont les interactions présentes? Quelles sont les façons de faire? Comment se réalise la mise en œuvre? Quel type d'ententes? Quels résultats? Nature de la transaction :
Facteurs favorables et défavorables?
- Pourquoi? : Quelles sont les visions, valeurs, positions, intérêts qui sous-tendent de telles actions?

Deux canevas d'entrevues ont été utilisés et sont par ailleurs reproduits en annexe. Le premier canevas a été utilisé avec les intervenants des organismes étudiés. Il soulève des questions sur les projets que mène l'organisation et sur son fonctionnement, afin de mieux la contextualiser (points 2 et 3

du questionnaire). Ce type de questions n'a pas été repris dans le deuxième canevas, qui lui s'adressait aux intervenants externes aux organismes étudiés. Ce dernier visait plus particulièrement à comprendre la dynamique extérieure à l'organisme et donc, une emphase a été mise sur l'historique et l'image du milieu, en plus des points communs avec le premier questionnaire, concernant les enjeux, rôles, valeurs et la mise en œuvre.

Dans un des cas, le canevas a été fourni à l'interviewé, à sa demande. Ceci introduit un risque de biais dans l'énoncé des réponses; toutefois, nous considérons que l'attitude privilégiée de l'interviewer lors des entretiens (qui est de demander et mettre l'emphase sur les interprétations propres à l'interlocuteur des situations, et non la position de l'organisation pour laquelle il œuvre) minimise le risque de recevoir un discours préfabriqué.

2. 5. 2. Observation directe

Nous avons pratiqué une certaine part d'observation non participante. L'observation nous a permis d'avoir un accès direct aux événements et aux interactions (Rose et Radice, 2006), tout comme elle nous a permis de saisir comment le discours se réalise dans les actions du groupe concerné. Grâce à l'observation directe, nous avons pu constater certaines réactions des passants face au travail accompli par les groupes étudiés. Ces données ont pris la forme de mémos ou de notes de terrain, puis elles ont été conceptualisées selon les mêmes règles que pour les entrevues.

2. 5. 3. Analyse documentaire

Une dernière catégorie de données est celle issue de l'analyse documentaire. Nous entendons par là les articles de journaux et les documents fournis par les groupes à l'étude, de même que les informations tirées des sites web des groupes étudiés. Ces documents peuvent à la base être conçus pour des fins de communications médiatiques ou comme documentation interne à l'organisation. Ils nous ont informé sur l'image véhiculée dans le public concernant ces initiatives et sur les visions et objectifs des groupes. Ils nous ont aidé aussi à établir le contexte des projets de verdissement. Nous les avons trouvés sur Internet, au sein des organismes concernés, ou encore à travers des dossiers de presse. Comme dans le cas des données issues de l'observation, l'analyse de ces documents a permis de saisir les discours des organisations et il en est résulté une conceptualisation des données.

2. 6. Description de la population étudiée

Le recrutement des cas d'étude a été réalisé de façon systématique. Ainsi, nous avons recensé plusieurs projets de verdissement et de « création d'espaces verts » sur le territoire montréalais, en même temps que nous avons participé à des événements de nature « environnementale » ou « participative », dans le but de connaître et de prendre connaissance d'initiatives correspondant au profil recherché¹³.

Ensuite, nous avons abordé les organisations qui œuvrent dans ce domaine, en leur exposant les principaux buts et objectifs de notre recherche. Sur toutes les organisations approchées, trois ont démontré un intérêt, puis deux nous ont finalement répondu positivement. Les motifs des refus étaient principalement le manque de temps ou une surabondance de sollicitation. La possibilité d'étudier deux cas d'organisations qui œuvrent dans le verdissement urbain, avec des méthodes différentes et sur deux territoires différents, nous permet d'esquisser un portrait qui tient compte de la variété montréalaise de ce type d'initiatives.

En outre, les individus sélectionnés pour les entrevues ont été recrutés selon deux objectifs. D'abord, les intervenants dans les organismes étudiés ont été choisis selon leur degré d'implication ou leur ancienneté, afin d'avoir un portrait le plus représentatif possible des projets de verdissement choisis et de leurs origines. À cet effet, ils sont les instigateurs des projets et/ou gravitent autour de la conception et/ou la réalisation au quotidien des projets. Ils sont au nombre de quatre pour chacun des cas. Ce chiffre s'explique par la taille réduite des organismes qui œuvrent dans ce domaine, de même que par le point de saturation.

D'autre part, des intervenants extérieurs (ou externes)¹⁴ aux organismes qui réalisent les projets de verdissement ont aussi été choisis pour des entrevues. Ceux-ci proviennent du milieu communautaire, scolaire, consultatif et des arrondissements (élus et/ou fonctionnaires) qui gravitent autour des projets de verdissement choisis. Ces intervenants permettent de comprendre le contexte et la dynamique

¹³ Initiative citoyenne ou communautaire de verdissement (jardins, aménagement de parcs, plantations, embellissement), effectuée de façon plus ou moins organisée, mais qui peut être attribuée à un groupe.

¹⁴ Au long du mémoire, les intervenants « externes », c'est-à-dire, des intervenants locaux mais extérieurs aux deux organismes étudiés, seront désignés par leur « origine » (arrondissement, communautaire, scolaire, échelle régionale). Bien sûr, les intervenants des organismes étudiés, CEV et SU, sont eux-mêmes des intervenants du milieu communautaire. Cependant, ils seront désignés comme « intervenants des organismes étudiés » et non pas explicitement comme « intervenants communautaires ».

extérieure aux organismes étudiés. Ils sont au nombre de six pour chacun des cas. Il n'y a pas eu d'entrevues avec les partenaires hôtes des projets de verdissement (sauf dans le cas des arrondissements), ce qui, nous l'admettons, constitue une limite de l'étude. Toutefois, les intervenants choisis nous ont permis d'avoir une vision globale de la situation propre à chaque secteur montréalais étudié. En effet, bien que tous les interviewés ne soient pas nécessairement directement impliqués dans les projets de verdissement choisis, ils sont des acteurs influents dans leur milieu et leurs visions permettent justement de sortir du cercle des « initiés » ou des « convaincus » du verdissement.

2. 7. Dimensions explorées

2. 7. 1. Variables choisies

Pour l'étude des processus, les variables analysées seront : les porteurs des projets (qui?), les types de projets (quoi?), les sites utilisés (où?), les ententes (comment?), les valeurs et positionnement (pourquoi?) et les enjeux soulevés.

Pour l'étude des dynamiques des acteurs, nous analyserons les rôles (des organismes étudiés et des partenaires, ainsi que ceux qui ne sont pas comblés), les interactions, les dénouements, résultats et limites; puis les effets sur l'image du quartier (inspiré de Mucchielli, 2004 et de Sénécal et al. 2009).

Le tableau 2 montre comment seront classées les données dans un premier temps. Les « faits significatifs » se trouvent directement et explicitement dans les récits des interviewés. Ce sont ce que les intervenants mentionnent comme des éléments importants. Les autres variables sont toutefois *induites*. Les enjeux et arguments constituent « ce qui est d'une manière primordiale, en jeu, pour l'acteur, dans la vision individuelle qu'il a de la situation (Mucchielli, 2004, p. 50) ».

Tableau 2 : Exemple de tableau synthèse ou tableau panoramique

CEV - Éléments de la narration de la situation					
	Portrait / contexte	Normes et valeurs	Relations des acteurs et rôles (positions et coalitions)	Enjeux et arguments	Résultats (dénouement et interprétation)
Constats partagés					
Constats dissonants					
Images du quartier					

Les normes et valeurs sont, quant à elles, les référents communs aux acteurs, qui guident leurs conduites et leurs jugements, de même que leurs opinions sur la situation ou ce qu'ils cherchent à défendre. Les positions font état des places qu'occupent les acteurs par rapport aux autres. Le dénouement et l'interprétation viennent souligner comment les situations ont évolué. Le choix de diviser ces éléments selon trois lignes permet de distinguer si les constats sont partagés, et sinon, quelles sont les affirmations qui divergent (constant dissonants). Nous reprenons ici le modèle d'analyse développé dans le cadre d'une étude sur la table de quartier (Sénécal et al. 2009). Cette dissonance n'est pas péjorative ou directement opposée, mais elle permet de soulever des éléments de discours qui ne font pas l'unanimité chez la majorité des intervenants. Les éléments dissonants peuvent aussi laisser entrevoir des points de vue qui sont particuliers à certains intervenants ou qui sont révélateurs d'une réalité peu abordée par les autres intervenants. Finalement, les « images du quartier » permettent de rendre compte des effets des projets sur la dynamique du milieu. Elles démontrent comment les acteurs interrogés perçoivent le milieu à l'intérieur duquel ils évoluent, quelles sont les difficultés vécues au quotidien et comment les projets de verdissement agissent à travers et sur celles-ci.

2. 8. Opérations réalisées

L'analyse du contenu des données tirées des entrevues a suivi quelques étapes précises, sans l'aide d'un logiciel. Ainsi, chacune des entrevues a d'abord été retranscrite (verbatim). Puis, le verbatim a servi de base à la rédaction d'un compte-rendu, ou « récit ». Les différents récits constituent un « cas ». Les récits constituant le cas sont ensuite organisés en un « tableau panoramique » (tel que présenté à la page précédente), qui permet une vision d'ensemble ainsi que la comparaison des définitions des situations (Mucchielli, 2004). D'autres tableaux ont aussi servi à l'analyse des données. Ainsi, nous avons utilisé un tableau pour rendre compte des particularités des différents types d'interventions effectuées par le SU (tableau 4), même si le même tableau ne s'appliquait pas à CEV. En effet, comme nous le verrons, le SU offre un éventail de services de verdissement dont nous devons rendre compte adéquatement en considérant les particularités de chacun de ces types d'action. Nous avons aussi utilisé un tableau pour mettre en parallèle les buts et façons de faire des deux organismes étudiés (tableau 6). Finalement, l'analyse n'aurait pu être complète sans les deux derniers tableaux, qui reprennent les situations globales vécues par les deux organismes (tableau 7) et un schéma des éléments de transaction (tableau 8).

2. 9. Contribution de la recherche

La pertinence de l'étude des processus de création des espaces verts et des projets de verdissement montréalais par les initiatives communautaires réside dans plusieurs aspects. D'abord, cette recherche répond à un engouement quasi généralisé pour les questions environnementales et qui concernent le développement durable, entre autres, au niveau municipal. Ensuite, elle peut contribuer à combler le manque d'informations municipales sur les nouveaux espaces verts en favorisant la compréhension des dynamiques citoyennes concernant les initiatives de verdissement. Finalement, elle ajoute un point de vue intéressant et qui a été peu abordé dans le créneau de la participation citoyenne, soit celui de l'aménagement « vert ».

Évidemment, certaines limites ne sont pas à négliger. Ainsi, outre les limites associées aux données de recherche en tant que telles (voir précédemment dans le chapitre), il convient de mentionner que, malgré l'étude de deux cas, cette recherche n'est pas exhaustive. En effet, plusieurs autres projets de ce type sont en cours sur le territoire montréalais. D'autre part, il est impossible d'avoir une vision

globale des projets étudiés, puisque rencontrer et analyser tous les intervenants et toutes les sphères contextuelles impliquées dépasserait largement le mandat d'une recherche de maîtrise. Le présent mémoire a obtenu l'approbation du comité d'éthique de l'INRS (certificat CER-08-162).

CHAPITRE 3: LES CAS À L'ÉTUDE

Plusieurs cas de verdissement urbain citoyen et/ou communautaire, qui se présentent sous des formes diverses (jardins, plantations et aménagements divers, embellissement) ont cours sur le territoire montréalais. Il nous est bien sûr impossible de couvrir et même de recenser toutes ces initiatives, car leurs durées de vie et leur nature (formelle ou informelle) sont très variables. Par ailleurs, un tour d'horizon de ces projets nous a permis d'en approcher quelques-uns, avec comme résultat la participation de deux cas spécifiques, situés chacun dans un espace géographique distinct de l'île de Montréal. Ainsi, nous baserons notre étude sur l'organisme Culture Élémentaire Verdun, qui œuvre à Verdun, et qui a démarré un projet de jardins collectifs; de même que sur l'organisme Sentier Urbain, situé dans le quartier Centre-Sud (arrondissement Ville-Marie), qui agit entre autres en « verdissement social ». Ces deux cas nous permettront de connaître les motivations derrière de tels projets, ainsi que de nous enquérir des processus et façons d'arriver à la réalisation de ces projets. Ils nous permettront en outre de prendre en compte les rôles des divers partenaires et instances liés à ces projets.

Culture Élémentaire Verdun : « Des jardins collectifs pour les gens du quartier! »

Culture élémentaire Verdun (CEV) est un jeune organisme à but non lucratif, fondé en 2007, dans le but d'assurer des initiatives de sécurité alimentaire dans l'arrondissement Verdun. Il est issu d'un constat bien précis : l'absence de projets de jardins collectifs dans l'arrondissement. Les jardins collectifs sont une approche initiée depuis longtemps dans certains secteurs montréalais (notamment depuis 1997 avec Éco-Initiatives, aujourd'hui devenu Action Communiterre, dans le secteur Notre-Dame-de-Grâce). CEV a toutefois vu le jour presque en même temps que le Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCCQ)¹⁵. Il est issu de la volonté de ses fondateurs de s'inscrire dans la réflexion

¹⁵ Le RJCCQ définit le jardinage collectif de la façon suivante : « **Le jardinage collectif**, c'est cultiver ensemble des fruits et des légumes de manière écologique afin de favoriser:

- l'autonomie alimentaire et la santé des communautés locales
- l'intégration et l'épanouissement des citoyens et des familles sur le plan social, économique et culturel
- la création de réseaux locaux de solidarité dans les quartiers
- l'appropriation d'espaces verts par les communautés
- la diffusion d'une agriculture respectueuse de l'environnement (RJCCQ, 2009) ».

sur le milieu. Il n'y a pas d'autre condition pour être membre¹⁶ que de se sentir interpellé par la question de la sécurité alimentaire, de vouloir s'impliquer dans les activités de l'organisme et de participer aux rencontres. Il n'y a aucun frais d'adhésion à l'organisme, mais un membre peut se voir révoquer son adhésion, sur décision du C.A, s'il ne participe pas aux activités du groupe. Un membre de CEV peut aussi être un participant-jardinier au projet des jardins collectifs. Cependant, peu d'entre eux le sont. En effet, la distinction entre « membre » et « participant » pour CEV tient au fait que le membre s'implique dans le développement de l'organisme et n'est pas nécessairement touché personnellement par l'insécurité alimentaire. Le participant, lui, est un individu qui est intéressé par l'action du jardinage collectif. En lien avec les conditions d'adhésion de ses membres, Culture Élémentaire Verdun fonctionne de façon très collégiale, en consultation, et utilise ces derniers comme base d'un groupe de réflexion. Ultiment, ce groupe de réflexion, qui part de la base vers le haut (*bottom-up*) de façon très participative, serait divisé en petits comités afin de réaliser différents projets.

L'énoncé de la mission de CEV est « de favoriser le développement de connaissances individuelles et collectives, la conscientisation et la prise en charge des citoyens et citoyennes de Verdun en matière de sécurité alimentaire (CEV, 2007) ». Ses principaux objectifs sont :

- « - améliorer la sécurité alimentaire¹⁷ des citoyens de Verdun;
- développer des alternatives au dépannage alimentaire d'urgence en partenariat avec les organismes locaux;

¹⁶ Au moment d'écrire ces lignes, CEV compte 15-20 membres.

¹⁷ La Direction de la Santé Publique définit la sécurité alimentaire comme suit :

« Il y a sécurité alimentaire lorsque :

- toute une population a accès en tout temps, et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable, et acceptable au point de vue social et culturel;
- les individus ont un pouvoir d'achat adéquat;
- les individus ont accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permette des choix alimentaires éclairés

Il y a insécurité alimentaire quand on :

- manque d'aliments;
- a peur d'en manquer;
- subit des contraintes dans les choix de ses aliments, contraintes qui affectent la qualité nutritionnelle du régime (DSP, 2003) »

- développer avec les citoyens une connaissance des problématiques liées à la sécurité alimentaire;
- permettre l'apprentissage de moyens qui favorisent l'autonomie alimentaire;
- favoriser le développement du sens critique et la prise de conscience collective (CEV, 2007)».

Pour ce faire, l'organisme compte agir à trois niveaux : éducation populaire, développement de projets et recherche. CEV est aussi représenté sur la Table de concertation en sécurité alimentaire de Verdun, et un membre du comité exécutif de CEV est délégué substitut sur la Table de concertation en développement social de Verdun.

Dès sa création, CEV s'est d'abord concentré sur un projet d'aménagement de jardins collectifs, qui constitue le premier projet du groupe et qui est la seule activité financée. Trois principaux objectifs sont visés par le projet des jardins collectifs, soient :

- 1) la gestion collective / l'approche démocratique;
- 2) l'éducation populaire / la diffusion de l'information / le réseautage communautaire;
- 3) l'aspect « fruits & légumes », axé sur les interactions et le partage d'informations entre les jardiniers.

Ces objectifs touchent beaucoup à la prise en charge collective et individuelle de même qu'à l'éveil à une citoyenneté active et responsable. Il s'agit, pour les participants aux jardins, d'apprendre, de s'impliquer et de prendre des décisions en groupe par rapport au fonctionnement des jardins et au partage des récoltes, par exemple. Les apprentissages sont donc variés et ne concernent pas seulement les techniques de jardinage. Ainsi, par exemple, le choix des plantes potagères est déterminé par les participants eux-mêmes et non par l'organisme. On y trouve divers légumes et fines herbes. Les tâches et le partage des récoltes se fait ensuite selon les besoins propres à chaque groupe de jardiniers, qui décide de leur mode d'attribution.

Le projet est ouvert à tous, mais vise davantage les personnes en situation d'insécurité alimentaire, ou encore plus spécifiquement des adultes qui fréquentent les banques alimentaires. Le recrutement des participants¹⁸ est d'abord fait via les banques alimentaires et les organismes communautaires du secteur, par des membres de l'organisation. On note aussi une propension à inclure les nouveaux arrivants et les minorités culturelles dans la démarche. Dans sa lecture originale, le projet visait à regrouper 30 à 50 participants, dont 30% d'entre eux seraient des individus qui se considèrent en état d'insécurité alimentaire et 20% seraient issus de communautés culturelles.

Les jardins sont répartis sur cinq sites à travers l'arrondissement Verdun (à l'école Notre-Dame-de-la-Garde, à l'école secondaire Monseigneur-Richard¹⁹, à la maison des jeunes Point de mire et aux serres municipales de l'arrondissement de Verdun, en plus d'un « jardin-partage »), et il existe trois types de structures utilisées. Ainsi, sur trois des cinq sites, les jardins sont en bacs de bois surélevés, d'environ quatre pieds par huit pieds. Le « jardin-partage » est un jardin en sol, dans la cour arrière d'un particulier, prêtée pour la saison. Finalement, CEV s'est entendu avec l'arrondissement pour l'utilisation de deux bacs en plastique qui servent normalement à des plantations ornementales, situés dans une ruelle adjacente à un des sites.

Les sites utilisés par CEV sont des terrains prêtés par les partenaires. Dans certains cas, les superficies élaborées par CEV sont plus petites que ce que les partenaires souhaitaient avoir sur leur terrain, faute de financement, puisque CEV assume tous les coûts de fonctionnement (bacs, terre, semences, etc.). L'organisme est ainsi l'unique propriétaire des bacs, qu'il construit et peut déplacer si nécessaire. Il n'existe aucune entente à long terme avec les partenaires, ni de contrat écrit. Cependant quelques arrangements particuliers se sont produits, sous la forme « d'échanges » : par exemple, des ateliers ont été donnés aux jeunes d'une école où les bacs sont établis et des jeunes de la Maison des jeunes ont participé à la construction du bac sur leur terrain. Ainsi, CEV ne demande aucun investissement des partenaires, autre que l'utilisation du site, afin de continuer son ouverture sur le milieu pour d'autres participants, et éviter de faire des projets spécifiques aux partenaires et/ou que les partenaires s'approprient le jardin.

Afin de réaliser ce projet de jardins collectifs, le groupe bénéficie de subventions. Les fonds recueillis servent à la fois à employer deux intervenantes qui animent les groupes de jardiniers et effectuent le

¹⁸ Les participants sont les gens qui jardinent, à distinguer des membres de l'organisme, bien que l'un et l'autre ne soient pas exclusifs.

¹⁹ En partenariat avec un centre de personnes âgées, adjacent à la cour d'école. Les jardiniers proviennent de ce centre.

suivi de terrain, de même qu'à subvenir aux besoins matériels de l'organisme, notamment les matériaux pour la construction des bacs, la terre et les semences. Ses principaux bailleurs de fonds sont la Ville de Montréal et l'arrondissement Verdun (Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion), la Caisse d'économie solidaire et Emploi-Canada (qui permet d'engager les employées). Ils ont aussi reçu une contribution financière d'un député de la circonscription.



Figure 1 : Bac de jardinage – École Notre-Dame-de-la-Garde – Photo prise en août 2008



Figure 2 : Bac de jardinage – Serres municipales de Verdun – Photo prise en août 2008



Figure 3 : Bac de jardinage – École secondaire Monseigneur-Richard (édifice Galt) – Photo prise en août 2008

Le Sentier Urbain : « Susciter la prise en charge de l'environnement par le citoyen »

Le **Sentier Urbain**²⁰ est un organisme communautaire qui existe depuis 1993. Depuis 2002, il a le statut d'organisme de charité. Selon son fondateur, les activités du SU ont commencé il y a vingt ans, au Témiscamingue. Puis, le cœur des activités s'est déplacé à Montréal dans le quartier Centre-Sud (bien que le volet au Témiscamingue persiste toujours). Les premiers projets urbains du SU étaient alors l'appropriation de carrés d'arbres²¹ par les citoyens.

Sa mission est de « susciter l'engagement de la collectivité dans l'action pour le *verdissement social* de Montréal (nous soulignons) (Sentier Urbain, 2008) ». Cela, afin de pallier la diminution de la qualité de vie issue de la déforestation urbaine, des problèmes tels que la pollution de l'air, le ruissellement des eaux et le phénomène des îlots de chaleur. « Avec une politique d'engagement social, [le Sentier Urbain] préconise la prise en charge par la communauté, de son environnement immédiat, via le développement de projets de renaturalisation, dans une démarche éducative de sensibilisation et d'intégration sociale (Sentier Urbain, 2008) ».

La clientèle visée par les actions et projets du Sentier Urbain est très variée. En fait, il s'agit de toute personne qui souhaite s'impliquer dans son secteur ou sur sa propriété. Il est toutefois important de distinguer la *clientèle* du SU, formée des citoyens qui bénéficient des *services* du SU, des *participants* engagés par le SU. La *clientèle* est donc formée des citoyens, des commerçants et des propriétaires qui accueillent les plantations et les aménagements alors que les *participants* sont ceux qui procurent ces services à la clientèle. En effet, les participants sont issus de la jeune population *marginalisée* du secteur, qui est presque systématiquement choisie pour faire l'exécution des travaux d'aménagement. Ces participants « marginalisés » sont le plus souvent des jeunes qui vivent des difficultés diverses (jeunes de la rue, décrochage scolaire, drogues, etc.), mais parfois aussi des adultes sans-abri. Les jeunes sont engagés par le SU grâce au programme fédéral Connexion compétences, dans un objectif de réinsertion sociale. Ils sont recrutés à travers à d'autres organismes du secteur qui œuvrent en réinsertion. Il s'agit d'un emploi pour eux. Ils doivent donc s'engager et démontrer leur motivation à entreprendre le processus. Ils sont encadrés par des intervenants du SU dans leurs activités

²⁰ Dorénavant désigné dans ces pages par SU.

²¹ Le *carré d'arbre* est la surface, généralement carrée, entourant un arbre « urbain », planté sur le trottoir, et qui correspond à la superficie de la fosse dans laquelle l'arbre est planté.

quotidiennes. Les sans-abris bénévoles sont, eux, présents grâce à la collaboration de l'organisme Sac à Dos.

Le Sentier Urbain est situé dans le quartier Centre-Sud de l'arrondissement Ville-Marie, mais ses interventions dépassent le cadre de ce quartier. En effet, en plus d'œuvrer dans ce secteur et d'autres secteurs de l'arrondissement (où se trouvent les jardins thématiques, et une partie des bacs à fleurs), le territoire pour les Plans de verdissement et des interventions avec les écoles s'étend à Hochelaga-Maisonneuve et au Plateau-Mont-Royal.

L'organisme œuvre sous quatre volets. On retrouve le volet « verdissement social », le « circuit-jardins », « l'école de la forêt » et le « centre d'interprétation Becs et Jardins ». Ce dernier volet a lieu en milieu rural, à Nédelec, au Témiscamingue.

Avec le volet « verdissement social », le Sentier Urbain favorise l'inclusion de jeunes marginalisés dans la réalisation d'aménagements qui visent l'augmentation de la végétation urbaine, tout comme l'intégration des différents acteurs de la communauté (commerçants et résidants, par exemple) dans les démarches de l'organisme. Leurs projets visent l'autonomisation et la prise en charge, autant des jeunes qui les réalisent que de ceux qui en bénéficient. Ce volet des actions du Sentier Urbain prend place dans le quartier Sainte-Marie, dans Hochelaga-Maisonneuve et sur le Plateau Mont-Royal..

Plus concrètement, le « verdissement social » s'incarne d'abord à travers les *Plans de verdissement*. Ces plans font référence à un programme démarré il y a trois ans (en 2006), avec la collaboration de l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée. Ils consistent en la plantation de végétaux (préférentiellement arbres et arbustes, mais aussi vivaces) sur les propriétés des particuliers ou organismes qui en font la demande. Le nombre de végétaux et le nombre de résidants qui peuvent profiter de ce service gratuit sont fixés par les contraintes de la subvention. Le but visé par ces Plans est la lutte aux îlots de chaleur et l'augmentation de l'espace accordé à la forêt urbaine, dans une approche écosystémique. Les écoles peuvent aussi bénéficier des Plans de verdissement.

Dans un deuxième temps, le volet des bacs à fleurs sur les rues commerciales consiste en la plantation de végétaux ornementaux dans des bacs sur les façades des commerces des rues Ontario (pour la 3^e année), Ste-Catherine (2^e année) et Rachel (1^{ère} année). Ces travaux sont eux aussi réalisés par l'équipe des jeunes *marginalisés*.

Le « circuit-jardins » est constitué de quatre jardins thématiques, qui ont été aménagés sur des terrains vacants et en friche, appartenant à la Ville ou à des propriétaires privés. Leur vocation est récréative et éducative. Ils sont généralement identifiés comme étant des terrains « problématiques », investis par la prostitution, la malpropreté, la toxicomanie, et/ou l'itinérance. Ces espaces sont ensuite, après réaménagement, mis à la disposition de la communauté (Centres de la Petite Enfance, camps de jours, autres organismes communautaires, etc.) pour des visites sur réservation, ou sont disponibles en location pour tout groupe de visiteurs. Le premier de ces quatre terrains aménagés a été le jardin Panet, situé sur un terrain appartenant à l'usine GBS. Il existe depuis 12 ans. Ce dernier était ouvert au public, pendant quelques heures par jour, lors de l'été 2008. L'utilisation de ces terrains par le Sentier Urbain fonctionne par bail, renouvelable chaque année. Chaque jardin a un thème qui le définit : les plantes médicinales, les premières nations, l'agriculture biologique et le jardin ornithologique et de compostage. Lors de l'été 2008, deux autres terrains thématiques se sont ajoutés : un « pré fleuri », au coin des rues Ste-Catherine et de Bullion; et un « plateau de travail » au coin de Saint-André et Ontario. Ces deux terrains, comme dans les autres cas, sont prêtés par leurs propriétaires.

« L'École de la forêt » s'adresse plus particulièrement aux enfants des écoles des quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud. Elle vise aussi à susciter leur engagement dans le verdissement, tout en favorisant une approche écologique. Ce programme, qui mise aussi sur la collaboration de plusieurs types d'acteurs (parents, enseignants, résidents, commerçants) s'apparente aux projets d'éducation relative à l'environnement (ERE) et se concentre sur la sensibilisation, l'éducation et l'action environnementale. La sensibilisation et l'éducation prennent place grâce à des ateliers qui encouragent les changements de comportements. Le volet « action » est ensuite réalisée grâce à des activités de renaturalisation sur des aménagements intérieurs et extérieurs. Il s'agit d'une démarche d'accompagnement du *partenaire-école*, qui dure en général trois ans.

Finalement, et brièvement, le « centre d'interprétation Becs et Jardins » est situé au Témiscamingue. Il propose un volet de travail et d'insertion pour des personnes handicapées. C'est le tout premier site aménagé par le Sentier Urbain. Comme il n'est pas situé en territoire montréalais, nous ne nous y attardons pas ici.

Ainsi, l'étude de deux cas qui ne soient pas homogènes quant à leurs démarches nous apparaît pertinente, puisque cela nous permettra de voir comment, à partir des mêmes prémisses de base (soient les idées concernant le souhait d'une ville plus verte et d'action sur le milieu), s'organisent et s'articulent ces projets citoyens. Les différentes réponses (selon les différents contextes) aux mêmes questions mèneront à une vérification des façons de faire. La lecture de l'analyse pourra ensuite permettre de faire ressortir les éléments semblables ou non, et de connaître l'impact d'une association entre les facteurs sociaux et environnementaux dans ces initiatives, tout en conduisant possiblement à une généralisation des processus de verdissement urbain.



Figure 4 : Jardin Panet (Usine GBS) – Photo prise en juin 2008



Figure 5 : Bacs à fleurs sur rue Ontario – Photo prise en juin 2008



Figure 6 : Jardin des plantes médicinales – Photo prise en juin 2008

CHAPITRE 4 : ANALYSE : CULTURE ÉLÉMENTAIRE VERDUN

Culture élémentaire Verdun : Jeune et bien entouré

Tel que mentionné au chapitre de la méthodologie, nous allons procéder à l'analyse des cas à l'étude en considérant les contextes, les arguments utilisés, les définitions, les valeurs, les normes et les enjeux évoqués. Ces éléments nous guideront vers la reconstitution des processus en jeu lors de la création des initiatives de verdissement choisies. Les entrevues menées dans le cas de CEV furent réalisées auprès de 10 intervenants (4 de CEV, un élu, un fonctionnaire, 3 représentants du milieu communautaire verdunois externe à CEV et une intervenante d'une instance consultative régionale). À l'intérieur de ce chapitre, nous allons voir qu'à Verdun, le milieu est très mobilisé et axé sur la concertation, depuis longtemps. Cependant, même si CEV suscite de l'enthousiasme chez plusieurs partenaires, qui sont prêts à collaborer, les visions de ces divers acteurs au sujet de l'environnement, de l'aménagement des espaces verts et de la sécurité alimentaire embrouillent le processus.

4. 1. Situation initiale – Portrait - Contexte

Selon un intervenant de l'arrondissement, on peut lier le contexte du verdissement à Verdun avec le contexte dans lequel était plongé la Ville de Verdun, vers la fin des années 1970. À cette époque, il n'existait pas de planification d'ensemble, la ville dépérissait et s'appauvrissait; la population quittait Verdun. Il raconte que « les parcs ont commencé à être asphaltés, parce que ça coûtait moins cher, on n'avait plus besoin de couper du gazon, fait que les parcs et les îlots de verdure étaient plus ou moins entretenus ». Puis, dans les années quatre-vingt, l'équipe au pouvoir à la mairie a cru bon débiter une planification. C'est ainsi qu'est né le Service d'urbanisme et le Plan directeur des parcs et espaces verts de Verdun, adopté en 1989. Par ailleurs, le même intervenant mentionne que la Ville de Verdun avait un programme de plantation d'arbres sur rue qui a dû être abandonné après la fusion avec la Ville de Montréal²².

²² La définition d' « immobilisation », relativement aux Plans trimestriels d'immobilisation, suscite un désaccord avec la Ville de Montréal. Cette dernière ne considère pas un arbre comme une immobilisation; contrairement à la vision de l'ancienne Ville de Verdun.

En même temps, une intervenante communautaire externe affirme que « on voit un phénomène de gentrification » de Verdun, qui change la donne et fait en sorte que plusieurs ménages défavorisés ont dû quitter le secteur. Elle ajoute par ailleurs que ce phénomène apporte une mixité sociale favorable aux projets du type verdissement. Dans la même ligne de pensée, un intervenant à l'arrondissement affirme que l'île des Sœurs, plus favorisée économiquement que le centre de Verdun et comportant plus d'espaces disponibles au verdissement, permet en quelque sorte de « compenser » le manque d'espaces verts centraux. Cela va en outre de pair avec l'opinion qu'émet une intervenante du niveau régional, à savoir que « la trame environnementale, qui passe par la protection de la nature, des environnements durables, l'agriculture écologique, des choses comme ça, je trouve que des fois ça peut tomber à plat dans des milieux moins nantis ou défavorisés ».

Un autre intervenant de l'arrondissement mentionne au sujet du verdissement de Verdun la présence du Comité d'embellissement qui existe depuis une quinzaine d'années, et qui tient des projets de plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs. Il ajoute que les ruelles vertes (dont cinq sont prévues pour 2009) sont une idée reprise des Ruelles Soleil, qui avaient émergé dans les années 1990 dans l'ancienne Ville de Montréal. Ces anciens projets de ruelles sont aussi évoqués par une intervenante du milieu communautaire externe. Toujours au sujet de ces ruelles, un intervenant de l'arrondissement précise que « ça n'a pas bien marché [avant] parce que dans le fond, c'était trop coûteux, ça été des programmes de plantation de lampadaires puis d'un peu de démolition de hangars...c'était des ruelles qui coûtaient très cher à aménager ». Son collègue souligne l'implication de l'arrondissement dans les initiatives des ruelles vertes prévues pour 2009. Toujours selon ce dernier, « le verdissement fait partie d'une volonté de l'arrondissement depuis une douzaine d'années, mais sans faire partie d'un plan spécifique ».

L'historique du contexte de concertation dans Verdun est de son côté plutôt favorable aux initiatives actuelles. Selon un intervenant de l'arrondissement, « un contexte de crise, en milieu municipal, c'est jamais mauvais, parce que ça amène une mobilisation facile du milieu », et la mobilisation de Verdun est reconnue depuis plusieurs années. Une intervenante du milieu communautaire externe croit en outre que dans le contexte actuel de décentralisation des pouvoirs vers les villes et les arrondissements, les enjeux et les pouvoirs sont plus près des citoyens. Dans la même veine, on assisterait ainsi aujourd'hui à « davantage de reconnaissance de la valeur du développement social de la part des instances politiques et économiques », comme le mentionne une intervenante du milieu communautaire externe. Il n'existe toutefois pas de structure ou de Table de concertation sectorielle qui touche au sujet précis du verdissement, mentionne une autre intervenante du milieu communautaire

externe²³. Selon elle, deux explications sont possibles. D'une part, il n'y aurait pas assez d'acteurs qui pourraient la former et d'autre part, les participants potentiels mettraient leurs priorités ailleurs.

Pour CEV, le but initial était de « mettre des jardins partout à Verdun, dans tous les endroits publics » et d'utiliser une parcelle dans un jardin communautaire existant afin de promouvoir le jardinage collectif.

Nous retenons qu'à Verdun, le milieu est très mobilisé, axé sur la concertation, mais évoque des priorités autres que l'environnement et l'aménagement urbain.

4. 2. Interprétation | Valeurs, intérêts, visions

Nous avons identifié quatre valeurs principales qui émergent des discours relativement au verdissement de Verdun. Il s'agit de la prise en charge / création de liens sociaux, de la sensibilisation, de la sécurité alimentaire et finalement de l'ouverture sur le milieu. Ces valeurs nous permettent d'étoffer le contexte dans lequel les acteurs évoluent, et par conséquent, de voir quelles sont les motivations et les priorités des acteurs concernant le verdissement à Verdun.

4. 2. 1. Valeur 1 : Prise en charge et création de liens sociaux

Pour les représentants de CEV, la prise en charge et la création de liens sociaux à travers le projet de jardinage collectif sont d'une importance capitale. Ces aspects sont mentionnés par les quatre intervenants interrogés. Cela fait d'ailleurs partie des objectifs de l'organisme. Une intervenante de l'organisme mentionne plus précisément que : « CEV est une alternative pour créer des liens sociaux entre les gens, davantage que comme un moyen de fournir de la nourriture » et une autre parle « d'autonomisation à long terme des participants dans leur alimentation ». L'autre côté de la prise en charge est de « trouver des moyens de changer des choses en collectivité au lieu de se fier à des services qui existent déjà ». Les impacts sociaux du jardinage collectif seraient vus aussi par une intervenante du milieu communautaire externe comme une façon de créer des interactions sociales qui

²³ Il existe par ailleurs une Table de concertation sur la revitalisation urbaine et le logement social.

n'existeraient pas autrement entre les gens qui participent; interactions qui dépassent le cadre de la sécurité alimentaire. Finalement, cet aspect de prise en charge du milieu par les gens qui l'habitent fait en quelque sorte partie des rôles des citoyens, selon une intervenante de CEV : « ce n'est pas au niveau institutionnel d'agir plus concrètement pour encourager CEV; ça serait davantage au niveau de la communauté et des citoyens d'agir ».

4. 2. 2. Valeur 2 : Sensibilisation

Une intervenante de CEV explique très bien l'aspect sensibilisation qui enveloppe les actions de CEV :

« Le projet, c'est plus que de la sécurité alimentaire, c'est plus que de montrer à des gens d'où viennent les légumes, c'est aussi de montrer aux gens que c'est possible de faire des choses dans un quartier. De le transformer, de comprendre comment le voisinage fonctionne, comprendre qu'il y a différents types de personnes qui habitent dans le quartier. Donc, c'est devenu beaucoup plus que la sécurité alimentaire. Beaucoup plus collectif, ou conscientisation du milieu en fait ».

Une collègue renchérit en soulignant que CEV en tant que tel est en fait un moyen indirect ou encore un prétexte pour arriver à rassembler des gens, leur donner de l'information et faire de l'éducation. Toujours selon elle, CEV permet aux gens d'apprendre que c'est possible de faire son épicerie différemment dans le quartier. Une intervenante du milieu communautaire externe acquiesce en précisant que de telles initiatives nécessitent beaucoup de sensibilisation et d'information.

4. 2. 3. Valeur 3 : Sécurité alimentaire

Un troisième élément qui revient dans les discours et qui touche le domaine des valeurs est, sans trop grande surprise, la sécurité alimentaire. Selon un des fondateurs de CEV, cet aspect qui est intégré à la mission de l'organisme est « jugé l'élément le plus pertinent dans la conjoncture actuelle ».

Pourtant, pour plusieurs des intervenants externes à CEV, qu'ils soient du milieu communautaire, régional ou de l'arrondissement, l'agriculture urbaine n'est pas considérée comme un outil de développement, car ce n'est pas jugé comme étant une nécessité. Ainsi, certains de ces intervenants évaluent la situation en sécurité alimentaire dans le sens où il n'est pas obligatoire pour les montréalais

de cultiver leurs propres légumes pour avoir accès à une saine alimentation, sous prétexte que les ressources sont abondantes. Ainsi, l'atteinte de la sécurité alimentaire serait possible sans avoir recours à l'agriculture urbaine telle que proposée par CEV. « On souhaite pas être dans l'extrême pauvreté, mais en même temps, nous, notre optique c'est dire, il faut aider à sa promotion et à le positionner comme étant un enjeu urbain », précise une intervenante à l'échelle régionale.

Ainsi, l'aspect sécurité alimentaire lié à l'agriculture urbaine n'est pas totalement valorisé ou compris par certains intervenants extérieurs à CEV, dont un intervenant à l'arrondissement. Paradoxalement, le jardinage urbain (potager ou non) est souvent considéré ici comme un loisir et donc, dans un certain sens, comme un « luxe », tel que nous l'avons entendu dans certaines remarques qui laissaient entendre que le discours sur le jardinage urbain tombe parfois à plat dans les milieux moins nantis.

4. 2. 4. Valeur 4 : Ouverture sur le milieu

L'ouverture sur le milieu est la dernière valeur que nous avons identifiée à travers les discours des interviewés. Cette manière de voir les choses marque de façon importante la dynamique des partenariats créés pour la réalisation des projets de jardins. En effet, si CEV ne demande aucun investissement financier des partenaires où ont lieu les plantations, c'est pour faire en sorte que les bacs de jardinage demeurent la propriété de l'organisme « afin de continuer l'ouverture sur le milieu, pour d'autres participants », mentionne une fondatrice de l'organisme. Ainsi, CEV se prémunit contre l'éventualité où un partenaire, par exemple une école, exigerait un bac de jardinage à ses propres fins, à l'exclusivité de ses élèves. L'école (ou tout partenaire) ne peut donc pas s'approprier le jardin, elle doit accepter que des participants de l'extérieur viennent y travailler. La logique est donc d'inclure les participants, d'où qu'ils viennent, sans qu'ils aient d'attache préalable à un partenaire. Son collègue ajoute que CEV souhaite « ne pas faire des projets pour des organismes en particulier; demeurer autonome bien que les terrains utilisés ne soient pas la propriété de CEV. La mixité est non-négociable et clairement établie dans les négociations avec les partenaires ». Par ailleurs, une troisième intervenante de CEV croit au contraire qu'il pourrait être souhaitable qu'ils se spécialisent et fassent des activités axées sur certains types de clientèles, comme les jeunes ou les personnes âgées.

4. 3. Interprétation | Acteurs & Rôles

Les rôles de CEV, selon CEV, touchent beaucoup à la sensibilisation et cherchent à susciter les questionnements et les échanges autour de l'enjeu de la sécurité alimentaire. Comme un intervenant de CEV le mentionne, un de leurs objectifs était de s'inscrire dans la réflexion, dans la recherche, et non pas seulement dans l'action. Cet intervenant précise que le milieu communautaire se situe très (voire trop) souvent dans l'action. Un autre des buts de CÉV, mentionné à quelques reprises par ses intervenants, est que la population comprenne les enjeux de la sécurité alimentaire : pourquoi, comment, quoi faire? Par ailleurs, CEV cherchait à combler un manque dans l'offre des services offerts à Verdun (puisque'il n'existait pas de jardins collectifs) et un manque en ressources humaines en sécurité alimentaire qu'ils avaient préalablement identifié. Ainsi, un membre de l'équipe affirme que : « il y avait une concertation [...] mais il manquait un peu de souffle ». Aussi, deux des membres de CEV interrogés soulignent leur rôle de représentation sur les Tables de concertation (le comité sécurité alimentaire de Verdun (COSAV) et la concertation en développement social de Verdun (CDSV)) et dans le milieu. Finalement, dans le côté plus concret du jardinage, un intervenant de CEV mentionne l'aspect « manifestation » des activités de l'organisme, tout en admettant qu'il s'agit d'une occupation de l'espace « très acceptée, avec le consentement des responsables ».

D'un point de vue extérieur, un intervenant de l'arrondissement voit en CEV un acteur participant à la concertation en sécurité alimentaire et un intervenant du milieu communautaire externe le qualifie de « moteur énergisant [qui a la] volonté d'impliquer des partenaires ». Un autre intervenant du milieu communautaire externe rejoint ces propos, en qualifiant CEV de « rassembleur » et apprécie son côté « travail en collectif ». Le troisième intervenant du communautaire confirme que l'organisme est « beaucoup impliqué dans la concertation ».

Certains partenaires jouent des rôles plus élaborés que le seul financement, que ce soit avec CEV ou dans le verdissement de Verdun de façon plus générale. Selon un intervenant de CEV, les partenaires offrent « un appui moral récurrent ».

L'arrondissement, tel que le souligne un de ses intervenants, participe aux activités publiques de CEV et veut fournir un support budgétaire et une aide technique / logistique (aide à l'organisation, mise à disposition d'une salle pour des réunions, accès aux services de l'architecte paysagiste, conseils

prodigués par des employés du service des travaux publics)²⁴ aux projets citoyens et communautaires de verdissement. Le même intervenant qualifie alors « d'appui » le rôle de l'arrondissement et souligne que ce dernier « essaie d'ouvrir des portes en donnant de l'information et en faisant le lien avec les comités de citoyens pour les ruelles et CEV ». Son collègue ajoute que « on n'a pas le choix, on est condamné à ça si on veut que le milieu reste dynamique, il faut être ouvert, puis facilitateur dans l'émergence de projets issus du milieu ».

D'un autre côté, un élu fait valoir que l'arrondissement ajoute de la verdure lorsqu'il intervient sur une rue (par exemple lors de la réfection des trottoirs), mais qu'il est souvent confronté à des obstacles en sous-sol (conduits, égouts, aqueducs, etc.). Son collègue précise que l'arrondissement favorise davantage la plantation d'arbres que la plantation arbustive, pour des raisons de facilité d'entretien.

D'un point de vue plus général du verdissement à Verdun, les intervenants de l'arrondissement s'accordent pour souligner leur collaboration avec des projets du type « ruelle verte » et définissent leurs rôles au sujet du verdissement par l'aménagement des parcs et protection des espaces verts et de la plantation sur rue lorsque possible²⁵. Un de ces deux intervenants ajoute que l'ouverture de l'accès à la propriété (avec le programme « Accès condos ») a permis de créer un dynamisme économique favorable à l'arrondissement en augmentant les revenus fonciers, ce qui a permis d'investir dans les parcs. Le même intervenant parle de trouver des façons originales d'acquérir des espaces verts et de jouer sur le zonage.

Vu de la perspective des autres intervenants interrogés, dont celui-ci issu du communautaire externe à CEV, l'arrondissement Verdun est « attentif aux projets ». Selon un autre intervenant du communautaire, l'arrondissement est « dans un tournant » et ce dernier collabore avec des groupes de citoyens pour des projets de ruelles vertes. Cependant, l'accent serait en réalité surtout mis sur des mesures « environnementales » telles le recyclage. L'intervenant ajoute qu'un élu voudrait inclure les toits et les murs des édifices dans une perspective de verdissement. Selon l'avis d'une intervenante du milieu communautaire externe, les projets de verdissement appartiennent à tout le monde, à la communauté, mais *surtout* aux pouvoirs décisionnels, aux pouvoirs publics. « Si on dit, "on veut avoir un changement sur notre environnement", bien oui, il faut des décisions qui viennent d'un peu plus haut avec des investissements financiers ». Par ailleurs, un intervenant d'une instance de portée régionale

²⁴ Ce soutien technique n'est pas offert seulement à CEV, mais pour les initiatives de verdissement en général.

²⁵ Au sujet de la plantation sur rue, un des intervenants de l'arrondissement déplore le fait que depuis la fusion avec la Ville de Montréal, il n'y a plus de programme annuel de plantation à Verdun, puisque la Ville ne considère plus la plantation d'arbres sur rue éligible au budget du programme triennal d'immobilisation.

souligne la mission de préservation et de protection que s'est donnée la Ville de Montréal plutôt que d'axer ses interventions sur l'exploitation dans le but de cultiver, et fait état des pressions du développement immobilier.

La présence de CEV se fait sentir chez les acteurs du milieu communautaire, qui sont prêts à collaborer avec le nouvel organisme. Ainsi, une intervenante du milieu communautaire externe est prête à « fournir des bras, de la participation, des bénévoles » pour soutenir les initiatives de CEV. Une autre intervenante voit la concertation (CDSV) comme pouvant apporter du « soutien dans quelques éléments techniques (par exemple, demande de subvention), met[tre] en relation, informe[r] des opportunités ». Selon cette même intervenante, la sécurité alimentaire fait partie des cibles prioritaires de la concertation.

Pour ce qui est de la collaboration entre CEV et l'arrondissement, nous relevons qu'il existe une grande collaboration logistique entre les deux entités, renforcée par le contexte de concertation développé. En effet, l'arrondissement participe aux événements publics de CEV, est disposé à faire du prêt d'équipement, de locaux, d'espaces cultivables; il affirme aussi suggérer à des citoyens qui désirent verdifier leur entourage de recourir à l'organisme. Cependant, nous n'avons pas recensé d'intervention conjointe. Il s'agit d'un appui dont CEV bénéficie. Il est aussi important de souligner que cet appui vient surtout du service des loisirs communautaires et des sports et non directement de l'environnement ou de l'urbanisme.

Finalement, certains acteurs du verdissement, plus périphériques à CEV, sont la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) (soutien financier) dans les projets de ruelles vertes, les citoyens (certains en comité, comme pour les ruelles vertes, d'autres de façon autonome) et le Forum économique Verdun. Ce dernier a mené, selon une intervenante du milieu communautaire externe, des projets de jardins communautaires pendant plusieurs années. Il s'agissait de projets ponctuels, créés suite à des opportunités offertes par des programmes de subventions. De l'opinion d'un intervenant de l'arrondissement, les projets de verdissement menés par le Forum Économique ont parfois été un succès, mais aussi parfois une « espèce de désastre »²⁶.

Il existe une concertation en sécurité alimentaire à l'échelle montréalaise depuis les années 1990, et depuis février 2007, des rencontres réseau ont lieu avec les acteurs de l'agriculture urbaine à l'échelle

²⁶ Attribué à une absence de « réelle adhésion aux travaux publics ».

de l'île de Montréal. On trouve, au sein de cette concertation régionale, le souhait de positionner l'agriculture urbaine comme un enjeu et de la lier aux autres enjeux urbains : verdissement, lutte aux îlots de chaleur, sécurité alimentaire, qualité de vie, sentiment de sécurité, revitalisation. Selon une intervenante qui a un rayon d'action régional, « la nécessité [en termes de sécurité alimentaire] fera à un moment donné de la pression », alors qu'en ce moment, il n'y aurait pas de gestes significatifs d'appui pour ces initiatives. En outre, elle affirme que les problématiques environnementales ne reçoivent pas la même attention dans les milieux moins nantis. Ainsi, le créneau «environnemental » ne serait pas le meilleur véhicule pour promouvoir l'agriculture urbaine dans certains milieux. Les superficies cultivées et les retombées peuvent en effet être très limitées. Finalement, elle croit que les médias pourraient avoir un rôle à jouer pour changer la perception des décideurs et du grand public.

4. 4. Interprétation | Enjeux

Cinq thèmes d'enjeux reviennent dans les discours des interviewés. Il s'agit de la notion d'espace, de l'environnement (au sens « écologique »), de la mobilisation / rétention des participants, de l'échec d'un partenariat et du financement.

4. 4. 1. Enjeu 1 : L'espace

L'espace est vécu comme un enjeu pour plusieurs des intervenants. En effet, trouver un ou des sites pour ancrer les jardins est un des premiers défis rencontrés par les membres de CEV, et les autres intervenants du milieu le reconnaissent aussi. À cet effet, un intervenant de CEV donne le ton en affirmant que « tout le monde trouve ça super cool des projets comme ça, et personne ne voulait s'engager au niveau des terrains » et que « le projet dépend de l'espace, si on n'a pas d'espace, il n'y a pas de projet ». De plus, il ajoute que la recherche de terrains a joué sur le fait de ne pas chercher à convaincre les partenaires de nouer des ententes à long terme. Émettre des contraintes à long terme aurait pu, selon lui, dissuader des partenaires de participer alors qu'il était plus urgent de trouver des terrains pour que le projet commence. Dans la même lignée, un représentant de l'arrondissement confirme qu'il y a peu de terrains disponibles, et fait état de commentaires de citoyens inquiets qu'il a reçus relativement au stationnement :

« On a été élevés dans la promotion et la valorisation de l'automobile. Alors, plus souvent qu'autrement, lorsqu'on verdit, on prend des terrains qui étaient utilisés par l'automobile. Si on verdit une cour arrière, c'est peut-être une place ou deux ou trois de stationnement qui vont

disparaître. Si on verdit un terrain qui était asphalté, qu'il soit municipal ou autre, c'est un peu moins de places de stationnement »

Ainsi, cela fait écho à la compétition pour les usages d'une denrée rare en milieu urbain, qui touche aux valeurs des individus et de la collectivité et à ce que le milieu désire. Son collègue, plus pessimiste, ajoute que les milieux centraux plus défavorisés manquent d'espace pour de nouveaux espaces verts, et qu'il n'existe pas d'alternative. Il ramène donc la discussion sur les enjeux financiers, sur lesquels nous reviendrons. Aussi, deux intervenantes du milieu communautaire externe parlent du manque de terrains et une d'entre elles précise que les alternatives (par exemple, l'utilisation d'espace sur les toits) nécessite des considérations techniques (espace libre, structure du toit adéquate, accessibilité au toit) qui ne sont pas réalisables pour tous. Finalement, l'intervenante de l'instance régionale croit qu'il est important, malgré des contraintes comme la contamination des sols, d'occuper l'espace (particulièrement dans les quartiers centraux); et qu'à ces fins, la culture en bacs permet une résistance face aux pressions du développement immobilier.

4. 4. 2. Enjeu 2 : L'environnement

La notion d'environnement est vue avec une certaine appréhension par certains des membres de CEV interviewés. En effet, un intervenant en particulier affirme que la « contribution écologique [a été volontairement] mise de côté [de] peur d'évacuer la sécurité alimentaire avec l'environnement qui exerce une pression plus forte ». Le même intervenant précise son point de vue en ajoutant que les questions d'agriculture urbaine sont immanquablement liées à des problématiques environnementales, tels les îlots de chaleur et l'écoulement des eaux.

« Les questions de sécurité alimentaire peuvent facilement être évacuées, parce que quand t'es dehors, dans une cour d'école, avec des jeunes, à cultiver des fruits et légumes, puis à leur apprendre à faire du compostage, tu fais pas nécessairement de réflexion sur les problèmes de compression du budget en alimentation face à l'augmentation du loyer. Tu peux facilement évacuer ça de ton discours, en te concentrant sur des ateliers de vermi-compostage et d'agriculture dans des bacs ».

Pourtant, l'environnement gagne du terrain partout et est un sujet qui trouve écho chez plusieurs partenaires. Ainsi, un intervenant de l'arrondissement mentionne que celui-ci est « en cours de préparation d'une politique environnementale, pour orienter les actions dans une perspective de développement durable, qui est à la mode », en ajoutant que le contexte du développement durable, de la crise planétaire et les problèmes de smog et de pollution sont favorables aux initiatives de verdissement. Par ailleurs, l'aspect environnemental et ce contexte apparemment si favorable pour

certain ne rejoint pas tous les intervenants de Verdun. En effet, une interviewée du milieu communautaire externe à CEV se dit « peu préoccupée par le verdissement, puisqu'elle l'est davantage par l'être humain ». Cette remarque souligne la dichotomie perçue entre les préoccupations sociales et environnementales et montre à quel point les perceptions associées aux projets de verdissement sont très liées à l'environnement. En effet, l'amalgame entre sécurité alimentaire et environnement est en partie perçu comme conflictuel de la part des intervenants de CEV. Comme si une perception trop « environnementale » des projets de jardins collectifs pouvait nuire aux visées en sécurité alimentaire. On remarque alors que le verdissement touche à la fois à l'environnement et au social, mais pas en même temps, ni pour les mêmes intervenants. Nous nous y attarderons dans la section Résultats et Dénouements.

Toujours dans le rapport aux problématiques environnementales, un autre intervenant de CEV fait remarquer que l'utilisation de matériaux recyclés pour la fabrication des bacs avait été considérée, puis abandonnée vu la charge de travail et le temps que cela impliquait.

4. 4. 3. Enjeu 3 : Mobilisation et rétention des participants

Une des particularités du projet de verdissement de CEV est qu'il s'adresse à une clientèle qui est touchée ou qui est sensible à l'enjeu de la sécurité alimentaire. Cette clientèle particulière a par ailleurs des besoins spécifiques et n'est pas la plus facile à recruter et à maintenir impliquée. Ainsi, un intervenant de CEV se rend compte que les personnes que l'organisme vise à recruter sont dans une position instable de leur existence et que, paradoxalement, un projet comme celui-là ne convient pas nécessairement. Le risque de décrochage est donc plus élevé que pour d'autres types de participants. Une de ses collègues abonde dans le même sens, en ajoutant que ce sont des projets qui demandent beaucoup de temps et d'implication, ce qui limite la participation de plusieurs. Elle ajoute que :

« Le collectif c'est intéressant, mais c'est pas fait pour tout le monde non plus, y'a des gens qui aiment pas ça. Fait que...tu cibles quand même un certain type de personnes dans un quartier »

Une troisième intervenante de CEV parle à son tour de la difficulté d'établir un lien de confiance avec ce type de personnes. Considérant les problèmes de recrutement, elle croit que la façon qu'ils ont utilisée était peut-être inadéquate; que le lieu et le moment sont peut-être à revoir.

Des intervenantes du milieu communautaire semblent avoir les mêmes visions des obstacles à surmonter lors de projets avec des personnes qui vivent des difficultés diverses. Une d'elles mentionne que « on veut bien sensibiliser, informer, mais parfois on travaille avec des gens qui sont en situation de survie et on rejoint pas les personnes qui profiteraient le plus de ces différents projets ». Une autre croit que les individus en situation de pauvreté sont davantage préoccupés « à manger puis à régler différents problèmes qu'ils pouvaient vivre au quotidien, que d'avoir un souci d'améliorer la qualité de l'environnement ».

Finalement, l'inertie de certains citoyens et la réticence dans les instances décisionnelles (administrateurs, élus, départements ministériels) sont soulignées par une intervenante du communautaire local et une autre de l'instance régionale.

4. 4. 4. Enjeu 4 : Échec de partenariats

Un enjeu marquant pour CEV a été l'échec d'un partenariat avec un jardin communautaire qui lui aurait permis d'utiliser une grande parcelle de terrain sur le site de l'hôpital Douglas. Cet enjeu se distingue de celui de l'espace, puisqu'il est vécu très vivement par les intervenants, et a été déterminant dans la forme qu'a finalement prise le projet. Cependant, il n'est pas soulevé par les autres intervenants, puisqu'ils n'ont pas été affectés par ce problème.

Ainsi, la situation d'une parcelle située sur les terrains de l'hôpital Douglas a « changé la dynamique du projet », mentionne un intervenant de CEV. Après avoir fait une demande pour l'acquisition d'une parcelle aux fins de jardinage collectif, l'administration des jardins sur Douglas a laissé s'écouler trois mois avant d'offrir une réponse (négative) à CEV. Une intervenante de CEV attribue cet échec à des problèmes de communication; une autre à des préjugés face aux participants du jardinage collectif.

Par ailleurs, d'autres situations « d'échec » ou d'opposition au projet de CEV ont surgi dans le discours de certains intervenants. Une intervenante mentionne la difficulté à convaincre les commissions scolaires et les préjugés qui persistent à propos des jeunes (« ils vont lancer les tomates »). Une intervenante du milieu communautaire ajoute qu'un membre de la concertation était réticent à la venue de CEV puisqu'il jugeait que cela augmenterait la concurrence entre les organismes pour décrocher des subventions.

4. 4. 5. Enjeu 5 : Financement

Finalement, le financement est un aspect préoccupant vécu par CEV. Ainsi, une intervenante de l'organisme fait valoir qu'il y a beaucoup de projets possibles et d'idées pour l'expansion, mais qu'une partie du défi est de trouver l'argent nécessaire. Par ailleurs, une intervenante du milieu communautaire souligne que « les considérations d'aménagement urbain [sont] souvent délaissées faute de moyens, et parce que les problématiques concernant le logement sont actuellement très préoccupantes et ont été priorisées par le CACV ». Ainsi, le financement ou la réalisation d'activités de verdissement et d'aménagement seraient éclipsées par des problématiques jugées plus urgentes.

Le manque de financement est un enjeu aussi souligné par des intervenants extérieurs à CEV. À l'arrondissement, un intervenant mentionne qu'ils doivent effectuer leurs tâches avec de moins en moins de personnel, et de plus en plus de territoire à couvrir. Il ajoute que de nombreuses coupures dans le budget de Verdun (et même, la perte de contrôle de Verdun sur son budget) sont dues à la fusion avec la Ville de Montréal. Deux intervenantes du milieu communautaire font état du manque de financement, et une dénonce particulièrement les subventions « en silos », c'est-à-dire par secteurs et par projets; qui ne tiendraient pas compte des aspects multiples que peuvent avoir des initiatives. La même idée est reprise par l'intervenante de l'instance régionale qui affirme qu'un projet peut avoir à la fois une dimension sociale et une dimension environnementale. Ceci rejoint ce qu'une intervenante de CEV mentionnait par rapport aux problèmes de mesures dans les demandes de subventions, et leur incompatibilité avec des orientations telles la conscientisation et la sensibilisation.

4. 5. Image du quartier

« Plus Verdun s'améliore, plus on a de plaintes »

- un intervenant à l'arrondissement

L'image de Verdun est double, selon un intervenant à l'arrondissement. En effet, l'Île des Sœurs est perçue comme un milieu nanti, où il est facile de développer des projets. Le même intervenant ajoute qu'en tant que milieu nanti, « c'est un milieu qui va s'entretenir », c'est-à-dire que les résidents propriétaires se sentiraient plus concernés, seraient plus prompts à exiger des améliorations du milieu et que les revenus fonciers élevés permettraient plus facilement certains changements. Dans le même

ordre d'idées, l'intervenant fait aussi remarquer que si l'arrondissement laisse aller son implication dans ce secteur, les citoyens vont le remettre à l'ordre.

De l'autre côté, le centre de Verdun, ou le Vieux Verdun, est davantage reconnu pour être un milieu défavorisé, où il manque d'espaces libres. Le manque de parcs ou de verdure (hormis les berges) est aussi reconnu par un intervenant du milieu communautaire. L'intervenant de l'arrondissement constate toutefois que la population commence à croître et qu'il y a moins de pauvreté.

Verdun est aussi perçu comme un milieu où les gens ont un fort sentiment d'appartenance. En effet, « les gens de Verdun ont beaucoup à cœur leur ville (arrondissement), à tous les niveaux : travailleur, citoyen, personnel de l'arrondissement. C'est comme un petit village, c'est une fierté », raconte un intervenant communautaire. Un collègue du communautaire mentionne en outre que le quartier s'est dynamisé, depuis quelques années, et « que les organismes travaillent beaucoup plus ensemble afin de mettre leurs énergies en commun et faire des plus grands projets ». Par ailleurs, une intervenante du milieu communautaire croit qu'il serait intéressant de convaincre la population que « des choses vertes et naturelles, y'a pas juste les berges ». Quant aux intervenants de CEV, leur perception du milieu est le reflet des contacts qu'ils ont avec les acteurs du milieu, c'est-à-dire ouverts et participatifs.

4. 6. Interprétation | Résultats & Dénouements

Nous pouvons ici débiter l'interprétation des résultats et dénouements tels que perçus par les intervenants. Nous traiterons de l'issue de l'échec du partenariat avec les jardins communautaires situés à l'hôpital Douglas; de la réception du milieu face aux projets de jardins collectifs; de l'entretien des sites / la participation et de la vision des partenariats et négociations.

L'échec du partenariat proposé par CEV aux responsables des jardins communautaires à Douglas²⁷ a été vécu avec beaucoup d'incompréhension de la part des membres de CEV. En effet, selon une dirigeante de CEV, les craintes formulées par les responsables des jardins communautaires (le site serait sans surveillance, les jardiniers du programme communautaire se feraient voler légumes et outils par les gens du programme collectif) ont provoqué l'incompréhension de CEV. Toutefois, la même

²⁷ Rappelons que les jardins communautaires (180 parcelles) sur le site de l'hôpital Douglas sont gérés par la Société d'horticulture de Verdun.

intervenante mentionne que comme la décision était sans appel, CEV a dû se réorienter et a donc a pu développer la culture en bacs et ainsi rendre physiquement plus accessibles les jardins, puisqu'ils ont été à partir de ce moment dispersés sur le territoire de l'arrondissement. L'issue est donc qualifiée de « bénéfique sur certains points » par cette intervenante, parce qu'ainsi, CEV s'est retrouvé dans l'obligation de créer des partenariats avec les écoles et d'autres lieux d'intervention. Ces partenariats étaient déjà toutefois déjà réfléchis; l'échec de Douglas n'aurait fait qu'accélérer leur réalisation. Selon un des membres fondateurs de CEV :

« Le réseau est un mode d'organisation normal pour être capable de développer quelque chose comme ça, parce que tu veux pas un gros lieu, tu veux un lieu plus gros que qu'est-ce qu'on a sans doute, mais t'as plus d'avantages à être diffusé dans ton milieu. Mais oui, ça fait une visibilité, l'intervention sur le milieu qui est plus intéressante, mais je pense pas que ça soit la seule raison ».

La réception dans le milieu des projets de CEV est jugée bonne par la plupart des intervenants. « Les gens s'approprient leur milieu et sont curieux », souligne une dirigeante de CEV. Il y a peu de vandalisme, et elle ajoute que les enfants de l'entourage viennent voir ce qui se passe, ont aidé avec la terre...Un voisin a aussi prêté son boyau d'arrosage. « Ça développe le sentiment d'appartenance », croit-elle. Selon son collègue, le voisinage trouve ça « le fun » et « cute », et il a constaté que les gens veulent participer, qu'ils sont enclins à exercer une surveillance informelle sur les jardins. À l'extérieur du milieu immédiat des sites des jardins, le même intervenant fait valoir que « on [CEV] est perçus comme étant entêtés et persévérants; original aussi, le monde s'attendent...on a pas l'air de faire les choses comme tout le monde ». Les deux autres intervenantes de CEV abondent dans le même sens. Les gens de l'entourage sont fascinés, et les réactions sont maintenant très positives; alors que les élus municipaux sont, selon elle, étonnés de voir ces endroits asphaltés investis par des jardins en bacs. En effet, un intervenant de l'arrondissement confirme que les réalisations de CEV (notamment les partenariats avec les écoles), sans l'intervention de l'arrondissement, « c'est un exploit ». Il considère les gens de l'organisme comme « jeunes, [...] dynamiques, qui arrivent avec des idées originales [...] c'est intéressant ». Une autre intervenante de CEV souligne que cette « super bonne réception dans le milieu » a fait en sorte que l'organisme a pu se développer rapidement. Cependant, un intervenant de CEV précise que bien que l'organisme prenne beaucoup de place dans le milieu en sécurité alimentaire, l'image projetée reste très « grano » et « verte ». De plus, une intervenante du milieu communautaire précise que le projet de jardins collectifs de CEV a été unanimement reçu par les gens qui font les recommandations pour l'attribution des subventions, « ce qui laisse croire que ce type de projet était attendu ou souhaité ». Chez CEV, une intervenante mentionne qu'ils ont débuté un des jardins afin de prouver aux sceptiques que c'était réalisable.

Au niveau de l'entretien des sites et de la participation, des éléments ont surpris CEV. Ainsi, une membre fondatrice raconte que :

« Le projet là en ce moment, c'était beaucoup l'aspect d'être en groupe, d'être collectifs, d'être toujours ensemble, avec un animateur, mais l'animateur n'est pas toujours nécessaire non plus. C'est ça qu'on s'est aperçus aussi dans certains groupes. Y'a un groupe qui est autogéré pour de vrai; l'animatrice a de la misère à rencontrer les participants, parce que c'est des gens qui avaient des horaires variables, tu pouvais pas avoir des horaires définis à chaque semaine pour aller au jardin. Fait que c'est un peu ça aussi, l'*empowerment*, c'est ça que ça donne »

Cependant, il reste que dans certains cas, l'arrosage est difficile; que les gens participent de façon plus ou moins fidèle (« comme dans tout type d'activité »). Celle qui souligne cette réalité croit cependant que ce genre de comportement sera moins visible lorsque le nombre de participants-jardiniers sera plus élevé.

Même le manque de participation réelle des instances gouvernementales est dénoncé par une intervenante du milieu communautaire :

« on a un sérieux problème si on veut s'attaquer à l'environnement. Parce que pour moi, quand on parle de projets de verdissement, tout de suite je le rattache à l'environnement. À un désir d'améliorer l'urbain, par rapport à ce qu'on vit. Et je trouve que nos politiciens ont une vision assez courte de l'avenir et de l'impact des décisions qu'on prend par rapport au futur ».

Les partenariats et les ententes sont qualifiés par plusieurs intervenants de CEV « [d']informels une fois que le OK a été donné ». On s'aperçoit alors que CEV demeure attentif aux besoins des partenaires, dans la mesure où leurs demandes ne viennent pas contrecarrer la valeur d'ouverture sur le milieu, prise par l'organisme. Ainsi, un intervenant de CEV donne comme exemple le fait que certains partenaires ont été inclus dans le contrat d'assurances de l'organisme, puisqu'ils craignaient que celui-ci ne se retourne contre le partenaire en cas de vandalisme. Toutefois, CEV demeure propriétaire du jardin (le bac, sa structure), qui est déplaçable en cas de besoin (même si dans les faits, le volume du bac le rend difficile à déplacer, mentionne un intervenant de CEV).

Le caractère informel des partenariats semble paradoxal, puisque les mêmes intervenants soulignent que les négociations, elles, se sont faites de façon très formelle, très « académique ». Un membre fondateur de CEV croit que cette façon de faire « a été [...] relativement avantageu[se], mais ça a peut-être fait fuir certains acteurs qui auraient voulu qu'il y ait quelque chose de plus convivial... ». Il ajoute

que les négociations ont été difficiles. Par ailleurs, nous avons déjà vu plus haut que cette façon de faire « officielle » a été mentionnée comme un obstacle potentiel au recrutement des participants.

D'un autre côté, les intervenants de CEV ne partagent pas les mêmes points de vue au sujet des compromis. Un d'eux ne considère pas avoir fait beaucoup de compromis, puisque « on n'est pas partis avec une idée [...]. On faisait juste chercher le plus d'espace possible. J'ai pas l'impression que ça été des compromis nécessairement, parce qu'on n'avait pas d'idée fixe sur ce qui devait être fait, concernant l'espace ». Le même intervenant parle plutôt d'ambiguïtés, au niveau des attentes et des fonctionnements. Les compromis sur l'espace auraient donc été vécus par les partenaires et non par CEV, puisque divers intervenants mentionnent que les partenaires étaient prêts à allouer plus de superficie que CEV ne pouvait entretenir. Par contre, une autre membre fondatrice croit avoir fait « énormément » de compromis, « sur la grosseur des jardins, sur les types de personnes qui participent, sur les horaires ». Selon elle, ces compromis rendent toutefois le projet plus intéressant, lui confèrent un meilleur impact sur le milieu, une bonne visibilité et accroissent le réseau de contacts.

Aussi, une intervenante du milieu communautaire remarque que « les organismes communautaires qui travaillent près d'une population très défavorisée, sont souvent aux prises au niveau organisationnel avec les mêmes problèmes que les familles avec lesquelles ils travaillent. C'est à dire, sous-financement, isolement, épuisement... ».

Finalement, une intervenante de CEV souligne l'importance de la présence d'acteurs individuels dans le dénouement des négociations pour installer les jardins. Elle cite l'exemple d'une école où elle croit que le directeur, qui tenait à participer, a réussi à avoir suffisamment d'influence pour convaincre les plus hauts paliers de décision. Sa collègue, elle, croit que l'organisme a noué plus de partenariats que prévu, alors qu'ils croyaient au départ fonctionner de façon plus autonome. Elle ajoute que de tels partenariats redistribuent le pouvoir de chacun. Les avantages de ces collaborations seraient donc de mettre les énergies, les participants et les connaissances ensemble, dans le but d'enrichir les projets. Elle apprécie aussi la crédibilité et la reconnaissance que leur offrent les partenaires. Elle ajoute que le support des partenaires est présent : « puis [...] on s'est rendus compte qu'on a besoin des autres, puis les autres sont là ». Une troisième intervenante souligne la volonté de développer plus de « jardins-partage » et davantage de collaborations (ce qui contraste avec le désir d'être « autonomes »).

4. 7. Transaction | Dynamiques par types de projets

CEV n'a qu'un type de projet (le jardinage collectif), mais qui comporte des variantes. En effet, comme l'organisme œuvre sur cinq sites différents, il est confronté à cinq réalités différentes, chacune étant spécifique à son partenaire.

Selon certains dirigeants de CEV, le « jardin-partage » est la formule la moins compliquée à gérer. En effet, l'organisme bénéficie d'un espace dans la cour arrière d'une partenaire (propriétaire/résidente du secteur). L'accord n'est que de laisser à la propriétaire un petit espace pour répondre à son souhait de cultiver quelques fines herbes. Ainsi, la propriétaire cède l'accès à sa cour arrière, qu'elle n'utiliserait pas autrement, pour en faire profiter des jardiniers urbains qui eux n'ont pas accès à un espace cultivable.

Les jardins à la Maison des jeunes et sur les sites des deux écoles sont semblables dans leur fonctionnement et leurs dynamiques, puisqu'ils se présentent tous trois sous la forme de jardins en bacs, dans la cour asphaltée des partenaires. Le principal compromis ici est, pour CEV, de réaliser certaines activités avec les partenaires (ateliers pour les écoliers, construction des bacs avec les jeunes de la maison des jeunes), bien que ce ne soit pas la collaboration avec les partenaires qui soit visée à la base, mais plutôt l'accès au site. Les partenaires eux, en retour, doivent accepter la venue sur leur espace d'une clientèle qui n'est pas la leur.

Le jardin aux serres municipales et l'utilisation des bacs de l'arrondissement de la ruelle adjacente à l'école Notre-Dame-de-la-Garde renforcent la collaboration entre CEV et l'arrondissement. En effet, cela permet à l'arrondissement d'avoir une implication qui diffère du simple « appui », tout en permettant à un organisme du secteur de bénéficier d'espaces qui ne sont pas disponibles au développement, donc qui sont en quelque sorte plus « sûrs » et durables. En effet, les serres municipales de Verdun sont maintenant un espace dédié aux loisirs et à la détente²⁸ et donc, les jardins collectifs correspondent à sa vocation.

La notion de compromis a, dans le cas de CEV, une portée relativement faible. En effet, la situation où la négociation d'une entente a été la plus conflictuelle et les positions les plus différentes (la situation

²⁸ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2119,2649708&_dad=portal&_schema=PORTAL, visité en octobre 2009

avec les jardins communautaires à Douglas) s'est soldée par l'absence de partenariat. Cet échec a par ailleurs permis d'ouvrir d'autres portes. Dans le cas des partenariats qui se sont réalisés, les partenaires de CEV n'ont pas eu à céder sur des éléments importants pour eux, puisque c'est CEV qui s'est le plus souvent accommodé des demandes de ceux-ci (pouvoir participer à la construction des bacs, sensibiliser les enfants avec des ateliers, réserver à la propriétaire du site un petit espace pour cultiver des fines herbes, par exemple). Ainsi, pour mener à terme sa première année d'existence, CEV a fait quelques concessions mineures afin de répondre aux demandes de ses partenaires. Le principal élément sur lequel les partenaires ont, eux, dû céder est l'ouverture sur le milieu. De cette façon, bien que les projets se fassent sur la propriété des partenaires, les jardiniers viennent d'horizons différents, sans être liés au partenaire. En outre, certains partenaires ont dû accepter que la superficie des jardins soit moindre que ce qu'ils désiraient, faute de moyens financiers de la part de CEV. Au final, CEV et ses collaborateurs semblent satisfaits. Il s'agit donc d'une façon de « vivre ensemble » qui a été acceptée par toutes les parties. En même temps, CEV s'intègre bien dans la dynamique de concertation du milieu. Il est aussi de commun accord que le projet des jardins collectifs ait des impacts sur les liens sociaux et en sensibilisation, bien plus qu'au niveau alimentaire proprement dit.

Le tableau 3 nous permet de synthétiser les discours de tous les intervenants confondus, sur trois niveaux : les constats partagés, les constats dissonants et l'image de quartier (tel que vu dans la section « méthodologie »). Il en ressort d'abord, au niveau des normes et des valeurs, que le côté social du projet mené par CEV est étroitement lié à l'image du quartier et au contexte de collaboration et de mise en réseau qui existe à l'intérieur de l'arrondissement. En effet, même si pour certains, les jardins évoquent une prise de position au niveau environnemental (constat dissonant avec le discours de CEV), la plupart des acteurs s'entendent pour dire que la transformation du milieu passe par la création de liens sociaux, la sensibilisation et l'appropriation. Ensuite, le dénouement montre que malgré le fait que l'association aux enjeux environnementaux persiste, ce sont surtout les façons d'aller chercher les gens (partenaires et participants au projet) qui semblent être l'aspect le plus significatif. Ainsi, le jardinage est vu comme un prétexte à l'action et au changement dans le quartier. Il s'agit d'amener les citoyens à s'intéresser au projet et d'essayer de faire en sorte que leurs appréhensions, s'il y en a, soient renversées.

Il est difficile d'aborder tous les partenariats de CEV, puisqu'il n'a pas été possible (dans les limites de notre étude) de rencontrer tous les partenaires. Cependant, il est possible de relever les interprétations des relations avec certains partenaires ou les interprétations de ce que pourraient être les partenariats.

Une intervenante du milieu communautaire trouve qu'il est très facile de travailler avec les différents partenaires du milieu. Elle-même avait manifesté un intérêt pour travailler avec CEV afin d'instaurer un jardin sur le toit de son édifice, mais, pour des raisons techniques, l'échange n'a pu avoir lieu. Grâce à sa vision à l'échelle régionale, une intervenante mentionne qu'il existe une multiplicité de maillages possibles avec des ressources disponibles à l'échelle de l'Île de Montréal, telles les écoles d'horticulture, d'agriculture, les serres, les services d'urbanisme, etc.

Tableau 3 : CEV – Tableau panoramique des éléments de la narration de la situation

CEV - Éléments de la narration de la situation					
	Portrait / contexte	Normes et valeurs	Relations des acteurs et rôles (positions et coalitions)	Enjeux et arguments	Résultats (dénouement et interprétation)
Constats partagés	Peu d'espaces disponibles	Sécurité alimentaire / Aspect social de l'intervention	Arrondissement : échanges de matériel et services	Difficile d'impliquer les gens / Risque de toujours s'adresser aux même personnes	Culture en bacs dans un réseau de jardins : accessibilité accrue et meilleure visibilité à travers le milieu
	Instances économiques et politiques à l'écoute	Sensibilisation et éducation	CEV a sa place sur diverses tables et comités / Concertation du milieu valorisée	Financement cloisonné : ne tient pas compte des multiples facettes qu'un projet peut avoir	Il faut faire ses preuves pour ensuite susciter l'intérêt des gens
		But : création de liens sociaux davantage que fournir des aliments	CEV désire demeurer autonome malgré les partenariats		Importance des acteurs individuels
					Effet d'entraînement des actions : des actions comme le développement de jardins peuvent faciliter et aider le développement d'autres actions « environnementales » (ex. : cueillette du compost)
					Le jardinage est un prétexte pour discuter de sécurité alimentaire, pour participer à la transformation du quartier et au changement d'habitudes des résidents

CEV : éléments de la narration de la situation					
	Contexte / situation	Normes et valeurs	Relations des acteurs et rôles (positions et coalitions)	Enjeux et arguments	Accroches / richesses et interprétation
Constats dissonants	Contexte de gentrification favorable à ce genre d'initiatives	Thème de l'environnement prépondérant sur le social	Craintes de certains acteurs du secteur sur les implications du jardinage collectif : peur du vol & vandalisme. Arrondissement en conflit avec la Ville au sujet du financement pour les espaces verts et plantation d'arbres Arrondissement : Accessibilité pour tous / vision « classique » de l'aménagement des espaces verts	Qui doit agir : Niveau institutionnel ou les citoyens? Espoir que les projets d'agriculture urbaine n'auront pas à se développer davantage dans le futur / que les citoyens n'aient pas à cultiver leurs propres légumes pour assurer leur sécurité alimentaire	« On parait verts » : l'image de CEV perçue par les partenaires est beaucoup plus environnementale et écologique que l'image que CEV souhaite projeter.
Images du quartier	Vieux Verdun : milieu défavorisé, mais tendance à moins de pauvreté et augmentation de la population	Transformation du quartier	Implique des individus et des organisations du secteur (écoles, HLM, maison des jeunes), par la recherche de sites où jardiner et implication de ces clientèles dans le projet. Concertation bien développée dans l'arrondissement	Fierté des habitants et acteurs du secteur « L'action amène l'action »	Mise en réseau des acteurs du quartier Augmentation du sentiment de sécurité lié à l'appropriation du quartier

Selon une autre intervenante du milieu communautaire, les instances économiques et politiques sont à l'écoute et l'arrondissement Verdun s'implique beaucoup dans la concertation. Elle ajoute que « depuis quelques années, le quartier s'est dynamisé, les organismes travaillent beaucoup plus ensemble afin

de mettre leurs énergies en commun et faire des plus grands projets ». Selon une de ses collègues du communautaire, le type de projet mené par CEV pourrait avoir un effet d'entraînement et faire en sorte que, par exemple, une cueillette de compost soit effectuée par l'arrondissement.

Pour une intervenante de CEV, il est important de chercher à travailler en collaboration avec les autres organismes du secteur, et de se faire une place sans prendre celle des autres. Elle évoque quelques échanges qui ont eu lieu avec certains partenaires, comme les écoles. En effet, CEV a effectué des ateliers dans les écoles, comme monnaie d'échange contre l'espace réservé aux jardins. Cette situation serait ainsi un exemple du fonctionnement par consultations et discussions ouvertes privilégié par CEV.

4. 8. Conclusion

CEV bénéficie de nombreux appuis, notamment grâce à l'historique de concertation du milieu verdunois. Toutefois, les projets réalisés démontrent que l'arrondissement ne peut s'acquitter des tâches relatives aux nouvelles façons de verdir la ville. En effet, l'arrondissement soutient les projets et fournit des ressources, surtout à l'intérieur du cadre des services de loisirs communautaires et des sports, mais ne peut les gérer. CEV réussit par ailleurs à rassembler différents acteurs, d'origines variées (arrondissement, milieu communautaire, écoles, citoyens, etc.) davantage dans un but de transformation du milieu et d'éducation/sensibilisation que de sécurité alimentaire à proprement parler. Finalement, l'échec d'un projet qui aurait pu donner lieu à un partenariat à long terme, voire permanent, (sur le site de l'hôpital Douglas) a donné lieu à la réalisation de plusieurs autres projets, bien dispersés et visibles sur le territoire, mais peut-être plus éphémères.

CHAPITRE 5 : ANALYSE : SENTIER URBAIN

Le Sentier Urbain : Un acteur bien ancré, en évolution constante mais précaire

Les entrevues menées pour le cas du Sentier Urbain furent réalisées auprès de 10 acteurs (4 intervenants de l'organisme, un élu, un fonctionnaire, deux représentants du milieu communautaire avoisinant, une personne du milieu scolaire et une personne d'une instance consultative régionale). Nous verrons que le SU est reconnu et bien établi dans son milieu. Il possède des tentacules qui lui assurent des liens avec plusieurs acteurs du milieu, dans le but d'améliorer la qualité de vie du secteur. Cependant, son financement est précaire et les conséquences de ceci se répercutent à plusieurs niveaux.

5. 1. Situation initiale – Portrait - Contexte

La plupart des intervenants ne situent pas bien les débuts des projets de verdissement dans le secteur. Cependant, l'un d'eux (issu du milieu communautaire), sur place depuis plusieurs années, attribue les débuts du verdissement dans Centre-Sud à des projets d'intervention dans les ruelles (Ruelles Soleil, citées précédemment dans le cas de Verdun) et sur rue (plantation massive d'arbres de rue) menés par la Ville, il y a 20-25 ans. La plantation d'arbres sur rue, visible aujourd'hui alors que les arbres sont à maturité, a été, selon lui, grandement bénéfique du point de vue de la qualité de vie, mais n'a été suivie d'aucun autre projet – ni de la Ville, ni du milieu communautaire et associatif – pendant plusieurs années, le verdissement n'étant pas considéré comme un enjeu important. Le même intervenant résume l'historique du verdissement dans le Centre-Sud en ajoutant qu'après cette « période creuse », la concertation et la réappropriation de certains des espaces par le milieu communautaire ou par des associations de résidents a joué un certain rôle. Puis, dernièrement, sont apparus selon lui de « vrais » projets de verdissement qui cumulent des aspects sociaux, avec une intervention caractérisée surtout par l'action sur le domaine privé et sur les artères commerciales.

Le travail du SU est par ailleurs unanimement reconnu par les acteurs du secteur. En effet, le SU est considéré comme un acteur incontournable du verdissement du Centre-Sud, sans être l'unique vecteur de ce type d'initiatives. Ainsi, les éco-quartiers du secteur sont aussi mentionnés comme porteurs de

projets de verdissement par trois des six intervenants extérieurs au SU²⁹. Cela, corroboré par un intervenant du milieu communautaire, sous-entend un partage des types d'activités entre le SU et les éco-quartiers, afin que chaque organisme conserve sa particularité et « ne se marche pas sur les pieds ».

Parmi les porteurs des projets de verdissement, certains intervenants mentionnent l'arrondissement. Cette affirmation ne fait toutefois pas l'unanimité. À cet effet, un intervenant du milieu communautaire déplore l'absence de projet massif de plantation d'arbres par l'arrondissement et donc met en doute l'implication de l'arrondissement en verdissement. Aussi, à l'intérieur même de l'arrondissement, un des intervenants affirme que « l'arrondissement n'a pas de nouveaux projets de verdissement [...] quand la ville verdit, elle fait un parc. Et l'arrondissement Ville-Marie, c'est assez densément construit ». Son collègue ajoute dans la même ligne de pensée qu'il n'y a pas de plantations supplémentaires prévues, et que le travail de l'arrondissement se situe au niveau du maintien et du remplacement des arbres malades, ou l'intervention sur les fosses de carrés d'arbres. La plantation d'arbres sur rue se fait alors dans le contexte de travaux de réfection des trottoirs, par exemple.

Certains intervenants ont mentionné d'autres porteurs de projets, qui seraient les citoyens et qui initient parfois des projets par eux-mêmes. Aussi, d'autres organismes, telle la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) ont été reconnus comme participant au verdissement de Ville-Marie.

Les sites et projets du SU sont reconnus par tous les intervenants, particulièrement depuis trois ou quatre ans. Les jardins thématiques sur espaces vacants / terrains vagues et les bacs à fleurs ainsi que les projets dans les écoles semblent avoir un certain écho. Aussi, plusieurs intervenants s'accordent à dire que l'environnement est, depuis quelques années, un sujet qui touche la population. « C'est facile pour nous autres, parce qu'en quelque part, on répond toujours à une problématique », signale un intervenant du SU. Il manque d'arbres, de verdure, de beauté de façon généralisée, mentionne de surcroît le fondateur de l'organisme. En outre, plusieurs intervenants affirment que les citoyens ont maintenant une meilleure connaissance des enjeux du verdissement et qu'il s'agit d'un « créneau porteur ». Par ailleurs, un intervenant de l'arrondissement souligne le changement dans les mentalités qui favorise la reconnaissance de ce type de projets : pour être « propre », un milieu n'a plus besoin d'être asphalté.

²⁹ Les éco-quartiers ont toutefois des mandats plus larges que le verdissement, avec un intérêt marqué pour l'aspect propreté. Dans le domaine du verdissement, les éco-quartiers canalisent leurs énergies sur les ruelles vertes et l'appropriation des carrés d'arbres sur rue.

À partir de ces visions du contexte du verdissement, on peut faire émerger certains questionnements par rapport au fonctionnement, aux dynamiques avec les acteurs et partenaires impliqués et au sujet des objectifs poursuivis. Notamment, comment s'articulent les relations entre le SU et l'arrondissement et/ou avec le milieu? À quel point la reconnaissance des activités du SU est liée au *momentum* des problématiques environnementales? Quelle est la dynamique d'échanges? Un coup d'œil aux valeurs, intérêts, visions, enjeux, rôles et images du quartier, telles que perçues par les interviewés, permettra d'éclairer ces questionnements.

5. 2. Interprétation | Valeurs, intérêts, visions

Les actions du SU sont guidées par différents intérêts. Nous pouvons les classer en quatre valeurs distinctes, mais non hiérarchisées.

5. 2. 1. Valeur 1 : Social / Réinsertion

Le volet social est très important dans les interventions du SU : tous les intervenants de l'organisme le soulignent, de même que cinq des six intervenants externes au SU. Il est associé particulièrement au volet de réinsertion des jeunes marginalisés. L'horticulture est dans leur cas un moyen, un prétexte, pour réaliser de nombreux apprentissages, avoue une employée du SU. Le fondateur du SU mentionne que le travail avec la clientèle marginalisée vise à ce que celle-ci s'approprie son quartier de résidence, même si certains des individus qui participent à ce volet vivent dans la rue. D'autre part, il ajoute qu'il s'agit de faire diminuer l'impression d'inutilité ou de « problématique » que les personnes marginalisées suscitent.

5. 2. 2. Valeur 2 : Écologie

« [le verdissement] c'est pas compatible avec les pétunias! »

- un intervenant du milieu communautaire

La lutte aux îlots de chaleur urbains et l'amélioration de la qualité de l'air sont reconnus par tous les intervenants, sauf un du milieu scolaire et un de l'arrondissement qui parlent plus généralement de « respect de l'environnement ». De cette façon, les projets sont menés dans le but de valoriser les endroits où il est possible de planter des arbres, et de favoriser les espèces indigènes qui attirent la faune, dans une approche écosystémique et un désir de recréer de la biodiversité. Ainsi, au contraire des plantes ornementales, le SU dit privilégier les espèces indigènes d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces. Selon un intervenant du milieu communautaire, les façons de faire « écologiques » font parfois partie des contraintes de subventions de certains bailleurs de fonds. Ainsi, bien que ces valeurs soient intégrées par le SU, elles répondraient aussi à des contraintes de financement. Finalement, pour un intervenant du communautaire, le verdissement est vivement incompatible avec la plantation en bacs qui, elle, viserait surtout l'embellissement et ne s'inscrit pas dans une stratégie de durabilité.

Paradoxalement, même si tous évoquent l'importance de l'aspect environnemental du verdissement, certains demeurent plus critiques et croient que d'autres types d'interventions peuvent être plus efficaces, écologiquement parlant. À cet effet, un intervenant de l'arrondissement mentionne que « si on veut jouer sur les îlots de chaleur urbains, vaut mieux mettre un revêtement blanc, que mettre un toit vert ».

5. 2. 3. Valeur 3 : Action sur le milieu pour une qualité de vie accrue

« si chaque résident fait un effort dans ce sens là, on va réussir à faire quelque chose! »

- un intervenant du SU

La base des projets de verdissement dans l'arrondissement (ceux du SU comme ceux qui n'émanent pas du SU) est, pour la plupart des intervenants, la mobilisation des citoyens et leur implication directe. Il apparaît primordial, pour 3 des 4 intervenants du SU et pour une intervenante du communautaire, que les citoyens doivent eux-mêmes s'organiser, ou du moins, viser leur autonomisation et l'appropriation complète des projets de verdissement. Il s'agit ni plus ni moins de transformer l'environnement. Un intervenant à l'arrondissement parle même d'*empowerment*. En utilisant d'autres termes, une intervenante régionale croit que « [le verdissement] peut être une façon d'aller rechercher l'implication peut-être perdue des gens dans leur quartier » et une intervenante du milieu scolaire

pense que le verdissement « augmente la qualité de vie, permet d'avoir une influence sur le quartier et sur notre façon de vivre ».

Comme l'environnement, les impacts sociaux du verdissement rejoignent de plus en plus de gens, selon un intervenant du milieu communautaire. Il rappelle qu'il existe un contexte de grande sympathie des résidents et des commerçants du quartier à ce sujet, et que « on parle de plus en plus au nom de la qualité de vie, de santé, en termes de dynamiques d'appropriation des espaces publics »

Par ailleurs, l'implication des résidents est primordiale dans la réalisation et le suivi des projets. Un intervenant du milieu communautaire mentionne à cet effet que : « si y'a personne qui est prêt à prendre charge, c'est sûr [qu'on] ne va pas prendre charge d'une plantation pour l'entretien régulier ».

On note aussi, à propos du suivi ou de la prise en charge, que l'implication des citoyens, jugée nécessaire, est *facilitée* par les organismes, dont le SU. En effet, bien que certains citoyens effectuent des aménagements par leurs propres moyens et à leur propre initiative, certaines interventions nécessitent l'expertise organisationnelle et l'accompagnement d'un organisme tel que le SU. Ce type d'intervention survient suite au vœu de changer une situation jugée « indésirable », identifiée par des individus ou organismes extérieurs au SU. Ce dernier aide alors à trouver des bailleurs de fonds et participe aux étapes de réalisation du projet. Cet accompagnement s'achève en prenant le pari que les citoyens impliqués maintiendront leur implication et deviendront autonomes dans l'entretien du projet. Le projet fini ne relève pas du SU. On retrouve ce type de collaboration aussi bien dans le cas des ruelles vertes (éco-quartiers) que dans les activités du SU (verdissement de cours d'écoles et réalisation des plans de verdissement, par exemple).

5. 2. 4. Valeur 4 : Sensibilisation et Éducation

La sensibilisation et l'éducation sont les autres valeurs-phare du SU. Elles sont soulignées par la majorité des intervenants. Le fondateur du SU distingue ainsi les deux : c'est la sensibilisation qui amène les citoyens à « prendre conscience de leur environnement [...] L'éducation donne les solutions nécessaires à l'intervention ».

Des ateliers de sensibilisation et éducation ont lieu dans les espaces réaménagés par le SU, dans la perspective d'un « retour à la communauté ». Il s'agit aussi d'un aspect très développé dans les interventions en milieu scolaire.

5. 3. Interprétation | Acteurs & Rôles

Aucun des projets du SU ne se fait en vase clos; les partenaires sont diversifiés. Certains des partenaires aident à fournir la main d'œuvre (organismes en réinsertion, tels Méta d'Âme), d'autres des « infrastructures » (ex. : Shell, qui a fourni un cabanon pour le jardin des Premières Nations), d'autres encore offrent un soutien financier (l'arrondissement, SOVERDI, gouvernement fédéral, la Direction de la Santé Publique, fondation Molson, fondation du YMCA Guy-Favreau, les écoles, etc.) ou technique (l'arrondissement fournit : copeaux, paillis, aide à l'obtention de permis, etc. / le Conseil Régional des Élus (CRÉ) aide au niveau des communications dans le cadre de la campagne de lutte aux îlots de chaleur). Plusieurs partenariats ne sont toutefois pas décrits en détail par les intervenants du SU.

La mise à contribution de chaque partenaire se fait en fonction de leurs sphères de compétence, comme le mentionne un intervenant du SU : « le partenariat qui se monte, ça se fait en fonction des spécialités qu'on a ». Ainsi, l'arrondissement peut par exemple participer financièrement, mais aussi en offrant des copeaux de bois résultant de l'émondage. Une telle forme d'engagement permet une collaboration qui renforce les spécialités et où chacun peut trouver sa place. Certains partenaires du SU n'interviennent donc pas directement au niveau des plantations, mais offrent leurs services auprès des jeunes marginalisés qui effectuent les plantations, par le biais d'activités, de repas ou de soutien psychologique.

Un exemple intéressant est le rôle de l'arrondissement, selon ses fonctions et champs de compétence. En effet, le verdissement avait été identifié comme action à réaliser dans le plan de revitalisation urbaine intégrée. Mais l'arrondissement, selon un de ses représentants, agit d'abord sur l'aménagement du domaine public, sur la circulation, sur la qualité de vie. Le projet du Plan de verdissement encourageait toutefois l'intervention sur le domaine privé³⁰, et donc le même intervenant a précisé que « pour le verdissement, on a dit, bien je pense qu'une formule communautaire, ça

³⁰ Au départ, visait les terrains des entreprises, mais cela a été jugé « super compliqué » pour plusieurs raisons et donc est devenu un projet sur terrains résidentiels.

pourrait satisfaire... ». Ainsi l'arrondissement a-t-il fait appel à un organisme, le SU, pour effectuer cette tâche qui entrait plus ou moins dans son champ d'action.

Un exemple de « négociation » ou de compromis sur les rôles de chacun des acteurs est identifiable à travers les démarches pour l'obtention du terrain au coin des rues Saint-André et Ontario. Selon un intervenant de l'arrondissement, le SU a approché l'arrondissement afin de s'approprier ce site pour stocker les végétaux servant justement au Plan de verdissement. Or, le règlement d'urbanisme ne permettait pas cet usage. Toujours selon le même intervenant, la procédure aurait été lourde et dans un sens irréalisable pour le SU, compte tenu des coûts impliqués. Contourner le règlement aurait été impensable. Finalement, une procédure peu coûteuse a été identifiée par l'arrondissement, permettant l'usage du terrain à des fins de « pépinière »; usage compatible à la fois avec l'utilisation réelle du terrain et la portée du règlement d'urbanisme.

Vu d'une perspective différente, on peut classer les partenaires autour du SU³¹ en deux catégories :

- 1) des partenaires où ont lieu les activités de plantation : des écoles, des résidents, des commerçants, d'autres organismes communautaires;
- 2) des partenaires qui ne reçoivent pas de services de verdissement, mais qui sont des bailleurs de fonds et/ou fournissent du matériel « technique » : SOVERDI, fondations, gouvernement fédéral, la Ville / arrondissement, DSP, des entreprises privées (ex. : Shell, Gaz Métro, Telus), d'autres organismes communautaires.

5. 4. Interprétation | Enjeux

Les enjeux vécus par les projets du SU diffèrent selon les projets. Cependant, il est possible d'en identifier trois qui sont communs à tous les projets. On y retrouve le financement, l'implication des citoyens; puis l'entretien, qui découle directement des deux premiers.

³¹ Puisque le verdissement de Ville-Marie n'est pas que l'apanage du SU, on note que les organismes collaborateurs nommés par ce dernier ne sont pas les mêmes que ceux qui interviennent avec l'éco-quartier consulté; ce qui suppose une division (implicite ou explicite) des champs d'action et des partenaires entre les deux organismes.

5. 4. 1. Enjeu 1 : Le financement

Le manque de financement est un des enjeux principaux des projets de verdissement. Il est dénoncé par tous les intervenants du SU. En effet, les fonds sont jugés insuffisants et leur attribution par projet complique le fonctionnement de l'organisme et a des effets sur le personnel (surcharge des employés et précarité). Cependant, la demande pour les services est présente et les plantations réussissent bien. Les intervenants des milieux communautaire et scolaire s'accordent aussi pour souligner le manque de financement, voire même la difficulté à demander de l'argent pour ce genre d'activités (intervenante régionale).

D'un autre côté, un intervenant à l'arrondissement estime que « tu donnerais un million par année, ce serait jamais assez. Y'aurait toujours des améliorations à faire. Tu peux pas donner un million par année » et que « l'arrondissement n'a pas le personnel puis l'argent pour entretenir [les terrains] c'est pour ça que c'est laissé à des organismes comme ça aussi ». Son collègue mentionne par ailleurs qu'il y a « toujours espoir que ça suscite l'intérêt d'autres partenaires financiers », afin d'assurer le suivi et la pérennité des sites.

À cet enjeu, il est primordial de soulever deux éléments aggravants possibles :

- La gratuité des services offerts;
- Le financement dégressif.

La gratuité des services est souvent mentionnée comme un élément favorable à l'intérêt des citoyens. En effet, la possibilité d'obtenir des arbres et arbustes gratuitement sur sa propriété est un attrait sans équivoque et la demande est plus importante que le nombre de plantations possibles, par exemple, à l'intérieur du programme de Plan de verdissement. Cependant, certains intervenants se demandent si facturer les services n'influencerait pas positivement le sentiment d'appropriation.

Quelques intervenants ont identifié le financement dégressif comme une réalité des projets de verdissement. À cet effet, un intervenant de l'arrondissement émet des réserves sur la stratégie

adoptée par l'arrondissement lui-même, qui consiste à multiplier les initiatives au lieu d'en maintenir un nombre réduit, mais sur plusieurs années, « afin que ça ait un impact ». Le financement dégressif est intimement lié au manque de financement pour le suivi des projets. Ainsi, une intervenante du communautaire mentionne que : « c'est eux [les nouveaux projets] qui te permettent de vivre ».

5. 4. 2. Enjeu 2 : L'implication des citoyens

Certains intervenants font la remarque que les discours du citoyen de même que ses agissements dénotent parfois une certaine déresponsabilisation face au milieu dans lequel il vit. Cette façon de voir les choses touche un intervenant du milieu communautaire externe au SU ainsi qu'un membre du personnel de l'arrondissement qui mentionne que :

« Le discours du citoyen, c'est souvent demander à l'administration, au gouvernement, "donnez-nous quelque chose...mettez des arbres". Dans le fond, le projet, dans les objectifs, c'était oui, verdissement, mais aussi *empowerment* un peu...Aider les gens à se prendre en main ».

Selon l'intervenant du communautaire, la « nature humaine » est inconstante et perd facilement son intérêt peu importe le sujet. L'*empowerment* est donc visé, mais pas toujours atteint. L'implication des citoyens a ainsi un effet direct sur l'entretien et la réussite des projets de verdissement. Il est donc nécessaire de faire travailler les résidants afin de les impliquer plus concrètement: Il mentionne que :

« au début [...] on offrait un forfait "clé en main". Ils [les citoyens] nous disaient "on en veut", on arrivait sur place, on plantait le truc...ça on réalise que même si les gens sont super contents, ces personnes là, comme ils ne l'ont pas fait eux-mêmes, c'est magique, c'est plus difficile pour eux de s'engager. Tandis que les personnes qui se sont mis à 4 pattes avec nous, qui ont planté...c'est plus facile, ces carrés d'arbres là vont rester beaux plus longtemps »

5. 4. 3. Enjeu 3 : L'entretien

L'entretien des aménagements est indissociable de l'action de verdissement et est évoqué comme problématique dans la plupart des cas. Il se rattache en outre de près aux enjeux du financement et de l'implication des citoyens. En effet, l'entretien est primordial à tout projet, si bien que des lacunes à ce niveau nuisent souvent aux projets de verdissement et au désir des citoyens d'y participer. Comme le

mentionne une intervenante du milieu communautaire, un manque d'entretien peut laisser un lieu plus délabré qu'il ne l'était avant et décourager les citoyens d'entreprendre de nouvelles initiatives.

5. 5. Image du quartier

Le secteur où prennent place les activités du SU est considéré par presque tous les intervenants comme difficile au point de vue social. Ainsi, les problèmes de pauvreté, de drogue et de prostitution sont reconnus et soulèvent des considérations relatives à la sécurité et à la fréquentation des espaces verts et des espaces publics en général. Ces enjeux ont, dans le passé, suscité à quelques reprises des prises de positions de citoyens du secteur afin de faire fermer des parcs considérés comme dérangeants et dangereux. Pour le SU, qui utilise et recherche des sites sous-utilisés, en friche et/ou « mal fréquenté[s] »³², ces enjeux compliquent de surcroît la mise à la disposition de la communauté des espaces aménagés, puisqu'ils pourraient être « mal » réappropriés. Ainsi, un employé du SU mentionne que « si jamais on laisse le terrain ouvert aussi, ben malheureusement il va retourner comme il était avant, c'est-à-dire un lieu de squat, un lieu de piquerie, un lieu de prostitution ».

5. 6. Interprétation | Résultats & Dénouements

Comme les actions du SU durent depuis quelques années, il est possible de déboucher sur une interprétation des éléments de résultats et de dénouement, en lien avec les valeurs et les enjeux soulevés par les intervenants.

Au niveau des objectifs de réinsertion sociale dans le cadre du programme Connexion Compétences, deux intervenants du SU mentionnent que certains des participants marginalisés gardent contact avec l'organisme après leur départ et « donnent des nouvelles ». Certains se retrouvent effectivement sur le marché du travail ou font un retour aux études. Dans la même veine, ces intervenants du SU (mais aussi un de l'arrondissement) affirment que le programme brise l'isolement, augmente le sentiment d'appartenance et favorise les rapports sociaux positifs entre les jeunes marginalisés et les résidents.

³² « Les projets partent toujours de terrains qui étaient problématiques ».

Les objectifs « environnementaux » sont toutefois un peu plus difficiles à atteindre. Ainsi, à l'arrondissement, on mentionne que les objectifs du plan de verdissement n'ont pas été atteints : le SU ne parvient pas à planter 200 arbres par année. En même temps, un intervenant d'une instance régionale ajoute que les impacts sur l'environnement de ce type d'initiatives demeurent difficiles à cerner; idée qui est reprise par le milieu communautaire au sujet de la qualité de l'air. Dans la même veine, un autre intervenant du milieu communautaire admet que le projet de bacs sur rues commerciales, « ça va pas combattre les îlots de chaleur, mais ça rend un peu plus conscient que toute forme de végétation fait un petit quelque chose » et attribue donc davantage les impacts au niveau de la sensibilisation. Afin d'être en mesure de bien réaliser des objectifs environnementaux, il faudrait effectuer un suivi à long terme, tel que le mentionne quelqu'un de l'arrondissement. Dans un autre ordre d'idées, les effets sur la propreté du milieu sont soulignés par plusieurs, du milieu communautaire comme de l'arrondissement.

D'une part, bien que, selon l'intervenant de l'instance régionale, les résultats en termes d'action soient rapides et concrets et donnent l'impression de s'impliquer localement, l'appropriation si chère au SU ne fonctionne pas toujours. En effet, bien que certains intervenants de l'organisme affirment que les commerçants se prennent en main, arrosent et maintiennent leurs bacs, le son de cloche est différent pour un intervenant du milieu communautaire. Selon ce dernier, les commerçants n'embarquent plus dans l'arrosage et « ils aiment surtout quand c'est d'autres qui s'en occupent ». De la même façon, une intervenante du communautaire croit que l'engagement est aussi une limite de ce type de projet, et il est important d'impliquer les citoyens dès le début. Selon cette dernière, il est plus facile de maintenir l'engagement des citoyens s'ils mettent la main à la pâte et participent à l'élaboration du projet et aux plantations qu'en faisant des projets du type « clé en main ». « [Il faut qu'ils] soient vraiment conscients de tout le travail [que ça implique] pour pas que ce soit magique. Parce qu'une ruelle verte, c'est beaucoup beaucoup de travail ».

D'autre part, l'appropriation des espaces verdis peut parfois être moins « désirable ». Ainsi, des intervenants du SU précisent que pour contrer une mauvaise appropriation, caractérisée par les problématiques du milieu (consommation et vente de drogue, prostitution, etc.), le SU se voit contraint ne pas ouvrir au public certains sites qu'il réaménage. La volonté d'ouvrir les sites au public est bien présente, « mais selon certaines façons de faire précises », mentionne un employé du SU. Cela contrevient sans aucun doute à l'objectif de mise à la disposition de la communauté des espaces aménagés. Les raisons invoquées sont le manque de financement, qui empêche d'avoir un employé

présent lors de l'ouverture des sites³³. Cela n'est pas sans conséquences. L'espace devient donc un espace « semi-privé », dont l'aménagement est conçu par le SU, réalisé par le SU et ses participants et qui devient en quelque sorte l'espace du SU, mis à la disposition du public seulement dans des circonstances précises (animations, éducation, sensibilisation). Cette situation complique la dynamique avec l'arrondissement, qui pense que ce n'est pas son rôle de s'engager davantage dans l'entretien et la gestion de ces espaces privés et semi-privés qui ne profitent pas à tous, comme le font les parcs publics.

Ainsi, parfois le SU identifie lui-même les espaces à aménager, puis entreprend les démarches pour l'appropriation du site pour lui-même, à ses fins. Parfois, ces espaces sont identifiés par les propriétaires des terrains ou par des citoyens qui côtoient le site et approchent le SU.

Un autre type de résultats des actions du SU se perçoit lorsqu'on s'attarde à la réception qu'il suscite dans le milieu. Ainsi, les intervenants du SU n'hésitent pas à dire que lorsque les plantations sont visibles (projets sur rue), la réponse des passants est positive (félicitations), même si parfois au départ une certaine crainte est exprimée quant aux possibilités de vols et de destruction. Chez les citoyens qui reçoivent chez eux les plantations (Plan de verdissement), la réception est très bonne : « c'est comme des cadeaux qu'on leur fait ». On observe même la création d'une « connivence » entre les résidents et les jeunes marginalisés. Le fondateur du SU croit que certains sites qui étaient craints par les passants sont maintenant des attraits sur leur parcours.

Toutefois, la communication reste à améliorer, puisque que pour le Plan de verdissement, plusieurs résidents ont eu l'impression qu'il s'agissait d'un service offert par la Ville. En effet, les lettres pour inviter les citoyens à participer étaient envoyées par l'arrondissement. Selon un des intervenants de l'arrondissement, cela a causé certaines mécontentes, alors que certains l'ont vu comme un service auquel chacun avait droit.

En même temps, la reconnaissance provenant de l'arrondissement, telle que perçue par le SU, est mitigée. Ainsi, bien que les actions du SU soient perçues de façon positive à l'arrondissement, cela ne se traduit pas nécessairement par une meilleure collaboration entre ces deux groupes d'acteurs. En effet, certaines démarches demeurent ardues selon le fondateur du SU – « certains fonctionnaires sont

³³ Le jardin Panet a été ouvert au public quelques heures par jour pendant l'été 2008, en présence d'une employée.

mesquins, méprisants, arrogants ». Un employé trouve que les réponses de l'arrondissement sont trop tardives, ce qui nuit au développement des projets. Un autre employé décrit les relations avec certains départements de l'arrondissement comme étant « moins faciles »³⁴, alors que les interventions bénéficient beaucoup à l'arrondissement :

« la plupart des travaux qu'on va faire, ça va être pour la Ville. Les travaux qu'on va faire sur ce plateau de travail, ça va être pour la Ville. Comme par exemple quand on va faire les bacs à fleurs, c'est pour l'arrondissement, c'est pour la Ville. Quand on va faire des interventions de verdissement, aller verdir chez les résidants, ou dans certains parcs, c'est pour la Ville aussi ».

Un intervenant du milieu communautaire croit, dans le même ordre d'idées, que les efforts des organismes communautaires devraient être jumelés à des efforts plus massifs de la part de l'arrondissement, sur des terrains publics; tout en étant conscient que les arrondissements ont un budget limité. Le même intervenant souligne que les projets de verdissement actuels, bien qu'il les qualifie de « vrais projets de verdissement, comme un projet [de société] », prennent place « surtout dans le domaine privé et sur les artères commerciales ».

D'autre part, un intervenant de l'arrondissement affirme que les terrains que le SU obtient de l'arrondissement sont des terrains que la Ville ne peut pas entretenir. On pourrait donc croire que cela facilite les démarches du SU. Pourtant, son collègue ajoute que laisser un terrain aux mains du SU en cristallise la fonction. Ainsi, « on [l'arrondissement] est pris avec un terrain qu'on ne peut plus vendre »; ce qui semble embêtant pour l'arrondissement.

Toutefois, il reste que pour certains acteurs, dont un du communautaire externe au SU, « le verdissement n'est pas une priorité dans les préoccupations, ça reste marginal par rapport aux grands enjeux », autant au niveau de l'arrondissement que dans le milieu communautaire. De même, selon un intervenant au niveau régional, ce n'est « pas la priorité du siècle ».

Du côté du financement, plusieurs réflexions sont à faire. Ainsi, la gratuité des services offerts par le SU a été abordée plus tôt. Certains employés de l'organisme ont toutefois pensé à des pistes pour surmonter cet obstacle. Un intervenant du SU a mentionné que l'organisme pourrait développer davantage l'aspect « économie sociale ». Un essai dans ce sens avait été réalisé, par la vente de plantes d'intérieur. Toutefois, cette initiative n'avait pas fonctionné; le prix était peut-être trop élevé pour

³⁴ Tout en soulignant qu'avec certains autres départements, les relations sont bonnes.

les gens du quartier, souligne l'employée. L'idée de vendre ces produits à l'extérieur du rayon d'action du SU, afin de rejoindre un autre type de clientèle plus nantie avait alors été évoquée. Aussi, plusieurs intervenants de SU se sont questionnés sur la tarification de leurs services. L'un d'eux fait même remarquer que les bacs à fleurs dont les commerçants deviennent propriétaires sont subventionnés, sous-entendant que les commerçants pourraient payer leurs bacs à leur juste prix.

Aussi, des intervenants du SU demeurent à l'affut de nouvelles sources de financement. Certaines, comme Gaz Métro et la Fondation du YMCA – Guy-Favreau sont perçues comme des partenaires très prometteurs et partagent plusieurs valeurs avec le SU, dont le développement durable. Les subventions familiales et privées sont aussi des avenues à explorer, selon un intervenant du SU. Idéalement, « les entreprises privées pourraient financer les jardins, ce qui permettrait de les mettre à la disposition des gens », croit un employé du SU. Cette idée d'impliquer davantage les entreprises privées est partagée par l'arrondissement, qui aimerait bien leur lancer la balle. En effet, un des intervenants de l'arrondissement mentionne explicitement qu'ils ont espoir que ces projets suscitent l'intérêt d'autres partenaires financiers. Son collègue quant à lui se félicite de la diversité des sources de financement que le SU peut aller chercher : « les espaces verts aménagés par les éco-quartiers, par le Sentier Urbain, c'est très bien, parce que eux peuvent aller chercher des partenaires qu'on peut pas nous autres aller chercher [...] ». D'autre part, l'enjeu du financement est aussi souligné par tous les intervenants. Personne, ni l'arrondissement, ni le milieu scolaire, ni le communautaire n'est satisfait de ce qu'il reçoit ou de ce qu'il peut donner.

Globalement, une valeur, l'appropriation (que l'on associe à l'*empowerment*, l'action sur le milieu), semble commune à tous les acteurs. Ainsi, la valorisation de l'action individuelle sur le milieu contraste avec le désir de rendre les interventions publiques et accessibles à la communauté. Mais est-ce que les lieux d'intervention sont réellement publics? Oui, dans le cas des interventions sur l'espace du trottoir, mais pas dans les autres cas (jardins thématiques, plan de verdissement, écoles).

Si l'on prend l'exemple plus précis des relations entre le SU et l'arrondissement, on se rend compte que les projets de verdissement servent de point d'ancrage d'une collaboration parfois conflictuelle, qui mène pourtant à la production d'un processus de « vivre ensemble ». La définition des rôles de chacun nous montre qu'il existe une relation d'interdépendance entre les deux acteurs et que l'un peu difficilement se passer de l'autre.

En effet, sans la collaboration de l'arrondissement (même si cette dernière est parfois critiquée parce que jugée non totalement satisfaisante), le SU ne pourrait obtenir certains terrains, certains permis, certains contrats.

Par ailleurs, l'arrondissement admet qu'il n'a pas de nouveaux projets de verdissement et qu'ainsi, il s'en remet aux organismes du secteur pour ce qu'il qualifie à la fois de « rendre le milieu beau, propre et agréable » et pour lutter contre les îlots de chaleur. En effet, l'arrondissement verrait fort probablement une dégradation de la propreté du secteur et une recrudescence de l'intensité des problématiques de quartier (drogue, prostitution, etc.) dans les terrains vagues s'il ne participait pas à ces projets.

Les compromis sont faits au niveau des valeurs et des raisons invoquées : l'aspect « propreté et qualité de vie » (aussi souligné par l'intervenant de l'instance consultative régionale) prend de l'importance par rapport à l'aspect environnemental et l'accès « semi-privé » est à négocier avec la responsabilité des espaces publics.

Aussi, la question de la main d'œuvre et de l'implication est solutionnée par le recours aux jeunes marginalisés, sous des conditions de réinsertion sociale (donc, obligations, contrat, salaire). Bien évidemment, le recours à cette façon de faire ne règle pas tous les problèmes de motivation, mais il demeure qu'il s'agit d'un cadre, où pour l'été, le SU fonctionne avec une équipe régulière en plus de donner des objectifs à des jeunes.

Finalement, dans le cas du SU, il n'y a souvent aucun investissement des partenaires (jardins, Plan, bacs). Cependant, le SU n'est pas propriétaire et n'est donc pas en position d'imposer quoi que ce soit, autre que le type de végétaux qu'il plante. Il est plus souvent situé du côté qui subit l'imposition, puisqu'il doit se soumettre aux contraintes des bailleurs de fonds ou des propriétaires de terrain. Par exemple, il ne peut planter d'arbres sur le nouveau « pré-fleuri » de la rue Sainte-Catherine, alors que la plantation d'arbres est ce qui est le plus significatif du côté des bénéfices environnementaux. Alors qu'un intervenant du SU mentionne que « tous les moyens sont bons pour planter », nous sommes à même de nous demander si le SU ne fait pas trop de compromis. Le SU a une double mission environnementale et sociale. Il intervient auprès des groupes cibles. Il veut miser sur l'économie sociale, sur la communication, essayer de trouver du financement auprès d'entreprises privées.

5. 7. Transaction | Dynamiques par types de projets

Les interventions du SU suivent une logique « écologique » [plantation d'arbres, arbustes, vivaces; préférablement des espèces indigènes qui attirent animaux et insectes], sauf pour les bacs à fleurs des rues commerciales (même si les espèces choisies demeurent pour la plupart indigènes). D'autre part, les interventions du SU sont effectuées par les jeunes marginalisés engagés pour l'été à ces fins. Ce volet d'insertion sociale vise à faire diminuer l'impression d'inutilité ou de « problématique » que représentent les personnes marginalisées. Le SU reçoit en outre des services offerts par des organismes du secteur, tels le Roc, Dans la Rue (Chez Pops), etc., afin de compléter son intervention auprès de ces jeunes.

En regardant de plus près chaque forme d'intervention du SU, il est possible de les distinguer selon cinq critères constituant de l'intervention³⁵. Ces critères sont : qui paie les végétaux fournis? Qui effectue la plantation? Qui effectue l'entretien? D'où provient le financement? et À qui l'intervention profite-t-elle? Ces cinq éléments nous permettent d'avoir une vision globale de chacune des activités menées par le SU et de tirer des conclusions sur le degré d'implication des partenaires et de l'organisme que ces aménagements nécessitent. Ils nous permettent d'interpréter les processus et les réalisations du SU.

5. 7. 1. L'action personnelle facilitée? Intervention « clé en main »

Pour débiter le **plan de verdissement**, l'arrondissement a approché le SU afin qu'il en soit « mandataire ». Cette collaboration est le fruit d'une transaction qui, au départ, visait un autre organisme en verdissement de l'arrondissement. Pour des raisons qui n'ont pas été spécifiées par les acteurs concernés lors des entrevues, le mandat du plan de verdissement a finalement été octroyé au SU. Défini au départ à l'arrondissement comme un projet d'apaisement de la circulation dans le cadre de la revitalisation urbaine intégrée le projet s'est métamorphosé en verdissement sur terrains privés (puisque, « verdifier les terrains, ça pourrait être beaucoup plus rapide que les mesures de mitigation de la circulation ») et ensuite en projet contre la lutte aux îlots de chaleur urbains. Une campagne écrite pour recruter de citoyens intéressés à bénéficier de ces plantations a été lancée il y a trois ans. Les listes d'attentes sont longues et toutes les demandes ne peuvent être comblées. Les interactions avec

³⁵ Cette façon d'analyser les pratiques du SU n'a pas été retenue pour rendre compte des initiatives de CEV, puisque tous les projets de CEV sont du type jardinage collectif. L'éventail des projets du SU nécessitait de les mettre en parallèle afin d'en saisir tous les aspects.

les citoyens se déroulent bien, « mais il faut rappeler aux gens qui nous sommes. Ils ont l'impression que c'est la Ville de Montréal », mentionne l'organisme. Le SU prend rendez-vous avec le demandeur et ses besoins sont évalués. En contrepartie, le site doit être prêt à la plantation lorsque l'équipe du SU viendra effectuer la plantation, et les résidents doivent effectuer eux-mêmes l'entretien. Ces ententes sont toutefois informelles et le service est gratuit pour les citoyens qui en font la demande. Le taux de survie des arbres et végétaux plantés dans ce contexte est très élevé, ce qui laisse croire que l'appropriation par les résidents est réussie.

5. 7. 2. La rue apprivoisée – Intervention « générique »

Les **bacs à fleurs** des rues commerciales sont aménagés par l'équipe du SU. Les commerçants sont responsables de leur entretien. Toutefois, pour ceux situés sur la rue Ontario, l'entretien est effectué par le SU. Ceci, dans le but avoué de mettre en contact les jeunes marginalisés avec les commerçants.

Si l'intervention en bacs est considérée par certains intervenants comme moins durable et comme ayant moins d'impacts environnementaux, il n'en demeure pas moins que certains applaudissent les impacts en termes de sensibilisation que ce volet d'intervention peut avoir. En effet, il s'agit d'une intervention visible au quotidien, qui « rend plus conscient de végétation ».

5. 7. 3. L'école communautaire – Intervention adaptée

Lors des interventions dans les **écoles**, les ententes et façons de faire se réalisent généralement au cas par cas. En effet, parfois l'école approche le SU, parfois il s'agit du contraire. Une des façons de réaliser des aménagements avec les écoles est de se greffer aux projets de réaménagement de leurs cours. Au moins une école a un local d'horticulture entre ses murs, où les professeurs peuvent accéder avec les élèves pour effectuer l'entretien des plantes, sur une base volontaire.

L'intervention du SU en milieu scolaire permet aux enfants d'être en lien avec d'autres intervenants que ceux du milieu scolaire, ce qui est vu de façon positive. En outre, les enfants peuvent alors expérimenter l'apprentissage du respect de l'environnement, percevoir l'influence qu'ils peuvent avoir sur le quartier, de même que développer un esprit critique.

Selon une intervenante du milieu scolaire, ce type d'intervention colle tout à fait à la notion d'école communautaire telle que le conçoit la CSDM. De plus, cela entre dans le programme de développement de l'enfant imposé par le MESS. En outre, le travail avec les jeunes marginalisés (dont certains sont décrocheurs) est intéressant puisqu'il permet de « [mettre] l'école à profit à des êtres humains qui ont besoin de se raccrocher à d'autres choses pour pouvoir continuer dans la vie. [C]es gens-là nous permettent aussi de réaliser des beaux projets ». Finalement, la proximité géographique des écoles avec le SU permet une bonne collaboration et un travail étroit, à travers lequel les deux parties s'adaptent aux besoins de l'autre.

5. 7. 4. Le jardin refuge – Intervention thématique

Dans le cas des **jardins thématiques**, les autorisations pour l'utilisation des sites appartenant à la Ville viennent au fur et à mesure, mais « les terrains qu'il [le SU] va avoir, c'est des terrains que la Ville ne peut pas entretenir ». Les ententes avec l'arrondissement comportent, outre une certaine contribution financière, surtout un soutien « technique » et en matériel (écriture de rapports, don de copeaux de bois, de compost, etc.). Les ententes pour les sites privés qui font l'objet de réaménagement en jardin thématique se font au cas par cas. Que ce soient les terrains municipaux ou privés, il arrive que les ententes excluent la plantation d'arbres; ce qui laisse supposer une forme de protection de la part des partenaires quant à la récupération éventuelle des sites.

Ces espaces, sous l'intervention du SU, deviennent de véritables refuges urbains. Le jardin Panet est souvent pris pour exemple d'un îlot de fraîcheur. Si bien que selon un intervenant du SU, « [les humains] pourraient ne pas [y] avoir accès, puis moi je considérerais que c'est correct quand même. C'est vraiment pour juste la qualité du terrain, puis que ce soit agréable pour l'environnement ».

On remarque alors que chacun des types d'interventions du SU correspond à autant de façons de procéder, tant au niveau de la clientèle visée que des coûts à assumer. Les niveaux d'échange sont variés. On constate, lorsqu'on regarde le tableau des étapes de la réalisation des aménagements du SU, que chaque type d'action a son propre mode de fonctionnement. Sommes-nous en présence de transactions où il est possible de voir des ajustements dans les façons de faire des acteurs pour arriver à une coexistence harmonieuse?

Le tableau 4 nous permet de voir que les interventions qui ont le plus de visibilité au quotidien ne sont pas nécessairement les plus significatives au niveau environnemental. En effet, on peut supposer que les interventions en bacs à fleurs sont celles qui touchent indirectement le plus de citoyens. Les interventions adaptées aux écoles et les jardins thématiques seraient moins présentes dans le quotidien de la population, mais bien visibles lors d'événements médiatiques ponctuels, par exemple. Même du côté des liens tissés, il semble que l'entretien par les jeunes marginalisés des bacs à fleurs sur la rue Ontario crée des rapports récurrents, plus que pour tout autre type d'action du SU. Nous avons d'ailleurs observé que de nombreux passants sur la rue Ontario félicitaient les jeunes pour le travail accompli et manifestaient ouvertement leur satisfaction par rapport à cette initiative. Finalement, nous remarquons que les relations suscitées, bien que de degrés variables, impliquent toujours les jeunes marginalisés. En effet, comme il s'agit de la main d'œuvre utilisée pour effectuer les plantations, ceux-ci sont régulièrement en contact avec les bénéficiaires des plantations, mais aussi avec les citoyens et les écoliers. Cela fait partie des objectifs de la réinsertion, mais permet aussi l'appropriation du milieu par les jeunes et la reconnaissance de leur travail.

Il semble que les interventions dans les écoles soient celles qui atteignent le plus haut niveau de collaboration et d'ajustements entre les acteurs. En effet, les étapes se réalisent de concert, selon les besoins de l'établissement scolaire et les capacités du SU. Ce type de collaboration semble souhaité des deux côtés. Ainsi, une école qui veut réaménager son espace peut faire appel au SU et évaluer les possibilités offertes, en fournissant une part variable du budget de réalisation. À ce moment, l'école accomplit un volet communautaire qui la satisfait et entre dans les objectifs de travail en concertation avec les différents acteurs du milieu énoncé par la CSDM (CSDM, 2005). Le SU lui, remplit à la fois ses objectifs de verdissement et de sensibilisation.

Tableau 4 : Synthèse des types d'actions du SU

	A qui s'adresse l'action ?	Type de plantation	Végétaux : Plantation et entretien (coûts et main d'œuvre)	Financement	Qui en profite ?	Relation suscitée
Plan de verdissement	Résidents du quartier (reçoivent les plantations sur leur terrain)	5 végétaux par résidence, de préférence arbres ou arbustes, mais aussi vivaces	Végétaux : Gratuit pour les bénéficiaires Plantation : Effectuée par le SU (employés et bénévoles) Entretien : Effectué par les résidents	Arrondissement (RUI)	Résidents (domaine privé)	Lien ponctuel entre les résidents et les jeunes marginalisés
Bacs à fleurs	Commerçants	Plantes ornementales, préférablement indigènes	Végétaux (et bacs) : Coûts minime chargé aux commerçants (une fraction du prix) Plantation : Effectuée par le SU Entretien : commerçants & SU	Subventions & commerçants	Commerçants, passants, jeunes marginalisés (domaine public)	Liens récurrents entre les commerçants et les jeunes marginalisés
Interventions adaptées (écoles)	Écoles	Variable	Végétaux et plantation : Variable Entretien : Écoles	Variable	Écoliers et leurs familles (domaine privé)	Liens ponctuels entre les employés du SU, les jeunes marginalisés et les écoliers
Jardins thématiques	Grand public (passants, résidents, groupes, etc.)	Variable selon les contraintes du propriétaire du terrain	Végétaux, plantation et entretien : SU	Subventions, sources diverses	Écoles, centres de la petite enfance, grand public, la plupart du temps <i>sur invitation</i> .	Liens entre les groupes scolaires qui viennent visiter et les jeunes marginalisés

Le tableau 5, lui, fait la synthèse des situations vécues par le SU. Nous pouvons voir que, parmi les éléments partagés, les principales préoccupations sont des enjeux de type organisationnel (financement inadéquat, surcharge de travail des employés, manque de suivi des projets). Par contre, malgré ces obstacles, l'issue des situations tend vers un renouveau du respect du milieu par les jeunes marginalisés et du respect de la population au sens plus large envers ces jeunes. L'image du quartier s'en trouve modifiée, alors que le milieu devient plus attrayant, plus esthétique, plus propre. Les constats dissonants se retrouvent dans le choc des façons de faire et de penser différentes d'avec celles de certains partenaires, notamment l'arrondissement. En effet, l'arrondissement, bien qu'il veuille collaborer, est soumis à des contraintes et des procédures rigides, comparativement au SU. Le souhait de collaboration de l'arrondissement, qu'on peut aussi voir comme une délégation de responsabilités, ne s'accompagne pas toujours de façons de faire plus adaptées ou d'une meilleure compréhension par tous les acteurs municipaux. D'autre part, le SU, bien que satisfait des échanges et du travail accompli par certains membres de l'équipe de l'arrondissement, mentionne une incompréhension dans les échanges avec certains autres fonctionnaires. Le « choc » des constats se remarque aussi dans la façon avec laquelle le SU doit agir pour demeurer visible et assurer sa pérennité. En effet, la multiplication des sites d'intervention sans qu'il y ait nécessairement consolidation des sites dont la transformation est déjà entreprise, contraste avec l'idée d'un changement des habitudes et la sensibilisation, qui sont des processus longs à accomplir. Cette façon de faire, dont l'origine remonte essentiellement aux méthodes de financement, est en quelque sorte inévitable pour le SU, sans toutefois qu'elle serve ses objectifs de la meilleure façon.

Tableau 5 : SU – Tableau panoramique des éléments de la narration de la situation

SU – Eléments de la narration de la situation					
	Contexte / Contraintes	Noms et valeurs	Relations des acteurs et rôles (positions et coalitions)	Enjeux et arguments	Résultats (dénouement et interprétation)
Constats partagés	Gratuité des services Manque de beauté, manque de verdure du quartier Arrondissement densément construit Environnement = créneau porteur, thème facile à aborder	Agir à long terme Mission sociale et écologique Sensibilisation et Éducation Mobilisation et implication des citoyens	Arrondissement : échanges de matériel et services. SU comme mandataire. Partenaire dans la campagne de lutte aux îlots de chaleur Écoles : proximité permet une bonne collaboration. Adaptation selon les besoins. Projets toujours réalisés en partenariats	Entretien difficile des aménagements / Manque de suivi Financement non récurrent / Nécessité d'un investissement plus substantiel Surcharge des employés du SU	Horticulture comme prétexte pour l'appropriation de l'environnement / responsabilisation des citoyens Plus les gens du secteur s'approprient leur milieu par la plantation, plus ils vont y faire attention Respect des jeunes marginalisés qui s'installe suite à leur travail dans le secteur Se quantifie bien en termes de végétaux plantés
	Contraintes de l'arrondissement : zonage, permis, fils, canalisations.	« Tous les moyens sont bons pour planter » (SU) « C'est juste pour que ça soit bon pour l'environnement » (SU) Tout le monde n'est pas intéressé / le verdissement reste marginal par rapport aux autres enjeux Règlements d'urbanisme contraignants	Échec d'une entente avec la CSDM Volonté de l'arrondissement remettre l'entretien des parcs aux résidents / l'arrondissement n'a pas l'argent ni le personnel pour l'entretien Arrondissement : accessibilité pour tous. La bureaucratie : certains fonctionnaires collaborent peu, ou sont même désagréables	Il n'y aurait jamais assez de financement Culture en bacs n'est pas durable	Multiplication des initiatives Vs. maintien d'un moins grand nombre à plus long terme

3. L'impact du terrain de la situation					
	Contexte / Situation	Noms et valeurs	Relations des acteurs / Actes (positions et oppositions)	Moyens et arguments	Résultat (conclusion et interprétation)
Images du quartier	Quartier difficile : drogue, prostitution	Travailler avec la clientèle marginalisée pour qu'elle s'approprie son milieu de résidence.	Permet de créer des liens dans le voisinage et favorise les rapprochements avec les jeunes marginalisés	Ceux qui bénéficient des projets ne sont pas nécessairement ceux qui collaborent	Les terrains réaménagés deviennent des attraits sur le parcours des résidents.
	Sites jugés problématiques	Insertion sociale			
	Difficile de verdir sans être propriétaire	Sécurité	Division des « tâches » avec un autre acteur du verdissement dans le quartier	Cristallise la fonction du terrain	Augmentation de la propreté / Impacts esthétiques
	Important roulement de population	Propreté Donne l'impression d'être impliqué localement		Difficile de mettre les espaces réaménagés au public sans surveillance	Resserrement des liens, amélioration de la cohésion sociale par le contact créé entre les jeunes marginalisés et la population

5. 8. Conclusion

Le SU agit dans un milieu « difficile », où la toxicomanie, l'itinérance, la prostitution sont des enjeux bien connus et avec lesquels il faut composer. Conscient que ces éléments influencent le milieu, le SU tente, par le « verdissement social », d'amener les citoyens à transformer cette réalité. Pour ce faire, il s'appuie sur des collaborations avec l'arrondissement Ville-Marie et avec des partenaires communautaires locaux. Les projets réalisés par le SU prennent plusieurs formes. Les collaborations avec l'arrondissement permettent d'une part l'appropriation par l'organisme de sites inutilisés afin de produire des espaces verts thématiques et d'autre part la réalisation de plantations chez des particuliers. Ces collaborations avec l'arrondissement démontrent, outre la volonté de ce dernier de s'impliquer dans des initiatives citoyennes, un changement au niveau des rôles et responsabilités par une délégation plus grande vers la communauté des initiatives « vertes ». En effet, certains acteurs du milieu déplorent alors le recul de projets municipaux tels la plantation d'arbres sur rue au profit de projets de moindre envergure. Le SU est par ailleurs un acteur reconnu dans son milieu, qui réussit à rassembler des collaborateurs d'origines variées (le milieu scolaire, des organismes locaux en réinsertion, des compagnies privées, etc.) dans un but de sensibilisation et d'éducation écologique. Les enjeux vécus par le SU tiennent beaucoup aux enjeux financiers vécus par le milieu communautaire et à leurs conséquences sur leur personnel. Les divergences qui accompagnent les actions du SU touchent beaucoup à la dynamique public/privé des espaces concernés.

CHAPITRE 6 : ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

À la lumière des cas présentés et des situations vécues par CEV et SU, on s'aperçoit que les situations de verdissement à Montréal font émerger de nouveaux réflexes ou encore, de nouvelles façons de faire au sujet de l'aménagement urbain des espaces verts. En effet, nous avons sous les yeux des organisations qui, ayant pour prétexte l'aménagement d'une parcelle de territoire urbain, entrent en relations avec de multiples partenaires et construisent davantage que des espaces verts : elles construisent des conditions propices à l'amélioration de la qualité de vie³⁶ et à l'épanouissement de populations ciblées, tout en agissant comme élément régulateur entre des problématiques sociales et l'environnement urbain.

Ce sont aussi deux organisations qui partagent un certain nombre de visions, mais qui les appliquent différemment. Ainsi, comme nous pouvons le voir dans le tableau qui suit [tableau 6], certains buts sont partagés par les deux organismes, mais les façons de faire pour réaliser ces buts diffèrent en certains points.

6. 1. Implications au niveau des façons de faire, de l'espace et des espaces verts :

Les entretiens réalisés nous ont appris plusieurs choses sur les façons dont les espaces verts montréalais sont perçus et réalisés, tout en les situant dans certains de leurs éléments de contexte. Les nouveaux espaces verts, tels que révélé dans ces deux cas, apparaissent comme des lieux qui doivent d'abord et avant tout émerger par l'action de citoyens engagés. Ceci parce que les arrondissements (qui traditionnellement s'occupaient d'aménager ces espaces) ont délaissé ce rôle, faute de moyens. Ils affirment explicitement ne pas avoir de nouveaux projets d'aménagement de parcs, mais ils évoquent leurs activités au niveau du maintien du stock d'arbres sur rue et de la plantation occasionnelle lors de travaux de réfection. Ils participent aux projets communautaires et citoyens, mais en fournissant un appui financier et technique ou logistique. Ceci correspond davantage à un processus de décentralisation des responsabilités municipales vers le local, qui s'inscrit dans un courant dans lequel on retrouve des programmes tels Éco-quartier et la Revitalisation urbaine intégrée.

³⁶ La notion de qualité de vie, reste, dans le cas qui nous occupe, conceptuelle et non opérationnelle en tant que telle. Nous ne désirons pas tant la mesurer que relever le fait qu'elle est soulignée et abordée par les intervenants que nous avons interrogés. Nous n'avons toutefois pas demandé aux intervenants de nous définir ce qu'est, pour eux, la qualité de vie.

Nous sommes en outre souvent en face de situations où des acteurs individuels ont eu une influence certaine sur le déroulement de ces projets, notamment dans la prise de décision quant à la collaboration (ou la non collaboration) avec les organismes.

Le tableau 6 se veut être une comparaison entre les buts et les façons de faire des deux organismes étudiés. Les termes en gras mettent en relief les points communs entre CEV et le SU. On peut donc voir que les deux organismes, malgré leurs projets différents, partagent certains buts et certaines façons d'arriver à ces buts. La sensibilisation et l'éducation sont ainsi, dans les deux cas, des outils importants afin d'arriver à la prise en charge et à la transformation du quartier. Il importe peu à ce stade que la sensibilisation ou l'autonomisation soient des objectifs avoués ou des moyens d'arriver à d'autres buts. En effet, les buts ont généralement été énoncés tels quels par les intervenants des organismes, alors que les façons de faire résultent du type d'action effectuée et sont donc parfois déduites. Il nous apparaît plus pertinent de souligner les points communs entre les deux organismes puisque les conséquences de ces façons de penser et d'agir sont plus significatives que l'ordre dans lequel elles apparaissent à l'organisme. Nous voyons ainsi que peu importe l'effet visé (environnement ou sécurité alimentaire), les méthodes se ressemblent et accordent une place importante à la sensibilisation à travers l'implication concrète par le travail. Malgré ce parallèle entre les buts et les façons de faire, nous allons voir que l'expérience au niveau de l'espace et des espaces verts demeure particulière à chaque organisme.

Tableau 6 : Buts et façons de faire des organismes³⁷

	Buts	Façons de faire
CEV	- Sécurité alimentaire - Prise en charge individuelle et collective et changement des habitudes* - Conscientisation - Autonomisation des participants** - « S'intéresser au côté social de l'alimentation » - Transformation du quartier	- Agriculture urbaine en bacs - Sensibilisation, information*** et recherche - Jardins comme prétextes pour rassembler les gens, favoriser les liens sociaux et changer les habitudes. Participation active et travail**** requis. - Jardins = outil pour intervention plus large
SU	- Prise en charge de l'environnement par le citoyen / Changer le milieu environnant* - Appropriation sur du long terme - Combattre les îlots de chaleur et produire des aménagements écosystémiques - Sensibilisation et éducation***	- Plantation (aménagements divers, ex. : terrains vacants, bacs à fleurs, plantations) et réinsertion sociale - Accompagnement des citoyens afin qu'ils prennent en main des actions pour améliorer leur environnement**, par la sensibilisation et le travail****

À Verdun, vers la fin des années 70, les parcs ont connu une période d'abandon, coïncidant avec une période moins reluisante de fuite de la population et de laisser aller de la planification d'ensemble. « Les parcs ont commencé à être asphaltés, parce que ça coûtait moins cher, on n'avait plus besoin de couper du gazon, fait que les parcs et les îlots de verdure étaient plus ou moins entretenus », mentionne un intervenant de l'arrondissement Verdun. À la même époque, dans Centre-Sud, naissent les mini-parcs sur la Terrasse Ontario, suite aux « week-ends rouges » de 1974³⁸. À la fin des années 80, la Ville de Verdun se dote d'un service d'urbanisme, adopte un plan d'urbanisme et un plan

³⁷ Pour ce tableau, nous faisons ressortir les éléments qui se rejoignent entre les deux organismes. Le nombre d'étoiles (*) indique les recoupements établis.

³⁸ Suite à une grève générale des pompiers de Montréal, plusieurs incendies n'ont pas été combattus en novembre 1974. De ces espaces détruits sont issus plusieurs terrains qui sont demeurés vacants. Voir Béguier (2004).

directeur des parcs et espaces verts. Les aménagements, tels que décrits par un intervenant de l'arrondissement Verdun, sont faits de telle sorte que :

« il faut toujours qu'il y ait des aires libres, gazonnées, des arbres, des arbustes, des clôtures...ça aussi on suit un pattern typique qu'on soumet à la population, puis la population nous fait des suggestions, on fait des ajustements, puis on réalise des aménagements. Puis au fil du temps, on a ajouté des dimensions comme l'accessibilité universelle, en même temps, il y a une préoccupation par rapport à l'entretien ».

Aujourd'hui, l'arrondissement Verdun veut réaliser l'inventaire des arbres existants et se dit prêt à une opération de plantation d'arbres sur rue, après avoir fait recenser et identifier les sites propices par un ingénieur forestier, mais

« Montréal a adopté la politique de l'arbre, puis est en train de mettre en place une stratégie de verdissement contre les îlots de chaleur, et est très préoccupée par rapport à ça, mais là, on nous coupe la façon...puis on nous a pas augmenté notre dotation, notre budget pour rendre les services, on n'a pas eu de compensation pour être capable de planter annuellement sur rue ».

Pour le secteur Centre-Sud de l'arrondissement Ville-Marie, l'histoire de l'aménagement des parcs et espaces verts n'a pas été aussi détaillée par les intervenants interrogés, mais les budgets restreints sont aussi évoqués pour justifier le peu d'interventions. Le travail en plantation d'arbres fait toutefois partie des rôles que l'arrondissement se reconnaît. On se souvient aussi de l'accent mis par la Ville de Montréal sur la politique de l'arbre.

La façon dont sont créés ces nouveaux espaces verts est indissociable des partenariats dans lesquels ils s'inscrivent. Contrairement à une approche de consultation publique où l'on place les différents paliers d'acteurs et la population face à un projet X (Ville de Montréal, S.D.b) et qui reste dans le modèle *top-down*, ces projets sont pensés par les organismes, qui tiennent compte des contraintes et besoins des propriétaires des sites utilisés. L'implication des citoyens n'est sollicitée qu'à l'étape de la réalisation des projets et pour l'entretien. On induit alors le besoin de la population par des observations du milieu; par le manque jugé visible d'espace verts. L'accord d'un partenaire pour l'utilisation de l'espace autorise l'organisme à occuper les lieux, pour une durée limitée, mais la plupart du temps renouvelable. L'organisme n'est donc jamais propriétaire de l'espace qu'il aménage. Il n'en a tout simplement pas les moyens, et ce n'est pas, à la base, son but. La propriété reste alors privée ou institutionnelle (dans le cas des établissements scolaires) et dans le cas des sites appartenant à l'arrondissement, publique.

La façon dont sont aménagés ces espaces provoque parfois une confrontation au niveau des intérêts au sujet de l'espace public. En effet, dans la dynamique où l'arrondissement se voit comme responsable de l'espace public et est propriétaire de certains terrains où ont lieu les aménagements, l'appropriation d'un site par un organisme qui en fera un espace clôturé, à accès limité, provoque des réticences. Qui plus est, il est parfois impossible pour les organismes de planter des arbres sur les terrains qui leurs sont prêtés, ce qui sous-entend la durée limitée de l'occupation du site. Ces contraintes font apparaître l'ambivalence de l'arrondissement et des propriétaires qui cèdent leur terrain, puisque ces sites qui sont réaménagés restent des sites en attente d'une vocation autre.

Ainsi, au niveau de l'espace urbain, le site en tant que tel devient un enjeu : il n'appartient pas à ceux qui s'en occupent et ceux-ci doivent agir à l'intérieur des contraintes dictées par les propriétaires. De plus, il semble que le statut précaire des sites traduit l'ambivalence des propriétaires au sujet d'un possible développement immobilier et économique futur. En effet, on remarque en écoutant les commentaires des intervenants que l'accès aux sites est le point de départ de toute intervention et que ce sont les démarches liées à l'obtention des sites qui provoquent les contacts et les interactions entre les acteurs. Lorsque CEV ou le SU approche un propriétaire de site, ils sont confrontés aux conceptions de ce dernier et doivent s'adapter à leurs besoins. Le choix entre un aménagement « durable » et « écologique » (en sol, le meilleur exemple étant les jardins thématiques du SU) ou un aménagement « temporaire » et ayant des impacts environnementaux plus difficiles à démontrer (aménagements en bacs) réside donc dans ce que le propriétaire du site est prêt à céder et à investir, et dans ses valeurs. Certes, un aménagement « durable » aura plus de conséquences à long terme, si, par exemple, le but est de réduire les îlots de chaleur et d'accroître la biodiversité. Cependant, à un autre niveau – le niveau *social*, nous le verrons plus loin – le choix entre ces deux options a moins de conséquences majeures. En fait, on pourrait même affirmer que les aménagements moins « écologiques » ont davantage de conséquences sociales, car nous avons vu que ce sont souvent des aménagements à plus petite échelle, mais plus près des gens dans leur quotidien.

On doit souligner en outre que le verdissement est considéré comme un outil efficace pour contrer les problèmes de malpropreté, notamment dans le cas du Centre-Sud (Ville-Marie) et du SU, où cette réalité a été soulignée à maintes reprises. L'appropriation des sites et leur transformation en espaces verts (qu'ils soient ou non écologiquement parlant significatifs, l'important à ce sujet est de rendre le milieu visuellement plus intéressant et agréable) inciterait la population avoisinante à faire plus attention au milieu. En effet, une intervenante du SU affirme que plus les jeunes marginalisés s'approprient leur milieu, plus ils vont lui faire attention.

Outre l'aspect propreté, la prise en charge de l'espace et son aménagement irait de pair avec l'amélioration du sentiment de sécurité, tel que le mentionnent plusieurs intervenants. Ce volet est même davantage considéré lorsqu'il s'agit d'un territoire « propre », en bon état et invitant. Ici encore, il s'agirait cependant plus d'une conséquence *sociale*, liée aux liens tissés avec le voisinage, au respect et à la reconnaissance issus du travail sur le milieu, qu'une conséquence du type d'aménagement comme tel.

Ainsi, pour plusieurs intervenants, les bénéfices environnementaux ou écologiques des aménagements, bien qu'ils soient recherchés, sont souvent difficiles à mesurer et à identifier sur du court terme, quel que soit le type d'aménagements. Cependant, l'amélioration du cadre de vie; et donc l'amélioration de « l'environnement » en ce sens, est indéniable pour la majorité des intervenants interrogés. Ce dernier aspect aurait des répercussions notables sur la propreté, sur le sentiment de sécurité et permettrait de tisser des liens.

6. 2. Relations avec « la communauté » et les partenaires :

« Les projets de verdissement servent à améliorer la qualité de vie et à améliorer la cohésion sociale »

- une intervenante communautaire de
l'arrondissement Ville-Marie

Les relations tissées par les deux organismes étudiés avec « la communauté » sont variables. On remarque des particularités au niveau de la clientèle ciblée, de l'importance de la notion de travail pour le « vivre ensemble », de l'écart entre les justifications officielles du verdissement et les impacts sur la communauté et au niveau des échanges réalisés.

6. 2. 1. Clientèle ciblée

Chez CEV, on fait appel à la participation de citoyens qui se sentent interpellés par la question de la sécurité alimentaire pour participer aux jardins. Il n'y a pas de processus de sélection des jardiniers et la tâche se fait bénévolement. Chez SU, les jeunes qui effectuent les plantations sont soumis à un

processus d'embauche et sont employés dans le cadre d'un processus de réinsertion sociale, en étant encadrés par un programme bien précis (Connexion Compétences)³⁹. Dans les deux cas, les individus qui effectuent le jardinage ou la plantation font partie des groupes ciblés par les organismes. Cela fait partie des objectifs de prise en charge et d'amélioration des conditions de vie qu'ont les organismes. Ils sont soit des personnes en situation d'insécurité alimentaire (ou qui s'identifient comme telles) ou des jeunes de la rue qui souhaitent se reprendre en main. Nous soulevons toutefois que des organisateurs de CEV et des intervenants du milieu reconnaissent que la clientèle ciblée est difficile à aller chercher, à mettre en confiance et à impliquer dans une telle activité qui demande un investissement de temps considérable (alors que dans plusieurs cas, les citoyens visés sont en situation de survie). Il s'agit de la raison pour laquelle le processus de sélection a été « abandonné » et que tout citoyen voulant participer a été accepté.

6. 2. 2. L'importance du travail pour le « vivre ensemble »

Nous constatons que le rapport entre le verdissement et le soutien aux marginalisés (SU) ou le soutien aux personnes en situation d'insécurité alimentaire (CEV) passe par le travail, qui, lui, permet l'appropriation. Dans le cas du SU, nous avons pu voir que le travail se fait dans un cadre déterminé. L'avantage de cette façon de faire, par rapport au « vivre ensemble », réside dans le fait que pour plusieurs intervenants, une forme de respect s'installe entre les jeunes marginalisés qui participent au programme et les résidents du quartier. Cette reconnaissance est sans aucun doute liée à l'action effectuée par les jeunes. Le sentiment de respect ne vient pas nécessairement du contact direct entre les jeunes marginalisés et les résidents de manière générale, mais par la reconnaissance du travail accompli (et, indirectement peut-être, de leur engagement). Dans le cadre du Plan de verdissement, le travail effectué chez les particuliers crée une occasion réelle de contact entre les jeunes et la population. De surcroît, selon un intervenant de l'arrondissement, « les jeunes sont valorisés parce que les commerçants reconnaissent ce qu'ils font ». Les liens se créent aussi entre les jeunes marginalisés et les élèves des écoles où le SU agit, alors que les jeunes marginalisés doivent être présents lors des activités offertes aux élèves.

³⁹ <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/houvprog/connexion.shtml> (consulté août 2009)

6. 2. 3. Écart entre justifications et impacts

Chez CEV, une organisatrice met l'accent sur le fait que l'organisme est davantage une alternative pour créer des liens qu'une ressource pour fournir des légumes. Cette idée est appuyée par son collègue qui admet que la superficie des jardins est trop petite pour répondre aux besoins en alimentation des jardiniers. Ainsi, le projet aurait davantage d'impacts du côté relationnel et éducatif que du côté alimentaire. Dans le même ordre d'idées, nous remarquons aussi que les liens et les occasions de rencontre entre le SU, les jeunes marginalisés et la communauté semblent parmi les plus développés dans le volet des boîtes à fleurs sur les rues commerciales. En effet, le contact serait, à travers cette initiative, le plus direct alors que les impacts sur la biodiversité et l'environnement seraient, eux, les moins développés.

6. 2. 4. Échanges

L'idée d'échanges pour CEV est beaucoup associée à la mixité de la clientèle. Cette mixité des participants trouve un potentiel d'échanges encore plus grand alors que le projet s'adresse non seulement à des personnes en difficulté, mais aussi à une clientèle variée. Les échanges sont indissociables du projet, puisque cela fait partie de la philosophie qui accompagne l'emprunt des sites. Toutefois, le grand désir d'autonomie de l'organisme limite les situations où les partenaires qui laissent une parcelle de terrain à leur disposition sont effectivement en processus d'échange. En effet, mis à part de la situation avec l'arrondissement (qui, en plus d'allouer certains espaces, contribue de façon logistique), seuls certains échanges élémentaires ont eu lieu, tels la réalisation d'ateliers pour les enfants d'une école ou la construction des bacs avec les jeunes de la Maison des jeunes. Ainsi, au départ, CEV approche les partenaires en leur demandant de céder un espace, sans que le partenaire doive participer ou s'impliquer davantage. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que CEV est un jeune organisme (première année d'existence lors de cette étude) et n'a pas pu expérimenter différentes façons de faire, contrairement au SU.

Ainsi, au SU, les relations avec certains partenaires sont développées beaucoup plus sur le mode de l'échange, notamment avec l'arrondissement et l'école d'où provenait une intervenante. L'implication des partenaires dans l'entretien des aménagements est primordiale (sauf dans le cas des jardins thématiques). Les échanges avec cette école sont caractérisés par un niveau de réciprocité assez élevé, puisque le SU y a instauré un local d'horticulture où les professeurs et les élèves peuvent aller. La proximité géographique entre les deux lieux est considérée comme un atout. Aussi, les savoirs

spécifiques du SU en horticulture sont jugées complémentaires à ceux qu'offre l'école. Toujours selon l'intervenante du milieu scolaire, les partenariats avec les organismes communautaires sont les bienvenus et permettent de bonifier l'offre de « compétences » à offrir aux enfants. Ces échanges seraient en outre en lien direct avec le programme de développement de l'enfant, que le MESS impose, et entrerait dans la politique « école communautaire » de la CSDM.

Ceci dit, il appert que chaque type d'activité ou de partenariat correspond à une façon de faire précise, une nouvelle entente. Les partenaires sont donc des partenaires par projet, et les organisateurs demeurent flexibles dans leurs démarches. L'intervention ne doit cependant pas contrevenir aux valeurs de bases de l'organisme. En effet, une position commune à CEV et au SU est de fixer certains critères qui ne sont pas négociables (la mixité des participants pour CEV; l'angle écosystémique pour SU) et leur argument provient du fait qu'ils aient des moyens financiers réduits. Pour ainsi dire, le fait de ne pas offrir leurs services contre de l'argent leur confère une certaine liberté dans le choix de leurs partenaires. Ainsi, ne pas vendre ses services contribue à la précarité financière des groupes concernés (le verdissement n'est pas une activité rentable), mais d'un autre côté leur confère une autonomie qui permet de rester fidèles à leurs convictions. Par exemple, fournir certains types de plantes gratuitement permet de garder le contrôle sur les résultats et impacts de la plantation.

6. 3. Partenariats : Gains & Convergence des visions et de l'action

Un des points centraux de notre recherche est d'identifier l'articulation entre les visions des acteurs et les actions réalisées. Ainsi, nous sommes en mesure de constater que les organismes étudiés agissent en concordance avec leurs visions du verdissement⁴⁰, que ce soit pour des raisons de sécurité alimentaire, d'écologie ou d'insertion sociale. On sent toutefois des divergences entre les visions qu'ont les organismes de leurs actions et les visions qu'en ont certains de leurs partenaires. En effet, il semble que plusieurs partenaires associent *de facto* le verdissement avec les bénéfices environnementaux, au regret de CEV, qui « ne veut pas se faire manger par le vert ».

En même temps, les intervenants interrogés à Verdun s'accordent sur leurs visions du travail en collaboration; et ce, à tous les niveaux. En effet, autant à l'arrondissement qu'en milieu communautaire,

⁴⁰ Nous ne nous situons pas du côté des effets ou des résultats « écologiques » des initiatives de verdissement sur le milieu; plutôt, nous cherchons à voir comment s'articulent les discours dans les actions.

on perçoit une convergence des opinions sur l'importance du travail de collaboration entre les différents acteurs du milieu. En effet, plusieurs des intervenants interrogés à Verdun croient au développement local et à la concertation. Ils reconnaissent que les organismes travaillent de plus en plus ensemble, que les instances économiques et politiques sont à l'écoute, que l'arrondissement est attentif et qu'il y a une « fierté » des gens de Verdun envers leur milieu. Même que, selon un intervenant de l'arrondissement, « il y a de moins en moins de possibilités de réaliser des choses de société dans Verdun, sans être impliqué à la concertation ». CEV s'inscrit bien dans cet esprit de concertation, puisque c'est par ce biais qu'il s'est présenté au milieu, et il y est encore très présent. Ceci lui permet donc d'affirmer sa volonté de transformation du milieu, par le jardinage, à l'ensemble des acteurs de la concertation. D'ailleurs, CEV semble satisfait de la réponse positive des différents acteurs du milieu par rapport à son projet. Dans certains cas, la réponse du milieu surpasse même les besoins exprimés par CEV (plusieurs partenariats sont proposés et les superficies de jardinage excèdent ce que CEV peut offrir).

Dans Centre-Sud, la collaboration avec le milieu ne semble pas être aussi facile ou développée, du moins concernant les possibilités de partenariats pour l'aménagement de sites. En effet, pour deux intervenants du SU, la collaboration avec l'arrondissement est parfois bonne, parfois plus malaisée, en fonction du service municipal sollicité. Certaines relations avec des fonctionnaires sont aussi plus difficiles. D'autres collaborations, notamment avec certaines fondations ou des entreprises privées, seraient à développer ou à approfondir davantage, ont mentionné des intervenants du SU. Toutefois, le SU a réussi à se tisser un réseau de partenaires communautaires avec lesquels il peut bonifier son offre de services auprès des jeunes du programme Connexions Compétences (par des repas, des activités sportives, du suivi psychologique et social, notamment). Il ne faut pas perdre de vue non plus que, pour qu'une intervention réussisse et pour qu'une collaboration s'installe, chacune des parties doit pouvoir y trouver son avantage. Un bon réseau est en outre très important pour faire perdurer l'action. Ainsi, certains auteurs affirment que parmi les facteurs socioculturels d'action environnementale les plus importants à l'intérieur des communautés, on retrouve « le sens de la solidarité, l'impression de réussite grâce à la présence d'un groupe, le sentiment que le projet est réalisable, ainsi que l'attachement à la nature et aux personnes du milieu (Pruneau, Chouinard, Musafiri et IsaBelle, 2000, p. 404) ».

6. 4. De nouveaux réflexes pour les acteurs?

Les processus des projets de verdissement et les collaborations entre les différents acteurs impliqués ont eu dans certains cas des conséquences sur les façons dont ces derniers agissent et réagissent actuellement. Sans s'attarder aux détails de ces nouveaux réflexes, puisqu'il ne s'agissait pas de notre propos initial, nous pouvons avancer quelques pistes, à travers les enjeux, valeurs, normes, positions et relations des acteurs [voir Tableau 7].

À l'arrondissement Ville-Marie, la conjoncture favorable aux initiatives environnementales a donné lieu à une formule nouvelle pour la réalisation du Plan de verdissement. En effet, l'arrondissement a alors fait appel au SU pour la réalisation de cette initiative dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Déjà, le projet avait évolué; s'adressant d'abord à l'Éco-quartier qui n'a pu s'acquitter de la tâche, puis, visant les terrains privés d'entreprises (ce qui n'a pu se réaliser). Ainsi, l'arrondissement a laissé l'exécution de ce programme au Sentier Urbain et a aidé ce dernier notamment pour le recrutement des résidants. Un intervenant de l'arrondissement précise que :

« Il y avait effectivement un besoin en verdissement, qui était identifié comme des actions à réaliser dans le plan de revitalisation urbaine intégrée. Le verdissement, régler les problèmes de circulation, la pollution...Fait qu'on a essayé dans ce cas là de dire, "qu'est-ce qui nous appartient? Bon, nous on peut faire de l'aménagement du domaine public, on peut jouer sur la circulation, faire toutes les actions possibles pour améliorer la qualité de vie [...] Puis, pour le verdissement, on a dit, bien je pense qu'une formule communautaire, ça pourrait satisfaire [...] Dans le fond, le projet, dans les objectifs, c'était oui, verdissement, mais aussi *empowerment* un peu...Aider les gens à se prendre en main »

En même temps, du point de vue de l'arrondissement, il ne faut pas perdre de vue que « encourager les plans de verdissement, c'est récent pour les fonctionnaires », et donc, que les démarches restent compliquées et les procédures administratives, lourdes.

Le tableau 7 met en relief les enjeux, valeurs, normes, positions et relations vécues par CEV et le SU, en contrastant ce qui est vécu par les organisations elles-mêmes et par les partenaires (directs ou périphériques). Malgré les contraintes budgétaires et normatives, nous remarquons que la réussite des projets de verdissement réside dans la dimension relationnelle qui est omniprésente dans les discours.

Tableau 7 : Situations

		Valeurs	Enjeux	Normes	Positions	Relations
CEV	Organisateurs	- Prise de conscience des individus et changement des habitudes alimentaires - Mixité des projets - Sensibilisation / Information - Autonomisation à long terme des participants dans leur alimentation et leur démarche	- Absence de jardins collectifs à Verdun - Besoins en sécurité alimentaire identifiés - Besoin de trouver des espaces pour jardiner	- Créneau « environnement » fort - Contraintes de subventions (ex. : mixité culturelle, mesure des impacts) - Style « académique » et recherche	- Se situer dans l'action mais aussi dans la recherche - Se servir d'un projet d'agriculture urbaine comme prétexte pour participer à la transformation du quartier - Privilégier le volet social au volet environnemental	- Rencontres avec différents projets du même genre dans d'autres secteurs de la Ville. - Certains organisateurs-fondateurs de CEV siègent sur différentes tables, dont la table en sécurité alimentaire de Verdun. - Quelques ententes « techniques » et échanges avec partenaires, à développer davantage pour les années futures - CEV a demandé aux écoles de ne pas s'impliquer financièrement pour éviter que l'école ne s'approprie le jardin
	Partenaires	- Accessibilité pour tous des espaces verts* - Agir en concertation avec le milieu	- Reconnaissance de l'existence d'une conjoncture favorable, mais absence de budget pour appuyer les projets	- Manque d'espace / pression immobilière - Contraintes de zonage* - Missions de préservation et conservation* - Orientations de la DSP	- Le verdissement n'est pas une priorité pour plusieurs organismes à vocation « sociale » - Espace de verdissement = parc* - L'agriculture urbaine n'est pas une nécessité dans la conjoncture actuelle (arrondissement et intervenante régionale)	- Organismes travaillent de plus en plus ensemble - Concertation

SU	Organisateurs	- Approche écosystémique et lutte aux îlots de chaleur - Social	- Financement inadéquat + gratuité des services offerts = projets qui ne s'auto-financent pas - Problèmes de suivi - Manque de ressources humaines / surcharge des employés présents	- Contraintes des subventions	- Accompagner les citoyens - Développer des aptitudes sociales chez les jeunes marginalisés - Atténuer des problématiques de quartier	- Animation, éducation, sensibilisation des partenaires - Se greffent aux actions des partenaires déjà mises en marche (ex. : réaménagement des cours d'école, programme RUI*, etc.)
	Partenaires	- Sécurité - Environnement - <i>Empowerment</i> - Propreté	- Budgets restreints - Déresponsabilisation des citoyens envers leur milieu de vie et manque d'entretien des aménagements	- Zonage, permis, fils, canalisations / règlements* - Enjeu qui s'inscrit dans les objectifs de la RUI*, avec la campagne de lutte aux îlots de chaleur* - Procédures bureaucratiques lourdes*	- Verdissement peut être une façon d'impliquer les citoyens dans leur milieu - Aménagement du domaine public*	- Échanges - Interdépendance

* : élément particulier aux partenaires-arrondissements

Dans le même ordre d'idées, certains autres réflexes seraient aussi bien ancrés. Ainsi, l'arrondissement semble avoir peur de s'engager à long terme ou d'assumer la transformation de l'usage de l'espace. À cet effet, un de ses intervenants dit craindre que les projets du type « réaménagement de sites sous-utilisés » cristallise la fonction du terrain et qu'il soit par la suite difficile de le vendre ou de lui désigner un autre usage. On remarque alors que la priorité demeure, pour l'arrondissement, synonyme de la possibilité de développer les sites. Les accords pour l'octroi de terrains ne seraient donc que temporaires du point de vue de l'arrondissement. Ce faisant, il prend part à la vague « environnement et aménagement », tout en se gardant une porte de sortie lorsqu'une situation plus avantageuse se présentera à lui.

On dénote aussi une certaine hésitation de la part des commerçants quant à leur implication dans le projet des bacs à fleurs sur les rues commerciales, hésitation soulevée par un intervenant du milieu communautaire. En effet, certains commerçants seraient réticents à s'acquitter de leurs responsabilités d'entretien des bacs. Pourtant, cette action vise les interactions et le partage entre les commerçants et

les jeunes marginalisés, de même que l'amélioration du milieu de vie. Elle se traduirait en outre par des bénéfices pour les commerçants, puisque le milieu devient plus agréable pour les clients. De plus, sur la rue Ontario, les commerçants n'ont qu'à déboursier une partie du coût total des bacs. Les nouveaux réflexes des commerçants seraient donc relativement lents à se développer, puisque l'implication qu'ils doivent fournir ne fait pas l'unanimité⁴¹.

Il est encore plus difficile de percevoir de nouveaux réflexes chez CEV, puisque l'organisme en était seulement à sa première année d'existence au moment de la recherche. On peut par ailleurs souligner la particularité de leur méthode, qui consiste à ne demander aucun investissement des partenaires où ont lieu les jardins, en échange de la mixité et du fait que CEV reste propriétaire non pas du terrain mais de la surface de jardinage. Il s'agit d'un levier de négociation à travers lequel le partenaire doit s'engager à s'ouvrir à des participants qu'il ne choisit pas. L'investissement du partenaire est donc quasi nul, mis à part le fait de mettre le terrain à la disposition de l'organisme.

Un nouveau réflexe, ou une façon de penser qui diverge légèrement, est de croire que la mixité sociale d'un quartier; voire sa gentrification, est favorable à ce genre d'initiatives. Une intervenante au niveau régional renchérit en affirmant qu'un discours trop environnemental tombe souvent à plat dans des secteurs moins nantis. Ce phénomène est connu : "Like most of the participants in planning disputes, citizen activists generally hold university degrees and enjoy comfortable lives; high-status people seem most likely to participate in community and political activities (Huckfeldt, 1986; Kornberg et al., 1982, dans Grant, 1994, p. 166)". Cela semble toutefois paradoxal, du fait même des missions sociales des organismes, qui justement tendent à aller chercher des individus moins favorisés.

À Verdun, l'arrondissement est présent à la concertation et interagit avec le milieu depuis longtemps déjà. Selon des intervenants du milieu communautaire, le milieu politique et économique reconnaît la valeur du développement social dans le secteur. D'autre part, un tournant environnemental est en cours, avec la création de la Maison de l'environnement et l'insistance sur des pratiques telles le recyclage. Bien que ces dernières interventions ne soient pas liées au verdissement, plusieurs acteurs s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une roue qui tourne : la sensibilisation au verdissement peut mener à des pratiques plus larges, telles que le compostage et le recyclage (et inversement).

⁴¹ Ainsi que le mentionne un intervenant du milieu communautaire : « mais là, il faut que les commerçants embarquent plus dans l'arrosage, puis c'est là où certains commerçants soit parce qu'ils n'ont pas de temps pour le faire, ou ils oublient, ou ils ne veulent pas...on est dans ce genre de période là où ça vient le temps pour que les commerçants s'en occupent un peu plus. Ils l'aiment bien [le projet des bacs], mais ils aiment surtout quand c'est d'autres qui s'en occupent ».

6. 5. Les entraves à la collaboration

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, quels étaient les enjeux soulevés par les organismes qui mènent des projets de verdissement. Nous avons aussi pu déterminer les opinions des intervenants extérieurs quant aux enjeux perçus soulevés par de tels projets. Cependant, il est primordial pour avoir une vision globale de la situation d'induire, au-delà des enjeux nommés, les entraves à la collaboration entre les organismes porteurs de projets de verdissement et les diverses instances avec lesquelles ils travaillent ou qui les entourent. Nous avons identifié quatre éléments qui, sans la rendre impossible, rendent la collaboration et la réalisation de ces projets difficiles. Il s'agit de divergences au sujet des perceptions des bénéfices environnementaux, des visions de la sécurité alimentaire, de la façon dont est abordé le financement et de la dynamique public / privé.

D'abord, les perceptions des bénéfices environnementaux de tels projets varient selon les différents acteurs impliqués. En effet, plusieurs croient à la lutte aux îlots de chaleur et à la lutte à la pollution de l'air par le verdissement. Les intervenants du SU sont convaincus du bien fondé de leur approche écosystémique et un d'entre eux mentionne même que « [les humains] pourraient ne pas avoir accès [aux jardins thématiques], puis moi je considérerais que c'est correct quand même. C'est vraiment pour juste la qualité du terrain, puis que ce soit agréable pour l'environnement ». Nous avons en outre appris qu'une approche écosystémique est de rigueur pour certains bailleurs de fonds.

En outre, encore nombreux sont les acteurs (du milieu communautaire comme à l'arrondissement) qui attendent des preuves plus tangibles que celles qui existent actuellement sur les bénéfices environnementaux des projets de verdissement urbain, surtout lorsqu'il s'agit d'interventions à petite échelle. Ainsi, alors que certains intervenants soulignent l'avantage que représente la plantation d'arbres et d'arbustes au niveau « concret et mesurable » (il est en effet facile de quantifier le nombre d'arbres plantés, par exemple), il demeure cependant que pour certains autres, les retombées environnementales, même lorsqu'il s'agit de plantation d'arbres, ne sont pas si aisément démontrables. Pour ceux-ci, le verdissement s'inscrit davantage dans une perspective plus large de développement durable et d'amélioration du cadre de vie qu'au niveau environnemental à proprement parler. Pour pallier ce « doute », il faudrait pouvoir être en mesure d'effectuer un suivi au niveau des effets des plantations sur la température ambiante, par exemple, ce qui n'est pas fait. Aussi, deux intervenants mentionnent que des mesures plus efficaces (et plus abordables) que le verdissement au niveau des bénéfices environnementaux existent, par exemple l'utilisation des revêtements blancs pour les toits au lieu des toitures vertes. Finalement, Jane Jacobs (1961) discutait déjà il y a quelques décennies du «

science-fiction nonsense that parks are the « lungs of the city » [when] it takes about three acres of woods to absorb as much carbon dioxide as four people exude in breathing, cooking and hearing (p.91) ».

Il ne faut pas perdre de vue que les différents types de verdissement entraînent, conséquemment, des effets différents. Il est impossible de comparer les effets environnementaux des aménagements du type des jardins thématiques (SU) et les aménagements du type jardin en bacs (CEV). Le premier crée une impression d'îlot de fraîcheur⁴², alors que le second n'a pas la superficie adéquate ni la capacité végétale pour soutenir une telle comparaison. En même temps, dans le cas des jardins collectifs de cette envergure, les questionnements sur les effets du « marché local » et de la réduction de l'effet de serre attribuable à la diminution du camionnage dans le transport des aliments n'ont pas été discutés. Par ailleurs, chez CEV, les organisateurs ont délibérément décidé de ne pas insister sur les aspects environnementaux, afin de se concentrer sur la mission en sécurité alimentaire. Les types de verdissement et leurs effets constituent donc un enjeu en tant que tel, alors que certaines pratiques du verdissement sont décriées par certains intervenants, car leurs conséquences environnementales sont limitées.

Dans un deuxième temps, un peu comme les perceptions des bénéfices environnementaux, la compréhension des enjeux de sécurité alimentaire n'est pas toujours commune ou partagée par tous les intervenants. Ce qui est marquant à cet effet est l'ambivalence de certains acteurs, pourtant présents et actifs pour défendre la cause, quant à la volonté de développer des jardins urbains dans cette perspective. En effet, on semble craindre, dans une certaine mesure, le jour où il sera nécessaire pour un grand nombre de citoyens de cultiver leurs propres aliments pour se nourrir adéquatement. Selon une intervenante d'un organisme régional, « la nécessité fera à un moment donné de la pression. Actuellement, il n'y a pas de gestes d'appui significatifs, sauf de maintenir le réseau des jardins communautaires ». Ainsi, l'agriculture urbaine n'est pas considérée comme un outil de développement, car ce n'est pas un impératif. « On souhaite pas être dans l'extrême pauvreté, mais en même temps, nous notre optique c'est dire, il faut aider à sa promotion et à le positionner comme étant un enjeu urbain », ajoute la même intervenante. À l'arrondissement, la crainte est encore mieux exprimée et un des intervenants souhaite que les projets d'agriculture urbaine n'aient pas besoin de se développer davantage dans le futur « parce que j'espère que le milieu va continuer à faire ce qu'il fait et qu'il fait bien ». Ainsi, c'est plutôt la crainte d'en arriver à une situation telle que l'extrême nécessité exige des projets d'agriculture urbaine axés sur la sécurité alimentaire que le désaccord avec ce type

⁴² Notamment dans le cas du jardin Panet, souvent utilisé comme exemple des réalisations du SU.

de projets en tant que tel qui est exprimé. Être obligé de cultiver ses propres aliments pour assurer sa survie est perçu comme un constat d'échec des ressources déjà existantes du milieu chez certains intervenants.

En troisième lieu, les visions du financement de ce type de projets divergent et entravent la pérennité des projets. Le financement est au cœur des préoccupations des organismes et des collaborateurs. Cependant, au-delà du « manque » de financement, il est possible de voir que l'élément qui influence le plus la réalisation des projets se trouve dans le système d'attribution. Ainsi, l'attribution cloisonnée (ou par « silos ») est déjà dénoncée par plusieurs intervenants du milieu communautaire. Non seulement cette façon de faire rend la tâche difficile, mais il existe en plus un manque de vision à long terme du financement qui pourrait expliquer le fait que certains projets n'atteignent pas leur plein potentiel. En effet, nous avons remarqué que le manque de financement pour la main d'œuvre et pour l'entretien des projets est décrié par plusieurs intervenants, mais nous observons en parallèle une multiplication des initiatives. Ainsi, trouver l'équilibre entre l'expansion des projets, plaire à un plus grand nombre de citoyens qui réclament leurs espaces et le maintien dans le temps d'un nombre plus réduit de projets; cela combiné à l'accessibilité publique plus développée est un défi certain.

Finalement, la dynamique public / privé est un élément sur lequel il est nécessaire de s'attarder afin d'évaluer les dynamiques de ces projets. Ainsi que nous l'avons évoqué dans le cas particulier du SU, cet aspect rend la collaboration difficile, notamment entre l'arrondissement et le SU. En effet, le malaise est palpable alors que le caractère « privé/clôturé » des jardins thématiques est évoqué. Cette dynamique peut aussi se retrouver dans le cas de CEV, en lien avec la « clause de propriété » des bacs de jardinage, dictée par l'organisme. Aussi, même si les collaborations spontanées des résidents sont bienvenues, les participants doivent s'inscrire et s'engager dans un processus, qui « referme » en quelque sorte le projet sur lui-même. La même remarque s'applique évidemment au SU et au programme avec les jeunes marginalisés. On se retrouve donc avec des projets conçus « pour la communauté », mais il s'agit d'une communauté encadrée et pré-déterminée. Aussi, un usage aussi régulé que celui du jardinage ne correspondrait pas à des consommations différenciées du sol, contrairement à ce qu'affirme Metzger : « Les espaces publics permettent des consommations différenciées et simultanées du sol urbain, au même endroit par des groupes sociaux différents (Metzger, 2004, p. 45) ». Nous nous retrouvons à l'inverse dans une situation à usage spécifique, où les espaces créés le sont pour des populations ou publics cibles (intéressés par le jardinage, même si leurs situations sociales peuvent varier). Or, un des dangers est d'attirer toujours la même clientèle. C'est encore davantage le cas quand les services sont gratuits et s'adressent à des populations à faible revenu ou marginalisées. Dans ce sens, Jane Jacobs (1961) croit que la multiplicité des usages

et la diversité des clientèles est justement nécessaire à la réussite d'un parc. D'autre part, plusieurs des espaces utilisés pour le verdissement ne sont pas des espaces publics au sens strict (à part les interventions en bacs du SU sur les trottoirs des rues commerciales). Souvent, il faut faire partie d'un groupe afin d'en profiter. Il a d'ailleurs été observé que l'instinct de protection envers un espace de verdissement est bel et bien présent chez certains individus qui s'y sont impliqués. La portée des espaces créés est donc réduite. Participation égale engagement. Ainsi, dans une situation où les pouvoirs publics (Ville, arrondissement) ne sont pas en mesure de fournir certains services, faute de moyens, il est difficile de faire en sorte que l'action sur le milieu passe par l'action sur l'espace public, sans donner dans des actions ponctuelles du type *guerrilla gardening*⁴³(Reynolds, 2008).

D'autre part, il est facile de dénigrer le domaine privé; cependant, nous constatons que les deux organismes étudiés ont fait appel à des partenaires privés⁴⁴, avec autant de succès qu'avec les partenaires publics. Cette voie est d'ailleurs celle que semble privilégier le SU, alors que les collaborations avec des acteurs privés (tels Gaz Métro) apparaissent être une voie prometteuse pour permettre aux organismes en verdissement de continuer à offrir leurs services et pallier les problèmes de financement rencontrés par le milieu communautaire. Ainsi, ce type de collaboration ne serait pas mal perçu. En effet, les effets environnementaux ne font pas, eux, de distinction à savoir si les partenaires sont communautaires, publics ou privés. Ainsi, un îlot de fraîcheur sur un site privé sera tout aussi efficace qu'un autre sur un site public, fait par et pour la communauté. De plus, les effets sociaux ne seraient pas non plus anéantis, puisqu'on assisterait quand même à la création d'un réseau et à la mise en relation des personnes, comme nous le concluons déjà pour les activités du SU et de CEV. Qui plus est, ces partenariats permettraient à des entreprises ou propriétaires privés de faire leur part et d'aller vers les principes du développement durable, comme le mentionnent des intervenants du SU. Ainsi, tout le monde doit faire sa part, et un intervenant du SU ajoute que :

« Y'en a certains qui pourraient dire qu'on n'a pas d'éthique, parce qu'on fait affaire avec des pollueurs, mais si ça nous permet d'agir; s'ils ont l'impression de laver...ou en tout cas, s'ils interviennent d'une manière ou d'une autre pour le mieux, c'est déjà ça comme action ».

Les actions de CEV et du SU doivent donc concilier plusieurs points de vue afin de réussir et de se diriger vers un « vivre ensemble ». Nous avons soulevé l'idée qu'il est impossible de dissocier les actions de CEV et du SU de l'action même de jardinage ou de plantation, car cela est à la base des projets et justifie la nécessité d'obtenir des sites. La plantation permet d'agir directement et « donne

⁴³ Selon Reynolds (2008), le *guerilla gardening* est « the illicit cultivation of someone else's land [...] Guerrilla gardening is a battle for resources, a battle against scarcity of land, environmental abuse and wasted opportunities. It is also a fight for freedom of expression and for community cohesion. It is a battle in which bullets are replaced with flowers (most of the time) (p. 16) ».

⁴⁴ Même si, dans le cas de CEV, cela est moins développé.

l'impression d'être impliqué localement dans ton quartier ». Le travail ainsi effectué renforce le sentiment d'appartenance et a une incidence certaine sur la propreté d'un quartier, incidence remarquée par les intervenants de l'arrondissement. Un milieu plus propre, plus « beau » dissuade les citoyens d'abandonner leurs déchets ici et là, par exemple. L'action de plantation semble donc souvent plus près des enjeux liés à la vie de quartier, voire de l'embellissement du milieu, que des enjeux écologiques comme tels. Les deux ne sont par ailleurs pas opposés : il est possible de concilier la plantation d'arbres et d'espèces indigènes, dans une perspective écologique, tout en misant sur l'amélioration du cadre de vie, aux niveaux social et esthétique.

Ainsi, les aspects sensibilisation et éducation qui sont prônés par ces groupes sont nourris par l'action de plantation (et en sont probablement plus efficaces), mais ne nécessitent pas impérativement une telle démarche. Peut-on sensibiliser à la sécurité alimentaire en faisant autre chose que des jardins? Oui. Peut-on sensibiliser à l'environnement d'autre façon qu'en créant des îlots de fraîcheur? Bien sûr. En conséquence, l'action de plantation et la recherche d'espaces à aménager possède sa raison d'être dans sa démarche même; dans les collaborations qu'elle suscite, dans les liens qu'elle permet de tisser, dans la reconnaissance qu'apporte le travail sur le milieu et donc, dans une volonté de vivre, *et créer*, ensemble.

6. 6. La transaction

Nous pouvons maintenant repérer quelques aspects de la transaction qui se déroulent dans les cas de CEV et du SU, à l'aide du Tableau 8. Rappelons que la transaction prend en considération les positions des acteurs, leurs limites et possibilités, et s'illustre par le compromis et la coopération qui s'installe malgré les divergences. Nous croyons qu'ici la transaction mène à un processus de « vivre ensemble », puisque les situations, qui ne sont pas des conflits irrésolubles, ne se règlent pas tout à fait. Des terrains d'entente qui permettent la réalisation des projets sont par conséquent trouvés par chacune des parties. De plus, nous relevons que les situations de verdissement étudiées touchent un ensemble d'acteurs beaucoup plus large que les organismes eux-mêmes et la clientèle qu'ils ciblent.

Tableau 8 : La transaction

	Contexte	Enjeux			Compréhensifs	Situation et déroulement
		Problèmes à résoudre	Situations préoccupantes	Oppositions structurantes		
CEV	→ Support de l'arrondissement dans les projets citoyens → Incapacité de l'arrondissement à accomplir sa mission de verdissement → Besoin en sécurité alimentaire identifié par plusieurs acteurs du secteur	→ Manque de ressources en sécurité alimentaire → Espace : manque d'espace & échec de l'entente pour des sites de jardinage à Douglas	→ Pauvreté dans le secteur centre de Verdun : plusieurs acteurs du milieu et résidents ont d'autres priorités que le jardinage → Réticence de certains acteurs à accueillir un projet de jardinage collectif	→ Environnement Vs. sécurité alimentaire → Projet collectif Vs. limites à la participation → Autonomie de CEV Vs. développements de partenariats plus approfondis → Arrondissement actif dans la concertation et supporte les projets citoyens Vs. Continue d'avoir une vision « classique » des espaces verts	→ Espace & superficie cultivée → Clientèle → Échanges avec partenaires	→ Développement de la culture en bacs pour pallier le manque d'espace en sol → Développement de plus de partenariats & de sites de jardinage que prévus → Arrondissement encourage et supporte des initiatives de verdissement → Image « verte » indissociable des actions de CEV → Participants proviennent de différents horizons, pas nécessairement des personnes en situation d'insécurité alimentaire → Développement de partenariats avec des groupes ou institutions peu ou pas directement reliés aux problématiques de sécurité alimentaire

SU	→ Aucun projet de verdissement prévu par l'arrondissement	→ Trouver des espaces à verdir	→ Financement inadéquat (surtout pour ressources humaines & suivi)	→ Ambiguïtés du statut des terrains : Lieux publics / lieux privés	→ Public / Privé : dans un cas, ouverture quelques heures par jour sous surveillance d'une employée.	→ Plusieurs projets ont lieu quand même; ampleur réduite.
	→ Quelques projets issus du communautaire	→ Atténuer les problèmes de quartier (jeunes dans la rue, drogue, prostitution, etc.)	→ Implication déficiente des citoyens / appropriation des projets [ne sera jamais totale ou complète]	→ Financement insuffisant / gratuité des services & bénéfices à large spectre	→ Utilisation d'une main d'œuvre marginalisée et bénévoles : l'œuf ou la poule?	→ Développement constant de partenariats, recherche toujours en cours.
	→ Préoccupations environnementales présentes dans la population / créneau porteur	→ Diminuer les îlots de chaleur et augmenter la biodiversité urbaine		→ Entretien difficile / multiplication des initiatives		→ Financement pour du matériel, mais pas pour le personnel : précarité des emplois et entretien des sites en souffrent
	→ Manque de verdure généralisé			→ Durable / non-durable (plantations en bacs)		→ Obligation de toujours développer des nouveaux sites, parce qu'aucun financement possible pour l'entretien
						→ Impacts sur l'environnement ne sont toujours pas assez convaincants pour tous les acteurs

À Verdun, dans un contexte où la concertation fonctionne bien, où l'arrondissement peine à offrir de nouveaux espaces verts à la population, et où les besoins en sécurité alimentaire sont bien identifiés, on retrouve un organisme, CEV, qui souhaite implanter des jardins collectifs pour répondre à un manque dans les ressources du milieu. En effet, jusqu'à l'arrivée de CEV dans le milieu communautaire, il n'existait pas, à Verdun, de tels jardins.

CEV s'est introduit dans le milieu via la concertation locale, puis a fait des démarches auprès de partenaires potentiels où établir les jardins. Malgré un échec majeur et vécu difficilement concernant un partenariat souhaité⁴⁵ (refus attribué à des craintes du partenaire potentiel par rapport aux conséquences et implications du jardinage collectif), le projet de CEV trouve preneur chez plusieurs autres partenaires, à l'arrondissement, en milieu scolaire et communautaire. Le projet de jardin, au lieu d'être concentré en un espace, devient *les jardins*, et se diffuse sur cinq sites à l'intérieur du territoire verdunois. Cette diffusion apparaît à CEV comme un avantage, à la fois pour l'organisme lui-même, qui

⁴⁵ Échec de l'entente avec les jardins communautaires sur le site de l'hôpital Douglas.

gagne en visibilité, et pour les citoyens/jardiniers. Ces derniers sont alors plus près physiquement des jardins et ainsi sont plus susceptibles de participer et de maintenir leur implication dans le temps. Les négociations avec les différents partenaires ne se font pas sans quelques ajustements : CEV se voit demander, par exemple, de concevoir et donner des ateliers pour les écoliers. Dans un autre cas, un partenaire demande d'inclure dans la corvée de construction des bacs les jeunes de la maison des jeunes où est situé l'espace de jardinage. Ce sont des exemples types de compromis demandés par certains partenaires, en échange de l'utilisation d'un espace sur leur terrain. Il s'agit d'une façon pour ces partenaires de s'intégrer au projet et d'en bénéficier quelque peu, puisque CEV reste propriétaire des bacs et trouve lui-même les jardiniers, qui ne proviennent pas des organisations partenaires.

En même temps, CEV se retrouve à la confluence de quelques oppositions structurantes de la situation globale. D'abord, il est actuellement de bon ton de parler d'environnement et des bénéfices des espaces verts sur l'environnement. Cependant, CEV considère les raisons de sécurité alimentaire plus à propos dans la conjoncture verdunoise. CEV est alors perçu comme plus « vert » qu'il ne se qualifie lui-même, ce qui crée parfois de la confusion chez certains acteurs du milieu. En effet, certains acteurs communautaires trouvent le projet intéressant, mais ne se sentent pas tellement concernés, puisque pour eux, les causes sociales sont plus importantes que les jardins ou l'environnement.

D'autre part, ce projet est un projet collectif et nécessite la participation de plusieurs individus. Or, la clientèle visée par le projet n'est pas facile à convaincre et à mobiliser. Le jardinage est une activité qui demande du temps, et ce temps n'est pas à portée de tous; notamment pour ceux qui sont en situation de « survie ». CEV a donc dû ouvrir le bassin des participants-jardiniers de façon plus large que prévu à l'origine, et accepter des gens de tous horizons.

Puis, CEV veut conserver son autonomie en restant propriétaire des bacs de jardinage et en regroupant des jardiniers qui n'ont pas de lien avec les partenaires. Toutefois, des partenariats plus approfondis pourraient avoir lieu si justement CEV acceptait de créer des projets plus spécifiques et inclusifs avec certains partenaires. CEV ne cède pas sur ce point.

Finalement, une dernière opposition réside dans le fait que l'arrondissement est actif dans la concertation et supporte les initiatives des citoyens, mais il continue d'avoir pour lui-même une vision classique des espaces verts et du verdissement. Cela fait en sorte que le service d'urbanisme ne croit pas que ce soit son rôle de changer ses méthodes et de lui-même initier des projets de verdissement

sur des espaces résiduels. L'arrondissement distingue donc un parc d'un espace de jardinage, par exemple, et ne se sent pas directement concerné par ce dernier. Il encourage les projets citoyens et communautaires, mais précise qu'il ne peut les soutenir assidument, surtout s'ils deviennent de plus en plus nombreux.

Il en résulte une situation de *statu quo* pour quelques aspects vécus par CEV. Ainsi, l'arrondissement joue un rôle ambigu, dans lequel il affirme être « pour » de tels projets, en autant que cela ne lui demande pas de modifier ses façons de faire. Puis, l'image « verte » ne pâlit pas : les jardins restent indissociables pour plusieurs intervenants d'une action « environnementale ». Toutefois, d'autres aspects révèlent des ajustements réalisés par CEV, en fonction de différentes contraintes. Ainsi, pour pallier les difficultés de recrutement des jardiniers vivant une situation d'insécurité alimentaire, CEV a dû laisser l'opportunité de jardiner à qui voulait bien s'impliquer (en restant dans les limites du jardinage collectif). Cela est aussi lié à un autre point de dénouement, mais cette fois-ci au niveau des groupes ou institutions partenaires. En effet, dans ce cas aussi, l'ouverture à des acteurs qui ne sont pas directement liés aux problèmes de sécurité alimentaire est un élément inévitable dans la situation. L'intégration de partenaires tels que les écoles, maison des jeunes, centre de personnes âgées, fait en sorte que ces partenaires sortent de leurs mandats premiers pour poser une action qui bénéficie à un autre niveau (sensibilisation) leur clientèle.

Ainsi, nous nous retrouvons dans une situation où, sans conflit majeur empêchant la réalisation du projet, CEV tisse des liens dans son milieu, va chercher des partenaires qui ne sont pas au départ sa clientèle cible, et donc, contribue à créer un milieu dans lequel différentes catégories d'acteurs se rejoignent dans un projet commun, même s'ils le font pour différentes raisons. C'est précisément cela, la transaction et le « vivre-ensemble ». L'exemple de CEV montre donc qu'il est possible de créer des projets rassembleurs, à petite échelle, avec peu de moyens, qui réussissent à concilier des valeurs différentes (sans nécessairement être opposées; l'environnement et la sécurité alimentaire), où chacun trouve son compte à l'intérieur du cadre proposé.

Dans Centre-Sud, le contexte de concertation semble moins présent, moins convivial, moins ancré. En fait, on le mentionne très peu lors des entrevues et les collaborations semblent se réaliser beaucoup plus d'un à un qu'à travers un réseau. L'élément déclencheur de la transaction est ici aussi la recherche de sites pour effectuer les plantations. Fort de ses nombreuses années d'existence et de sa « renommée » dans le secteur, le SU se voit par ailleurs parfois proposer des sites à aménager. Un autre élément qui fait en sorte que le SU entre en relation avec les différents acteurs du milieu est son

implication dans la réinsertion sociale de jeunes marginalisés. Comme le SU ne dispose pas d'une équipe de bénévoles pour effectuer les plantations (qui, par ailleurs, sont une tâche trop importante en termes de temps de travail nécessaire), il fait appel à des jeunes qui vivent des situations problématiques dans une démarche de réinsertion. Il est difficile d'identifier si le recours à cette main d'œuvre est un but de l'organisme ou une conséquence d'un programme de subvention, puisque les projets du SU ont débuté sans cette main d'œuvre et le fondateur du SU reste évasif sur l'origine de cette idée. Il souligne toutefois que l'objectif du travail avec ces jeunes est de diminuer l'impression d'inutilité ou de problématique que cette clientèle représente et de faire en sorte que les jeunes s'approprient eux aussi le quartier où ils habitent, ce qui s'inscrit tout à fait dans la mission de l'organisme. Le programme de travail avec les jeunes marginalisés était à sa quatrième année d'existence en 2008, alors que la création du SU remonte à 1993.

Les oppositions structurantes dans ce cas sont, en premier lieu, l'ambiguïté du statut des sites. Sont-ils privés ou publics? La question se pose puisque le SU réaménage des espaces en voulant les mettre à la disposition de la communauté. Pour ce faire, il utilise dans certains cas des terrains appartenant à l'arrondissement, mais il n'est pas toujours en mesure de les laisser ouverts au public comme le sont les parcs « classiques ». Cette situation rend mal à l'aise certains intervenants à l'arrondissement, qui ne peuvent céder sur le caractère public des projets qu'ils endossent. Pourtant, les laisser ouverts pourrait avoir des conséquences dommageables, dans le sens où les sites réaménagés pourraient retrouver leur état « délabré » d'avant. Du point de vue de la transaction sociale, il peut s'agir d'un gain pour le SU, de permettre la fermeture des sites tant que la « sécurité » de ces derniers n'est pas consolidée. Ainsi, le terrain public de l'arrondissement devient un espace semi-privé, puisque géré par un organisme qui en restreint l'accès à des périodes sous surveillance. Cependant, cette notion de « gain » est ambiguë, puisque l'objectif demeure, à la base, de rendre disponibles les sites à la communauté. Une autre opposition vécue par le SU et ses projets est la dualité entre le financement jugé (par tous) insuffisant et la gratuité des services offerts. Qui plus est, la gratuité des services est quelquefois remise en question lorsqu'on parle d'appropriation et d'entretien des aménagements⁴⁶. Il faut toutefois souligner que beaucoup d'interventions du SU se font en milieu difficile et peu nanti. Il est donc jugé délicat de rendre les services payants. Troisièmement, l'entretien difficile (notamment dû au financement insuffisant), mis en parallèle avec la multiplication des initiatives fait émerger un paradoxe, tel que nous l'avons vu, alors que de nouveaux projets sont développés sans que les anciens soient nécessairement consolidés. En dernier lieu, l'opposition entre « initiatives durables » et « initiatives non durables » est soulevée par quelques acteurs. En effet, SU produit à la fois des initiatives durables, dans lesquelles sont plantés des arbres (aménagements dans les cours d'écoles, jardins thématiques,

⁴⁶ Payer pour les services, tout comme mettre les mains à la terre, pourraient inciter les gens à faire plus attention aux plantations, selon certains intervenants.

plan de verdissement) et des initiatives « non durables » (bacs à fleurs). Cette opposition est intéressante, puisqu'il est difficile selon plusieurs, d'évaluer les répercussions des deux « catégories » de projets. Ainsi, même les projets durables sont difficiles à réaliser.

On remarque que, contrairement à CEV, le dénouement de plusieurs oppositions ou paradoxes est vécu à l'intérieur même du SU, et non pas nécessairement entre des valeurs opposées d'acteurs différents. Cela a comme conséquences que les dénouements des situations ne traduisent pas nécessairement des changements dans les façons de faire, mais plutôt une répétition des modèles déjà vécus. Par exemple, au paradoxe public/privé, le SU répond en ouvrant ses jardins thématiques sur demande, ou quand il le peut, sous supervision d'un employé. Ensuite, la multiplication des sites d'intervention au lieu de la consolidation des sites déjà existants suit la logique des subventions, mais pas nécessairement celle de l'appropriation prônée par l'organisme. Malgré l'entretien des sites qui demeure difficile et bien que la situation des ressources humaines reste précaire, de nouveaux sites sont développés alors que d'anciens projets sont en déficit de soins. Il apparaît difficile de se détacher du modèle imposé par les subventions, qui favorisent les nouveaux projets. En même temps, les impacts environnementaux ne réussissent toujours pas à convaincre certains acteurs de s'impliquer et ne sont pas un sujet prioritaire pour certains. Nous devons toutefois noter que le SU se disait en « restructuration » au moment des entretiens et était en processus d'évaluation de son fonctionnement.

Ainsi, pour le SU, les projets continuent, les partenariats se tissent et des arrangements se produisent. L'arrondissement contribue même dans certains cas à trouver des façons pour le SU d'accomplir sa mission (aller chercher le SU pour la RUI, transformer l'usage d'un site en « pépinière » afin de permettre à l'organisme de l'utiliser), même si les démarches sont parfois lourdes, lentes, voire quelquefois sources de désagrément pour le SU.

En somme, nous relevons que les projets de verdissement urbain créés participent d'une volonté de « vivre ensemble », puisqu'aucun de ces projets n'est possible sans la participation de plusieurs niveaux d'acteurs du milieu. Les projets ne font pas nécessairement l'unanimité chez les collaborateurs et les acteurs du milieu; chacun essaie d'y faire valoir ses valeurs, intérêts et possibilités. Cependant, sauf dans des cas exceptionnels, des terrains d'entente sont trouvés. Ainsi, le processus de « vivre ensemble » ne règle pas tous les problèmes, mais fait valoir les compromis réalisés sur les points de tension. Les différents niveaux d'acteurs ne sont pas obligés de collaborer, mais les projets soumis apportent des aspects intéressants pour chacun d'eux. Ceci, même s'il n'est pas perçu comme une

évidence pour tous les acteurs de faire des jardins ou des espaces verts au lieu de développer les terrains pour du développement immobilier (par exemple).

CONCLUSION

Comment se créent les espaces verts montréalais aujourd'hui?

La réponse à cette question est apportée par les témoignages et l'étude des cas présentés. Nous avons pu mettre en évidence que les espaces verts créés dans les cas à l'étude proviennent de projets communautaires, mais nécessitent des partenariats à différents niveaux. À travers ces partenariats, le rôle des arrondissements devient un rôle de réponse aux demandes des groupes et d'appui, plutôt que de véritable *leadership*. Les arrondissements délaissent alors leur rôle d'initiateur dans l'aménagement de ces espaces qui se veulent publics (ou du moins, ouverts à la « communauté »). À cet effet, ils agissent presque au même titre que les autres acteurs du milieu, qui fournissent un appui du même type. Ce manque de *leadership* des arrondissements n'est pas, à priori, négatif. Cependant, il n'existe toujours pas d'autres instances où le *leadership* pourrait s'exercer. Une table de concertation spécifique au verdissement, par exemple, n'existe pas. Les différentes facettes du verdissement sont ainsi souvent fragmentées. Sans meneur, il est difficile d'avoir une vision d'ensemble du territoire et des interventions à y faire. Une telle vision serait utile pour non pas adopter un seul point de vue, mais pour répondre aux besoins de suivi que ces projets nécessitent, puisque le suivi, l'entretien et la pérennité de ces sites sont des enjeux majeurs de ces initiatives.

Par ailleurs, ces projets sont étroitement liés au désir d'impliquer soit les communautés, soit les individus, soit des publics cibles. Ce désir d'impliquer est lui étroitement lié à des objectifs de sensibilisation et de volonté de changement, ne serait-ce que de certaines habitudes. À cet effet, les actions du SU visent le bénéfice des résidents du quartier, par l'entremise de la réinsertion d'une couche marginalisée. L'action de CEV, elle, vise plus précisément l'amélioration des conditions de vie d'une partie de la population, puis espère rayonner plus largement. Cela s'inscrit dans la conjoncture actuelle, l'état d'esprit, la conscientisation des enjeux environnementaux. Il est bien vu de réaliser des actions pour le bénéfice de l'environnement. Cependant, le discours des intervenants en verdissement nous apprend que souvent, l'environnement est un prétexte pour agir, simplement; pour améliorer son milieu de vie ou créer des liens d'appartenance. La plantation permet de s'approprier son quartier, en s'impliquant et en s'éduquant, et les conséquences de cette implication dépassent les effets de loisirs. Les impacts environnementaux soulevés lors de la création de ces sites sont donc, oui, bien réels, mais traités à une très petite échelle. Ils sont donc difficiles à saisir pour certains acteurs. Ainsi, les retombées sur la transformation du milieu au sens plus large (sensibilisation, prise en charge

personnelle et collective, embellissement et propreté, notamment) sont sous-tendus par toutes les initiatives de verdissement étudiées. Cette vision plus holistique, qui s'inscrit dans le développement durable, touche de plus près la réalité quotidienne des gens qui habitent les quartiers et donc, est plus susceptible de susciter leur intérêt que les justifications environnementales qui peuvent plus facilement sembler éloignées, surtout dans des secteurs moins nantis. Ainsi, les motifs du verdissement se déplacent de l'esthétisme et de la création de lieux de détente, à des objectifs de développement social et de sécurité alimentaire, dans lesquels les citoyens sont appelés à jouer un rôle beaucoup plus actif.

L'analyse transactionnelle que nous avons pu réaliser nous a révélé que les problèmes que ces groupes ont à résoudre tiennent plus à la recherche d'espace et à leur maintien (entretien des espaces) qu'au niveau des idées véhiculées (environnement, sécurité alimentaire). L'élément déclencheur de la transaction, soit la recherche d'espaces à verdir, provoque un processus à travers lequel des collaborations naissent. Ces collaborations créent un réseau de partenaires à l'intérieur duquel les ajustements se font sans trop de difficultés et où plusieurs intervenants sont prêts à mettre la main à la pâte en tenant compte de leurs rôles et compétences. Ce réseau comprend non seulement les pouvoirs publics (arrondissements), les autres acteurs communautaires et les acteurs institutionnels, mais tend petit à petit à aller chercher les acteurs privés, qui ont aussi un rôle à jouer. On arrive donc, avec ces projets, à créer un « vivre ensemble », caractérisé par des échanges qui prennent en considération les rôles de chacun. Le compromis de coexistence réside ainsi dans cette nécessité de s'adapter aux compétences de chacun, parce que les partenariats sont nécessaires à la réalisation des projets. Grâce à la transaction sociale, nous pouvons donc voir que les projets de verdissement et leurs impacts sont soumis à leur adéquation avec les réalités des autres acteurs, ou à leur capacité à s'y ajuster. En même temps, l'image du quartier se transforme au rythme de l'intérêt suscité par les projets et du degré d'appropriation. En effet, plus les citoyens se sentent interpellés et participent aux projets, plus cela se voit aux niveaux esthétique et de la propreté.

Cependant, même si les partenaires collaborent au mieux de leurs capacités, il reste qu'il est nécessaire d'obtenir du financement pour les ressources humaines et pour l'entretien des espaces. Il faut en outre convaincre ces partenaires des avantages que ces actions apportent, même si ceux-ci ne sont pas toujours ceux que l'on croit ou sont difficilement mesurables, au niveau environnemental notamment.

Au final, il convient de se questionner sur ce que, collectivement, les résidents des arrondissements montréalais veulent quant à leurs espaces sous-utilisés. Sont-ils prêts à s'impliquer à long terme afin

de soutenir une panoplie de petits espaces qui ne leur appartiennent pas? Désirent-ils conserver une flexibilité et une accessibilité plus grande pour tous? Comment convaincre les citoyens que ces projets ne sont pas que *cute* et le *fun* et nécessitent l'implication de chacun? Peut-on, ou doit-on s'accommoder de la nature éphémère de ce type d'intervention sur des sites en attente de développement?

"Il ne s'agit pas pour autant de maintenir ou de réintroduire les paysages traditionnels, mais de concevoir un nouveau type caractérisé par l'utilisation sociale d'espaces ouverts [...] Dans cette perspective, de multiples modalités peuvent être mises au service d'un projet unitaire visant à l'incorporation de nombreuses composantes en vue de la production d'un paysage urbain qui valoriserait également "l'héritage vert » (Migliorini, 1998, p. 208)".

En somme, il ressort que les nouveaux espaces verts urbains sont des espaces qui contrastent avec les fonctionnalités et les modes de création antérieurs. D'espaces de loisirs, ils tendent à devenir des espaces où certaines personnes s'investissent par le travail. Ils soulèvent quelques tensions et désaccords, mais sans aller jusqu'au conflit. Nos deux cas étudiés ont démontré par ailleurs qu'ils doivent faire face à certaines limites, telles les impacts environnementaux difficilement mesurables et l'action en milieu défavorisé. Enfin, ils bénéficient d'une autonomie organisationnelle et d'une conjoncture où il est valorisé d'agir sur « l'environnement », et ce, même si au bout du compte, les effets environnementaux ne sont pas ceux qui prédominent. Ainsi, les projets de verdissement deviennent un prétexte pour agir sur le milieu et pour créer des liens sociaux à travers le travail et les collaborations sur plusieurs niveaux.

ANNEXE 1 : CANEVAS D'ENTREVUE 1

1) Les acteurs

- Qui êtes-vous? [brièvement, infos générales] (résidant du secteur, scolarité, implications antérieures ou non, etc.)
- Rôle dans le projet? Impliqué depuis quand? Membre fondateur?
- Visions du projet?
- Motivations personnelles?
- Relations avec les autres acteurs? (Comment avez-vous été approché pour participer à ce projet? Quelle a été la nature de ces relations?)

2) Le projet

- Buts visés, objectifs, valeurs défendues?
- À qui s'adresse le projet (clientèle visée)?
- Où? Lieu (terrain, quartier, arrondissement)
- Design et Type de projet (Jardins? Verdissement? Aires de repos / jeux? Insertion sociale?)
- Échéancier
- Comment décririez-vous votre façon de faire? Contribution écologique? Contribution sociale?
- Interprétation du projet initial?
- Déterminez-vous des priorités?
- Appel à des « spécialistes »? / Collaborations?

3) L'organisation

- Historique (brève)
- Modèle organisationnel / de fonctionnement du groupe / Membership
- Méthode de recrutement
 - 1. dans l'organisation
 - 2. pour le projet (participants)
- Moyens de financement
- Principaux partenaires / bailleurs. Autres collaborateurs?

- Description des sites utilisés (achetés, loués, prêtés, appropriés, autorisation institutionnelle, etc.)
- Autres activités (que projet verdissement)?

4) Enjeux

- Évolution et étapes du projet
- Relations internes / relations avec les partenaires. Interactions : avec qui, nature des interactions (Obstacles? Tensions? Cordialité? Etc.)
- Réception du projet dans le milieu (voisins, résidants, etc.)
- À l'intérieur de ce projet, y a-t-il eu une situation particulièrement préoccupante?

Si oui : Situation / problème :

Acteurs impliqués

Contexte?

Négociation

Alliés?

Blocages?

Ajustements / Modifications? Et interprétation de ces changements

Issue?

5) Dénouement

- Interprétation finale, réalisation. Compromis?

ANNEXE 2 : CANEVAS D'ENTREVUE 2

1. Reconstituer l'historique de la situation
 - a. Comment cela s'est passé, depuis le début (origine, anciens projets) et jusqu'à maintenant, dans le cas de en précisant votre implication tout au long du dossier.
 - b. Qui est (sont) le(s) porteur(s) du dossier
 - c. Comment se fait la mise en œuvre
2. Interprétation (évaluation, enjeux, arguments)
3. Identifier les acteurs en présence (organisme, position, valeurs, intérêts)
4. Identifier comment se met en place le processus de mise en œuvre et le démarrage.
5. Commenter l'état actuel de la situation (facteurs favorables et défavorables, blocages, compromis, dénouement)
6. Image du quartier (l'impact de la situation sur le quartier et sur l'image du quartier).

BIBLIOGRAPHIE

- Ayalon, R. 2006. *Making Rooftops Bloom: Strategies for encouraging rooftop greening in Montréal*. Montréal: McGill University. School of Urban Planning. Supervised research project for the degree of masters in Urban Planning. 100 p.
- Béguier, H. 2004. L'aménagement des parcs de voisinage, secteur Terrasse-Ontario : quartier Centre-Sud, Montréal, Montréal : UQAM. Mémoire de maîtrise en géographie, 106 p.
- Blanc, M. 1998. « Social Integration and Exclusion in France: Some Introductory Remarks from a Social Transaction Perspective », *Housing Studies*, vol. 13, no. 6, p. 781 – 792.
- Blanc, M. 1995. « Politique de la ville et démocratie locale. La participation: une transaction le plus souvent différée », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, no. 68-69, p. 99-106.
- Blanc, M. 1992. « Société civile, État et recherche sociologique ». Dans *Pour une sociologie de la transaction sociale*, sous la dir. de M. Blanc, p. 272-291. Paris, L'Harmattan.
- Boulianne, M. 2001. « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois: Empowerment des femmes ou "domestication de l'espace public"? », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, no. 1, p. 63-80.
- Bourdin, A. 1996. « Transaction et action organisée ». Dans *Ville et transactions sociales. Hommage au professeur Jean Rémy*, sous la dir. de L. Voyé, p. 247-258. Paris, L'Harmattan.
- Cameron, L. D., P. M. Brown et J. G. Chapman. 1998. « Social Value Orientations and Decisions to Take Proenvironmental Action », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 28, no. 8, p. 675-697.
- Cardinal, F. 2009. "Les villes ont besoin d'un lifting", *La Presse*, 22 avril 2009.
- Chapeau, J.-M. 2001. *Des gestes plus grands que la panse : Cultivons la ville*. Les Partenaires pour le développement de la sécurité alimentaire. Direction de la santé publique. Dossier 6, juin 2001.
- Chorlay, Y. 2008. « Mettre Montréal en alerte verte », *Bulletin Envile Express*, Conseil Régional en environnement de Montréal, 6 mars 2008, 5 p.
- City of Toronto. 2000. *Toronto's Food Charter*, www.toronto.ca/food_hunger/pdf/food_charter.pdf, site web consulté en mai 2009.
- Commission scolaire de Montréal. 2005. *Plan stratégique 2005-2010 de la Commission scolaire de Montréal*, Publié par le Service des communications de la Commission scolaire de Montréal, 43 p.
- Conseil Régional de l'Environnement de Montréal. 2008. *Indicateurs de l'état de l'environnement Bilan pour la période 2003-2006*. En collaboration avec la Ville de Montréal, 104 p.
- Conseil Régional de l'Environnement de Montréal. 2005. *Pour ma santé, pour mon milieu de vie, je verdis!*, dépliant, 10 p.
- Crozier, M. et E. Friedberg. 1977. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, collection "Points Essais", 504 p.

- Culture élémentaire Verdun. 2007. <http://www.cultureelementaire.org/>, site web. Consulté en avril 2008.
- Daclon-Bouvier, N. 2001. *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires: l'individu, le groupe et le jardin. Le cas de Montréal*, Mémoire présenté pour l'obtention du grade M.Sc en Études urbaines, UQAM-INRS.
- De Laplante, J. 1990. *Les parcs de Montréal, des origines à nos jours*, Préface de Pierre Bourque, Montréal, Éditions du Méridien, Histoire Urbaine, 253 p.
- De Sousa, C. A. 2003. "Turning Brownfields into Green Space in the City of Toronto", *Landscape and Urban Planning*, vol. 62, no. 4, p. 181-198.
- Direction de la santé publique. 2003. « S'occuper de la sécurité alimentaire. Définition », Partenaires pour la sécurité alimentaire, Région Montréal-Centre. <http://www.santepub-mtl.qc.ca/securite/index.html>, page web consultée en septembre 2009.
- Duchemin, E., F. Wegmuller et A.-M. Legault. 2009. « Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods », *Field Actions Science Report*, 2, p. 1-8.
- Dunnett, N., C. Swanwick et H. Wolley. 2002. *Improving urban parks, plays areas and green spaces*, Department of Landscape, University of Sheffield, London: Department for Transport, Local Government and the Regions (DTLR), 217 p.
- Dwyer, J. F., E. G. McPherson, H. W. Schroeder et R. A. Rowntree. 1992. « Assessing the benefits and costs of the urban forest », *Journal of Arboriculture*, vol. 18, no. 5, p. 227-234.
- Garvin, A. et G. Berens. 1997. *Urban parks and open space*, Washington D.C.: Urban Land Institute. 217 p.
- Gaumont, C. 2007. « Le verdissement montréalais pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ». Conseil régional de l'environnement de Montréal, 80 p.
- Germain, A. 2007. « Le paradigme de la transaction sociale: quelques outils pour l'analyse des conflits », Séminaire CONFURB, Université de Tours, 24-27 octobre.
- Germain, A. 1998. « Les parcs urbains: espaces de cohésion, espaces de distanciation? ». Dans *La ville en quête de nature*, sous la dir. de G. Mercier et J. Bethemont, p. 157-167. Sillery : Les éditions du Septentrion.
- Gies, E. 2006. *The Health Benefits of Parks: How Parks Help Keep Americans and Their Communities Fit and Healthy*, San Francisco : Trust for Public Land, 24 p.
- Guay, L. 1994. « La dégradation de l'environnement et l'institutionnalisation de sa protections ». Dans *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, p. 81-101. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Grant, J. 1994. *The Drama of Democracy. Contention and Dispute in Community Planning*, Toronto: University of Toronto Press, 252 p.
- Harnik, P. 2000. *Inside City Parks*, Washington D.C.: Urban Land Institute, 214 p.
- Hough, M. 1989. *City Form and Natural Process. Towards a New Urban Vernacular*, New York: Routledge, 280 p.

- Hulbert, F. 2000. « Places, parcs, jardins: enjeux autour de la recomposition d'espaces urbains à Québec ». Dans *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, sous la dir. de J.-P. Augustin et C. Sorbets, p. 105-118. Talence, France: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Jacobs, J. 1961. *The Death and Life of Great American Cities*, New York : Vintage Books (1992), 458 p.
- Janse, G. et C. C. Konijnendijk. 2007. « Communication between science, policy and citizens in public participation in urban forestry – Experiences from the Neighbourwoods project », *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 6, no. 1, p. 23-40.
- Kirkwood, N., dir. 2001. *Manufactured Sites: Rethinking the post-industrial Landscape*, London: Spon Press, 256 p.
- Krinke, R. 2001. « Overview: Design practice and manufactured sites ». Dans *Manufactured Sites: Rethinking the post-industrial Landscape*, sous la dir. de N. Kirkwood, p. 125- 149. London: Spon Press.
- Lane, M. B. 2003. "Participation, Decentralization and Civil Society. Indigenous Rights and Democracy in Environmental Planning", *Journal of Planning Education and Research*, vol. 22, no. 4, p. 360-373.
- Lawlor, G., B. A. Currie, H. Doshi et I. Wieditz. 2006. *Toits verts: Manuel de ressources destiné aux décideurs municipaux*, Rapport de recherche, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 146 p.
- Le Corbusier. 1957. *La charte d'Athènes*, Paris : Éditions de Minuit, Collection Points (1971), 189 p.
- Leinberger, C. B. et G. Berens. 1997. « Executive Summary: Creating Better Urban Parks and Open Space ». Dans *Urban parks and open space*, sous la dir. de A. Garvin et G. Berens, p. 25-42. Washington D.C.: Urban Land Institute.
- Lyotard, J.-F. 1979. *La condition post-moderne*, Paris : Les éditions de Minuit, 109 p.
- McNeil, S. et D. Lange. 2001. "Engineering urban brownfield development: examples from Pittsburgh". Dans *Manufactured Sites: Rethinking the post-industrial Landscape*, sous la dir. de N. Kirkwood, p. 61-68. London: Spon Press.
- Maldonado-Gonzalez, A.-L. et M. Cook. 2007. « Organisation communautaire et environnement ». Dans *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, sous la dir. de D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, p. 181-190. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mercier, G. 2000. « L'usage urbain de la nature: Conflit et ralliement. L'exemple du quartier St-Roch à Québec ». Dans *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, sous la dir. de J.-P. Augustin et C. Sorbets, p. 119-136. Talence : France: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Metzger, P. 2004. « Espace public et bien commun dans l'environnement urbain ». Dans *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, sous la dir. de V. Berdoulay, P. C. da Costa Gomes et J. Lolive, p. 39-48. Pessac, France : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Migliorini, F. 1998. « L'urbanisme végétal et la ville postindustrielle ». Dans *La ville en quête de nature*, sous la dir. de G. Mercier et J. Bethemont, p. 201-210. Sillery: Éditions du Septentrion.

- Mucchielli, A. 2004. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Collin, Deuxième édition mise à jour et augmentée, 303 p.
- Poullaouec-Gonidec, P. et Sylvain Paquette. 2005. « Des paysages de l'urbain ». Dans *Paysages en perspective*, sous la dir. de P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon et S. Paquette, p. 275-317. Montréal, Presses de l'université de Montréal.
- Pruneau, D., O. Chouinard, C. Isabelle et J.-P. Musafiri. 2000. « Les facteurs qui influencent le désir d'action environnementale dans les communautés », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXVI, no. 2, p. 395-413.
- Regroupement des jardins collectifs du Québec. 2009. <http://www.rjcq.ca/>, site web consulté en septembre 2009.
- Rémy, J. 1998. « La transaction sociale. Forme de sociabilité et posture méthodologique ». Dans *Les transactions aux frontières du social. Formation, travail social, développement local*, sous la dir. de M. Blanc, G. Pineau et M.F. Freynet, p. 20-42. Lyon: Chronique Sociale.
- Rémy, J. 1996. « La transaction, une méthode d'analyse: contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme », *Environnement & Société*, no. 17, p. 9-31.
- Rémy, J. 1992. « La vie quotidienne et les transactions sociales: perspectives micro ou macro-sociologiques ». Dans *Pour une sociologie de la transaction sociale*, sous la dir. de M. Blanc, p. 83-111. Paris : L'Harmattan.
- Rémy, J., L. Voyé et É. Servais. 1978. *Produire ou reproduire?*, Bruxelles : Éditions Vie Ouvrière.
- Reyburn, S. 2006. *Évaluation de la contribution de l'agriculture urbaine communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie*, Thèse présentée pour l'obtention du grade de Ph.D. en Études urbaines, UQAM-INRS, 246 p.
- Reynolds, R. 2008. *On guerrilla gardening : A handbook for gardening without boundaries*, London: Bloomsbury, 255 p.
- Rose, D. et M. Radice. 2006. *Présentations PowerPoint du cours EUR8214*. Donné à l'INRS-UCS.
- Roseland, M. 2005. *Toward Sustainable Communities. Resources for Citizens and their Governments*, Édition révisée, Foreword by Jeb Brugmann, Gabriola Island: New Society Publishers, 239 p.
- Rosen, M. J. 1997. « Partnerships: The Key to the Future for America's Urban Parks ». Dans *Urban parks and open space*, sous la dir. de A. Garvin et G. Berens, p. 205-217. Washington D.C.: Urban Land Institute.
- Saint-Laurent, D. 2000. « Approches biogéographiques de la nature en ville. Parcs, espaces verts et friches », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 44, no. 122, p. 147-166.
- Séguin, M., L. Maheu et J.-G. Vaillancourt. 1996. « Les mouvements sociaux de l'environnement: au cœur de changements politiques et culturels ». Dans *Ville et transactions sociales. Hommage au professeur Jean Rémy*, sous la dir. de L. Voyé, p. 219-233. Paris : L'Harmattan.
- Sénécal, G. et D. Saint-Laurent. 1999. « Espaces libres et enjeux écologiques: Deux récits du développement urbain à Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 40, no. 1, p. 33-54.

Sénécal, G., G. Cloutier, L. Méthé Myrand, A. Dubé, P. Herjean et A. Chevalier. 2009. *Les effets de la concertation, Étude sur les Tables intersectorielles de quartier de Montréal*, Rapport, INRS-Urbanisation, Culture et Société, 136 p.

Sentier Urbain. 2008, <http://www.sentierurbain.org/mission.htm>, site web consulté en novembre 2008.

Strauss, A. et J. Corbin. 2003. « L'analyse de données selon la *grounded theory*. Procédures de codage et critères d'évaluation ». Dans *L'enquête de terrain*, sous la dir. de D. Cefaï, p. 363-379. Paris : Éditions La Découverte / M.A.U.S.S.

Tandy, C. 1972. *Handbook of Urban Landscape*. London : Architectural Press, 275 p.

Townsend, M. 2006. "Feel blue? Touch green! Participation in forest / woodland management as a treatment for depression", *Urban Forestry and Urban Greening*, vol. 5, no. 3, p. 111-120.

United States Environmental Protection Agency. 2009. <http://www.epa.gov/swerosps/bf/glossary.htm>, site web consulté en avril 2009.

Vaillancourt, J.-G. 1981. « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écossocialisme », *Sociologie et Sociétés*, vol. 13, no. 1, p. 81-98.

Van Rooijen, M. 2000. « Open Space, Urban Planning and the Evolution of the Green City ». Dans *Urban Planning in a Changing World*, sous la dir. de R. Freestone, p. 212-229. London: E&FN Spon.

Ville de Montréal. 2009. *Parcs et Jardins*, page web consultée en septembre 2009 : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,41703558&_dad=portal&_schema=PORTAL.

Ville de Montréal. 2006. *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal, Bilan et orientations*, 28 p.

Ville de Montréal. 2005. *Politique de l'arbre de Montréal*, 34 p.

Ville de Montréal. 2004a. *Plan d'urbanisme de Montréal*, site web consulté en mai 2009 : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096665&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. 2004b. *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, 42 p.

Ville de Montréal. S.D.a *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, phase 2007-2009*, 120 p.

Ville de Montréal. S.D.b *Politique de consultation publique*, 5 p. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GUIDE_CONSULTATION_FR/MEDIA/DOCUMENTS/consultation_participation_fr.pdf, document consulté en septembre 2009.

Ville de Verdun. 2000. *Plan d'urbanisme, Projet de règlement no 1701*, 25 juillet 2000, 49 p. En ligne : http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/references/plan2000_verdun.pdf , consulté en septembre 2009.

Voyé, L. 1992. « Transaction et consensus supposé ». Dans *Pour une sociologie de la transaction sociale*, sous la dir. de M. Blanc, p. 194-213. Paris : L'Harmattan.

Westphal, L.M. 2003. "Urban greening and social benefits: A study of empowerment outcomes", *Journal of Arboriculture*, vol. 29, no. 3, p. 137-147.

